

LA DÉCENNIE DES PIONNIERS I

1886-1896

Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.

F. Jean LAPROTTE

PRÉSENTATION

On ne finit jamais de remonter aux sources : n'est-ce pas la raison d'être des *Études Mennaisiennes*?

En ce qui concerne la fondation nord-américaine de 1886, les écrits ne manquent pas, particulièrement les versions historiques (voir l'annexe A) rédigées par ceux qui en ont vécu les premiers moments.

Nul écrit, toutefois, n'a jamais supplanté l'oeuvre du F. Symphorien-Auguste — *Un cinquantenaire* — qui raconte en 600 pages et de multiples tableaux le développement extraordinaire de ce modeste rameau.

Édité à l'occasion du demi-siècle d'existence de la Congrégation en Amérique du Nord, ce volume grand format, à la reliure riche et soignée, suscite encore l'admiration par son contenu et sa très belle présentation. En posséder un, c'est un plaisir pour la mémoire et le coeur !

Le présent travail ne touche que la première décennie de l'oeuvre mennaisienne au pays des Cartier, Champlain et Maisonneuve, à partir de l'abondante correspondance des supérieurs d'alors.

Grâce à ces échanges épistolaires, nous apprendrons à connaître un peu mieux les personnes d'ici et de là-bas et à découvrir les pourquoi et les comment de leurs intentions et de leurs choix.

Quelles qu'aient été les misères et les pauvretés des hommes de cette époque, rien ne pourra nous faire oublier leur enthousiasme, leur confiance, leur audace, leur ténacité. Et leur foi en Dieu et en l'oeuvre à réaliser.

<p>Pour des raisons techniques, les <i>Études Mennaisiennes</i> publient simultanément le présent travail dans les numéros 21 et 22. Ceci explique que la pagination en soit continue.</p>
--

CHAPITRE PREMIER

POUR MIEUX COMPRENDRE LA SUITE ¹

L'ÉGLISE DU QUÉBEC

Ce n'est sûrement pas la correspondance du F. Ulysse et des pionniers de 1886 avec les Supérieurs de Ploërmel qui fera connaître à ces derniers ce qu'est l'Église du Québec, celle de Montréal en particulier, avec ses réalisations, ses difficultés, ses tensions.

Cela se comprend facilement. Les Frères d'ici ont l'obligation d'assurer la qualité du quotidien dans les écoles confiées à leurs soins et, à ce titre, leur tâche est considérable. Leurs loisirs, on le verra plus loin, sont assez rares quand on a soustrait les moments qu'ils doivent consacrer à la préparation de leur classe, à leurs études personnelles, et l'attention sans faille qu'exige la présence des pensionnaires. Quel temps leur reste-t-il pour découvrir l'histoire religieuse de leur pays d'adoption ?

Quant aux Supérieurs de France, déjà aux prises avec l'application de quelques lois républicaines particulièrement odieuses, ils se réjouissent des relations harmonieuses entre les Frères et des succès remportés par les premières fondations en Amérique du Nord. Il reste toutefois que la correspondance fait souvent mention des visites de prélats à Ploërmel et des attentions que les Frères d'ici ont à l'endroit de leurs pasteurs : visites, réceptions, lecture des mandements, etc².

D'une façon générale, les autorités civiles et religieuses sont sympathiques aux congrégations religieuses d'hommes et de femmes. On les demande, on les accueille et on apprécie fort les services qu'elles rendent, même s'il se trouve des groupes qui s'opposent bruyamment à l'emprise de plus en plus grandissante d'une Église qui n'a cessé de retrouver ses moyens depuis la conquête de 1760.

¹ Pour mieux comprendre la suite, ce sont quelques notions de base sur le Québec du siècle dernier à travers l'Église, l'éducation, les frères enseignants. Dans le concret, sauf indication contraire, l'Amérique du Nord, ce ne sera que le Canada et les États-Unis.

² On lira au chapitre 4 quelques extraits de pages parues dans la Chronique à propos du Québec et du Canada. Elles sont de la main du F. Pierre-Émile.

L'Église de la conquête

Mais n'anticipons pas et regardons plutôt l'Église de 1760 : une *Église soumise* comme la nomme Nive Voisine, une Église qui fait le pont entre l'Église de la Nouvelle-France et celle de l'arrivée des congrégations religieuses.

Pourquoi parler de l'Église du Québec au lieu de l'Église du Canada ? Pour éviter toute confusion, car les catholiques, à cette époque, sont majoritairement au Québec. C'est du Québec que sont partis bon nombre de prêtres qui ont collaboré à la fondation des diocèses *d'ailleurs*. Ce sont les prêtres francophones du Québec qui ont contribué à garder les traditions vivantes de la langue et de la religion.

Un historien³ à qui on avait demandé de résumer en une centaine de pages les trois siècles et demi de la vie de l'Église au Québec a divisé sa synthèse en cinq chapitres :

I - Une Église naissante (1608-1760) ; II - Une Église soumise (1760-1838) ; III - Une Église de plus en plus romaine (1840-1896) ; IV - Une Église triomphaliste (1896-1940) ; V - Une Église incertaine (1940-1970).

Même si les années qui ont suivi la conquête n'ont pas donné lieu à tous les malheurs qu'on aurait pu imaginer à l'égard d'une population abandonnée par la France et soumise à un fier vainqueur, il n'en demeure pas moins que l'Église d'ici n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Le gouvernement britannique permet aux catholiques le libre exercice de leur religion *«autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne»*. Mais ils ne peuvent aspirer à aucune des hautes fonctions mises sur pied par le gouvernement militaire, car les serviteurs de la Couronne britannique doivent prêter le serment du Test qui nie la transsubstantiation dans l'Eucharistie, l'autorité du Pape, le culte de la Vierge et des Saints⁴.

Quant au clergé, il est durement frappé : Mgr de Pontbriand décède en 1760 et le clergé passe de 196 membres en 1759 à 163 en décembre 1760 dont seule une moitié est née au pays.

³ Voisine Nive, Histoire de l'Église catholique au Québec (1608-1970), Montréal, Fides, 1970, 112 p. Travail préparé à la demande de la Commission d'études sur les laïcs et l'Église.

⁴ Les deux premiers gouverneurs, Murray et Carleton, ignoreront la mesure, de telle sorte qu'aucun Canadien ne prêtera le serment

Les communautés religieuses d'hommes n'ont plus le droit de se recruter et il ne pourra y en avoir de nouvelles⁵. Les sept communautés de femmes sur place (204 membres) sont plus facilement acceptées.

Après la Conquête, l'Église canadienne vit dans l'épreuve continuelle : pendant longtemps elle n'est que tolérée par l'occupant et ses chefs doivent montrer patte blanche aux gouverneurs, le clergé diminue en nombre et en qualité, les fidèles s'éloignent de la pratique ou succombent au laxisme moral. Les heures sombres sont plus nombreuses que les apothéoses.

Il fallut la Révolution française pour jeter en Angleterre" quelque 8 000 prêtres, dont une cinquantaine, y compris 18 sulpiciens, furent autorisés à passer au Bas-Canada à partir de 1793... On peut imaginer l'idéologie qui animait ces prêtres réfractaires sur la révolution : il y a là une matrice importante pour comprendre tout le XIXe siècle. D'autres sulpiciens français furent admis au Canada à partir de 1823, de telle sorte que le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal restera une institution foncièrement française tout au long du XIXe siècle.⁶

Pour sa part, Marcel Trudel, qui a disséqué à fond la vie de l'Église canadienne sous le régime militaire, aligne quelques conclusions à la fin de son étude. Bien qu'abrégées, en voici certaines qui résument la pensée de l'auteur :

... Dépendants de la Couronne par l'entremise de l'Évêque mais indépendants du Gouverneur; les prêtres du régime français avaient dû, sauf en de très rares cas, se limiter rigoureusement à leur rôle religieux auprès des fidèles ; dans la société, les prêtres constituaient un groupe, mais ce groupe n'était pas au-dessus d'un autre au nom de qui il pouvait parler à l'autorité civile ni qu'il pouvait diriger à d'autres fins que des fins religieuses. Après la Conquête, il n'existe qu'une classe organisée, qu'un seul organisme vraiment représentatif des Canadiens français, qu'un seul groupe qui puisse exercer une influence décisive sur le peuple : c'est le clergé séculier.

En précipitant le caractère canadien de ce clergé séculier et en lui laissant la prépondérance absolue à l'intérieur de l'Église, à condition

⁵ Guy Laperrière, Les Congrégations religieuses, De la France au Québec, tome 1, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 23-24.

⁶ Nive Voisine, Histoire..., p. 37. Voir aussi l'annexe C : Les congrégations religieuses au Québec.

évidemment de le soumettre au contrôle rigoureux de l'État, les autorités anglaises trouvaient là l'intermédiaire le plus efficace entre elles et le peuple. C'est seulement à partir de la Conquête que les prêtres peuvent, sur le plan social, aller au-delà de leur rôle religieux et c'est à cause de cette nouvelle situation qu'ils pourront, par exemple, prendre l'initiative de diriger l'effort du peuple contre l'assimilation anglaise : ce que Murray n'avait certes pas prévu... En tout cas, la servitude imposée à l'Église canadienne avait pour effet, plus ou moins immédiat, de donner à ce clergé séculier une puissance qu'il n'avait jamais connue à l'intérieur de la colonie.

... auparavant Église d'État dans une colonie officiellement catholique, elle tombe au rang d'Église tout juste tolérée dans une colonie officiellement protestante ; asservie jusque-là mais en même temps soutenue par un roi catholique, elle passe sous la tutelle d'un simple gouverneur protestant qui vient d'en profiter pour imposer à l'épiscopat un candidat de son choix, aux dépens de celui que le Chapitre avait librement élu. Pour un observateur de 1764, cette Église affaiblie dans ses effectifs, ébranlée dans ses institutions et dominée par les autorités protestantes entrait dans la période la plus difficile de son histoire.⁷

La période 1840-1896

On dira de cette période qui s'étend sur un demi-siècle qu'elle est la plus féconde dans l'histoire de l'Église au Québec.

Les retombées de la Révolution française ne laissent personne indifférent, qu'on se range dans le parti des opposants, des modérés ou des exaltés. Après l'échec des Patriotes en 1837-1838, et leurs chefs, exilés ou réduits au silence, c'est l'Église qui se retrouve avec un leadership renforcé :

- les relations avec le pouvoir sont meilleures : le conquérant respecte davantage l'autorité ecclésiastique qui a su manoeuvrer avec modération, habileté ou fermeté durant les périodes critiques ;
- l'Église porte attention au gagne-pain du peuple : l'agriculture et la colonisation ; elle encourage l'envoi de missionnaires colonisateurs ; elle s'intéresse davantage aux émigrés vers les États-Unis : langue et foi ;
- elle entreprend la lutte contre les idées subversives et ne ménage

⁷ Trudel, Marcel, L'église canadienne sous le Régime militaire 1759-1764, tome 2, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1957, p. 438-439.

- pas les condamnations ;
- le nombre des ordinations et des paroisses ne cesse d'augmenter ; le jeune clergé est mieux formé ;
- les structures se précisent : augmentation des diocèses, visites pastorales, lettres, mandements, synodes, renforcement de la discipline et des directives aux fidèles ;
- le journalisme catholique progresse : les laïcs s'engagent ;
- la dévotion à Rome ne fait que s'intensifier : recours fréquents au Saint-Siège, envoi de zouaves pontificaux, commentaires des encycliques ;
- la vie chrétienne des baptisés se développe et s'enrichit : retraites, sociétés de tempérance, cérémonies religieuses, neuvaines, pèlerinages, prière en famille, mois de saint Joseph, de Marie, du Sacré-Coeur, du Rosaire, Fête-Dieu, Quarante-Heures, etc. ;
- l'intérêt envers l'éducation s'accroît : primaire, secondaire, universitaire.

Quelques lignes de Nive Voisine peuvent résumer l'effervescence qui « agite » l'Église francophone de cette période :

L'unanimité n'est pas plus facile quand il s'agit de la politique et des relations Église-État. Peu d'évêques se prononcent officiellement sur le projet de la Confédération, mais, dès son vote à Londres, tous publient un texte pour demander aux fidèles de l'accepter et de ne pas élire ceux qui la combattent, c'est-à-dire les libéraux. Mais quand paraît le Programme catholique en avril 1871, l'épiscopat se scinde en deux. Mgr Bourget et Mgr Laflèche appuient ses auteurs qui soutiennent que l'adhésion pleine et entière aux doctrines catholiques romaines en religion, en politique et en économie sociale, doit être la première et la principale qualification que les électeurs catholiques devront exiger du candidat catholique. Par crainte d'une réaction protestante, Mgr Taschereau, Mgr Jean Langevin (Rimouski) et Mgr Charles Larocque (Saint-Hyacinthe) condamnent le mouvement et mettent leurs fidèles en garde contre un texte qui a le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat. La dissension des évêques éclate au grand jour et, fait plus grave, les chefs religieux s'engagent sur le terrain glissant de la politique.

Évêques ultramontains et « libéraux » s'entendent cependant pour considérer l'éducation comme la chasse gardée de l'Église, l'État n'y jouant tout au plus qu'un rôle de suppléance bien mince. Le ministère de

l'Éducation créé en 1867 est trop politisé à leur goût et ils le voient disparaître avec soulagement. Grâce à leur influence au Comité catholique de l'Instruction publique, ils surveillent désormais toute la législation scolaire. Et quand les projets de loi sont soumis à l'Assemblée législative, les évêques constituent un groupe de pression très fort avec lequel le gouvernement doit composer pour garder le pouvoir.

Cette période de 1840 à 1896 est une des plus importantes dans l'histoire de l'Église du Québec. Elle marque un renouveau profond à tous les points de vue et voit l'Église occuper une place de plus en plus grande dans la société québécoise. Grâce à leur leadership spirituel et social, les évêques s'installent dans les structures du pouvoir pour y jouer un rôle parfois exorbitant ; leur action n'est pas toujours ouverte et officielle, mais le groupe de pression anonyme qu'ils constituent n'en est que plus efficace.

... Après la disparition de Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, l'ultramontanisme continue à agir dans la société québécoise : pendant longtemps encore, les idées de Laflèche sur le nationalisme, les relations de l'Église et de l'État, l'éducation, demeureront l'assise même de la pensée canadienne française.⁸

Même si le clergé et les rares communautés religieuses ont entrepris tout naturellement la canadianisation de leurs forces vives, un évêque a vite compris que l'injection de sang neuf au coeur de l'Église du Québec est une nécessité et une grâce. Cet homme, c'est Ignace Bourget⁹, 2ème évêque de Montréal, un ardent, un visionnaire, un batailleur.

Dès 1841, il sera en France et communique, entre autres, avec Jean-Marie de La Mennais à qui il demande des frères. Selon son habitude, l'abbé Jean refuse : les frères qu'il possède sont pour la Bretagne et les colonies. Ce voyage qui sera suivi de plusieurs autres rapportera une intéressante moisson¹⁰.

⁸ On retrouve le texte ci-dessus dans Nive Voisine, Histoire..., p. 39-53.

⁹ Ignace Bourget (1799-1885). Né à Saint-Joseph-de-Lévis. Deuxième évêque de Montréal (1840-1876).

¹⁰ 11 s'est préparé à ce premier voyage. 11 a noté 68 sujets dont il aura à s'occuper et qu'il réduira bientôt à 20. En tête de liste, voici les buts de ce premier voyage 1° obtenir un certain nombre de Jésuites pour l'éducation de la jeunesse, et l'établissement ou la desserte des missions ; 2° chercher un certain nombre de prêtres séculiers pour aider les curés à la desserte des paroisses ; 3° amener des frères pour l'éducation élémentaire en français et en anglais ; 4° avoir des Soeurs de la Charité ou autres pour le soin des malades et des pauvres, et aussi pour l'éducation des filles ; 5° préparer les voies à l'introduction d'un corps de missionnaires pour donner des retraites et missions aux paroisses du diocèse. Cité par Léon

Voici la liste des congrégations d'hommes qui ont répondu favorablement à ses différents appels et l'année de leur arrivée : Oblats de Marie-Immaculée (1841), Jésuites (1842), Clercs de Saint-Viateur (1847), Congrégation de Sainte-Croix (1847), Frères de la Charité (1865), Frères du Sacré-Coeur (1872), Dominicains (1873), Rédemptoristes (1874).

Et si nous ajoutons les Frères des Écoles chrétiennes établis à Montréal depuis 1837, cela fait 9 congrégations d'hommes entre 1837 et 1874.

Mais, s'il est moins chanceux avec les congrégations de femmes : 6 entre 1842 et 1875, il se reprend en collaborant à la fondation de 13 d'entre elles : enseignantes, hospitalières, adoratrices, services divers au clergé, aux pauvres, aux itinérants, aux mères célibataires, etc.

En terminant, voici une opinion qu'on ne peut qualifier de suspecte. Elle est de l'historien Guy Frégault, à propos du clergé canadien français :

Voilà un corps trop rapidement qualifié de dominateur, alors qu'il n'est que dominant, et dominant parce que, en même temps que la responsabilité dont elle fait, à tous les sens du terme, l'économie, la société canadienne-française lui abandonne une fonction que la nation assume dans la plupart des pays libres. Même divisé, loyaliste en haut, patriote en bas — cela en très gros : il faudrait ici plus que des nuances, — ce clergé se révèle plus qu'un autre corps en mesure de soutenir les sujets d'élite que le peuple lui fournit ; de tous les ordres, c'est probablement celui dont les assises populaires sont les plus larges et sûrement celui dont les idéaux sont les plus élevés¹¹

Pouliot, Monseigneur Bourget et son temps, t. II, Montréal, Bellarmin, 1956, p. 54.

¹¹ Guy Frégault, Lionel Groulx tel qu'en lui-même, Montréal, Leméac, 1978, p. 51.

L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

Quand le F. Ulysse arrive à Montréal en 1886, la province de Québec vient de vivre la période la plus importante de son évolution scolaire (1840-1875). Les lois adoptées pendant ces trois décennies auront contribué à l'édification d'un système qui sera en vigueur jusqu'en 1964.

C'est dire que les structures éducatives à l'intérieur desquelles travailleront les frères de 1886¹² seront pratiquement les mêmes que celles qui encadreront leurs successeurs et les centaines de frères québécois qui assureront leur relève jusqu'à la création d'un ministère de l'Éducation en 1964.

Il n'est donc pas inutile de connaître les étapes franchies au fil des ans, même si, encore et toujours, le souci d'abréger oblige à passer rapidement sur le pourquoi de certaines décisions, sur le rôle prépondérant de l'Église, sur les luttes de pouvoir, qu'elles soient cléricales ou politiques.

Ce qu'il faut retenir, c'est la volonté des Québécois de se doter d'un système d'éducation qui leur soit propre, qui respecte leurs valeurs, et qui tienne compte du fait qu'ils habitent depuis deux siècles un pays que leurs ancêtres ont choisi et qu'ils ont défriché à la sueur de leur front et au risque de leur vie.

Le régime français

Avant d'entrer de plain-pied dans le sujet qui doit retenir notre intérêt, il sera utile de porter attention à ces lignes de Guy Frégault sur l'instruction en Nouvelle-France. Dans un chapitre intitulé *Les énergies spirituelles*, il écrit :

Voilà donc la Nouvelle-France dotée d'un système complet d'instruction publique. Elle se l'est donné à sa mesure et peut-être même un peu plus haut que sa taille. Ses institutions d'enseignement primaire sont aussi bien organisées que le permettent les cadres territoriaux ; ses maisons d'enseignement secondaire ne cherchent qu'à s'étendre et à se multiplier ; quant à son enseignement supérieur, il est encore en germe mais, eu égard aux circonstances, ce qui est étonnant, c'est qu'il ne soit pas tout à fait inexistant. — À qui doit-elle tout cela ? À l'Église d'abord, à ses prêtres, à

¹² De 1886 à 1922, il y eut 265 frères à venir d'Europe. 249 Français, 6 Irlandais, 4 St-Pierrais, 2 Anglais, 2 Jersiais, 1 Égyptien et 1 Turc. La durée de leur séjour au pays s'échelonne de quelques mois à 80 ans.

ses religieuses, à ses religieux enseignants qui, avec des moyens souvent très pauvres — il faut y insister — sont parvenus à bâtir de solides institutions parce qu'ils savaient voir grand malgré tout et exiger d'eux-mêmes leur plein rendement personnel et humain.

Elle le doit encore à des dévouements particuliers, comme celui de François Charon de La Barre, et à d'autres moins connus encore. Elle le doit enfin à la bonne volonté du gouvernement colonial et aussi au gouvernement royal, qui ne fit peut-être pas toujours tout ce qu'il aurait pu faire mais qui apporta son aide et son encouragement non sans une certaine générosité. Il faut le voir à l'oeuvre, versant un octroi annuel de 3 000 livres aux Frères Charon, un autre de 400 livres au Collège des Jésuites, un autre de 500 livres au docteur Sarrazin, correspondant de Réaumur à l'Académie des Sciences, pour le déterminer à poursuivre ses recherches scientifiques au Canada.

Tous se rencontrent dans un même respect des valeurs culturelles. Personne n'oublie qu'en Nouvelle-France la vie de l'esprit doit avoir sa part, comme partout où la France pose l'empreinte de sa civilisation. Surtout, les Canadiens du XVIIIe siècle obéissent à un instinct profond et à une exigence qui sourd du plus intime de leur être.¹³

Et Frégault termine son chapitre par cette pensée de Lionel Groulx :

Souvent harassés de besognes et d'épreuves, ils vivent pourtant avec cette pensée que, sur le fond de leur histoire, la dignité de leur race leur commande de faire resplendir un autre éclair que celui de leur hache de bûcheron.¹⁴

Le régime anglais

La capitulation de Montréal en 1760 et le traité de Paris en 1763 consacrent la mainmise de l'Angleterre sur ce qui fut la Nouvelle-France depuis l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé en 1534.

Les Canadiens se retrouvent face à un conquérant qui tentera d'imposer aux vaincus ses lois, ses habitudes, sa culture. Audet et Gauthier intitulent la période 1760-1840 *Tentatives d'élaboration d'un système scolaire* et ils

¹³ Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*, Montréal, Société des Éditions Pascal, 1944, p. 265-266.

¹⁴ Lionel Groulx, *L'enseignement français au Canada*, tome I, Montréal, Granger Frères, 1934, p. 36.

la décrivent ainsi :

La période qui va de la capitulation de Montréal (1760) au projet d'université (1789) reste un moment assez sombre dans l'histoire de l'éducation au Bas-Canada : comme il n'existe pas d'autorité supérieure responsable de l'organisation scolaire, les choses marchent à l'avenant. Des petites écoles qui dispensaient l'enseignement en 1759, une vingtaine peut-être, trente au maximum, reprendront leur tâche au lendemain de la conquête. Le zèle du clergé catholique et des éducateurs suscitera alors quelques fondations, une quinzaine approximativement, et pourtant la population sera passée de 75 000 âmes à 160 000.

Près d'une trentaine d'années après la cession, le Bas-Canada n'avait encore aucune structure scolaire, aucune autorité supérieure dans le domaine de l'éducation : seule l'initiative privée présidait alors à la fondation et à la conduite des écoles. De plus, aucune institution spéciale ne s'occupait de la préparation des maîtres ; les manuels scolaires étaient rares et les programmes uniformes à peu près inexistantes.

On constate également la présence de problèmes nouveaux résultant de situations nouvelles créées par la présence, dans la colonie du Canada, de deux groupes ethniques, celui des colons français et catholiques et celui des nouveaux maîtres anglais et protestants. Cette double présence entraîna l'affrontement inévitable des deux langues et des deux religions. Elle posa forcément le problème de l'école française et anglaise, catholique et protestante. Aussi longtemps que l'initiative privée fut seule responsable des solutions, il fut possible d'é luder les graves problèmes résultant de l'école unique sur le plan linguistique ou religieux ; mais dès qu'intervint l'État comme agent de coordination, il fallut consentir au dialogue indispensable pour trouver des solutions justes et équitables pour tous.¹⁵

Loi scolaire de 1801

Un projet mis en oeuvre en 1789 n'aboutit pas et ce n'est qu'avec la loi scolaire de 1801 et l'établissement de *l'Institution royale pour l'avancement des sciences* qu'on peut parler d'un système d'éducation publique :

¹⁵ Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, *Le système scolaire du Québec*, 2^e éd., Montréal, Beauchemin, 1969, p. 7-8.

*Avec la loi scolaire de 1801 et l'établissement de l'institution royale pour l'avancement des sciences, voici un premier geste concret pour l'établissement d'une organisation scolaire cohérente. Cette loi scolaire donnait au gouverneur des pouvoirs extraordinaires... et était destinée à servir, non pas une population homogène, de même langue et de même foi religieuse, mais une province dans laquelle la majorité des habitants était de langue française et de foi catholique et la minorité de langue anglaise et de foi protestante. La loi de 1801 reconnaissait donc deux catégories d'écoles, les écoles officielles ou écoles royales et les écoles séparées ou privées.*¹⁶

La loi de 1801 fut surtout profitable aux anglophones par suite de l'opposition du clergé catholique qui y voyait un moyen assuré d'angliciser et de protestantiser les Canadiens, ce qui était indéniable.

On voit dès maintenant qu'il n'y a qu'une façon de concilier les intérêts des parties en présence : donner des écoles distinctes aux anglophones protestants et aux francophones catholiques.

La loi des écoles de Fabriques (1824)

La *Loi des écoles de Fabriques* autorisait les fabriques à posséder des biens, meubles et immeubles, nécessaires à la fondation et au soutien d'écoles élémentaires dans les limites de leur territoire respectif. Les curés et les marguilliers étaient autorisés à utiliser pour financer ces institutions un quart des revenus paroissiaux de l'année.

Cette loi destinée aux seuls catholiques n'a toutefois pas donné les résultats qu'on en attendait.

Loi des écoles de Syndics : 1829 et 1832

Par la *Loi des écoles de Syndics*, les pères de famille sont appelés à jouer un rôle dans la solution des problèmes scolaires. Les propriétaires fonciers se choisissent cinq mandataires ou syndics qui sont leurs représentants pour contrôler, diriger, régir et administrer les nouvelles écoles.

¹⁶ Id., *ibid.*, p. 9.

Première loi des écoles normales (1836)

Cette loi qui durera jusqu'en 1842 aura très peu de succès puisque le total des élèves ne dépassera pas 40.

Le regard que portent les historiens de l'éducation sur la période 1763 à 1840 nous permet de retenir les faits suivants :

a) l'insouciance des parents pour l'éducation de leurs enfants ; b) le manque de prestige de l'école publique : les maîtres sont ignorants ou incompetents ; c) la faiblesse du bureau local de direction scolaire ou commission scolaire ; d) l'absence d'une autorité centrale pour assurer coordination et efficacité.

D'autre part, trois tendances se font jour qui marqueront le régime scolaire en voie d'élaboration et la législation qui lui donnera une existence juridique :

a) l'intervention de l'État ; b) la décentralisation progressive de l'administration scolaire ; c) la naissance d'un système scolaire très varié où l'État laisse coexister les institutions et ne cherche même pas à les coordonner, à la manière des modèles anglais et américain ¹⁷.

Politiquement, le Bas-Canada¹⁸, qui avait vécu seul depuis 1791 jusqu'à l'insurrection de 1837 où la loi martiale remplaça les institutions parlementaires, est doté d'un nouveau régime : celui de l'Union qui persistera de 1840 à 1867, année de la Confédération canadienne. L'Union, c'est celle du Haut et du Bas-Canada.

Les historiens jugent cette période très féconde, par suite de la mise en place d'un système scolaire qui restera pratiquement inchangé durant près d'un siècle.

Principales lois scolaires de 1841, 1845, 1846

Voici les principales réalisations de cette période :

- création du poste de *surintendant* pour le Bas-Canada. Le surintendant doit veiller au budget, visiter les districts municipaux, faire rapport à l'autorité politique, etc. ;

¹⁷ On retrouve ces idées dans Audet et Gauthier, Le système scolaire du Québec, p. 12-13.

¹⁸ Pour en savoir plus sur les divers régimes politiques en vigueur de 1763 à 1867, voir les pages centrales du présent numéro. (Illustrations, p. 6-7.)

- formation de *districts municipaux* qui reçoivent l'argent destiné aux écoles, qui perçoivent un montant égal par le biais de taxes scolaires directes¹⁹ et qui divisent les paroisses en arrondissements scolaires ;

- création de *commissions scolaires* : les commissions scolaires érigent des écoles, engagent des maîtres, adoptent les programmes d'études, approuvent les manuels, édictent des règlements, assurent la visite des écoles, etc. ;

- mise sur pied d'un *bureau d'examineurs* dont les principales responsabilités sont l'admission des candidats au poste d'instituteurs et d'institutrices, l'examen et l'approbation des programmes et manuels scolaires.

La loi de 1846 établit des *écoles communes*, fixe les devoirs des commissaires d'écoles, accorde aux minorités le droit d'avoir leurs écoles propres, indique le rôle des visiteurs d'écoles, précise les devoirs du surintendant, etc.

Autres réalisations

En 1851 : loi des inspecteurs d'écoles ; en 1856 : loi qui crée un fonds de retraite pour les instituteurs et met sur pied un Conseil de l'instruction publique ; publication d'un *Cours de pédagogie* par l'abbé Jean Langevin.

Le recrutement du personnel demeure toujours un problème au niveau primaire, pendant qu'au secondaire, il n'y a, à toutes fins pratiques, que les collèges classiques tenus par le clergé (neuf fondations entre 1765 et 1832) ; enfin, en 1867, création d'un ministère de l'Instruction publique.

Loi de 1875

Cette loi abolit le ministère de l'Instruction publique de 1867 dont on craignait les ingérences politiques et l'esprit de caste. A la tête de la structure scolaire, on établit plutôt :

un *surintendant* chargé de l'exécution des politiques scolaires ;

un *Conseil de l'instruction publique* pour conseiller le surintendant et l'aider dans son travail. Ce conseil comprend :

un *comité catholique* formé de tous les évêques dont le diocèse est situé (en tout ou en partie) dans la province de Québec et d'un nombre égal de

¹⁹ Cette législation fut très mal reçue dans certaines régions. On s'insurgea violemment contre la levée de taxes scolaires. C'est ce qu'on appela la guerre des éteignoirs. L'opposition fut assez vive jusqu'en 1850.

laïcs nommés par le lieutenant-gouverneur ;

- un comité protestant formé de laïcs dont le nombre égale celui des laïcs du comité catholique.

Quand arrivera le nouveau régime politique sanctionné en 1867 et appelé Confédération²⁰, des garanties seront données par la loi que l'éducation relève de chacune des provinces, que les écoles confessionnelles sont maintenues avec droit d'appel pour les minorités catholiques et protestantes.

En traitant uniquement de l'enseignement primaire public — celui dans lequel les frères seront plongés dès leur arrivée en 1886 — nous avons volontairement passé sous silence d'autres questions d'intérêt capital qui concernent l'éducation : la bataille d'une université à Montréal, celle de l'instruction obligatoire, la question des biens des Jésuites, le *Programme catholique* des ultramontains.

En terminant, voici l'opinion de l'abbé Henri LeMaître, alors professeur au collège Stanislas de Montréal, succursale de celui de Paris. Il parle des enfants qui se sont présentés pour l'entrée au Collège où il enseignait :

Nous les avons reçus (ces élèves) à huit ou douze ans, déjà initiés aux mystères du calcul et de la grammaire comme à la vie sociale, et ici vous me permettrez de rendre un hommage spécial à ces maîtres, à ces institutrices qui nous les ont préparés. J'ai examiné en France, pour l'entrée en 6e et 7e, des centaines d'enfants spécialement entraînés par les maîtres de l'État ou de l'enseignement libre ; ici, j'ai examiné moi-même plus de cinq cents enfants pour ces mêmes classes, et, dans la plupart des cas, je me suis trouvé en face d'enfants aussi bien doués et aussi prêts que les meilleurs de France, bien qu'ils aient suivi seulement le cours normal de la Commission. Jusqu'ici nous avons observé pour étayer notre jugement : aujourd'hui, je considère personnellement comme un devoir de rendre hommage publiquement à ceux et à celles qui nous ont si bien préparé ces élèves, dont les succès actuels s'expliquent par des bases solides.

²⁰ Il y a au Canada dix provinces et dix systèmes d'éducation comme il y a aux États-Unis cinquante États et cinquante systèmes d'éducation.

*Combien de paroisses de France peuvent envier vos écoles primaires, non seulement pour leur formation chrétienne, mais pour la simple instruction.*²¹

LES FRÈRES ENSEIGNANTS AU QUÉBEC

Présents en Nouvelle-France dès la fin du XVIIe siècle, l'activité des frères au Québec aurait pu se faire sentir tout au début des années 1700 si le vrai bien-être des enfants avait eu priorité sur les questions de monopole et de privilège.

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Les frères Charon

Quelques mots d'abord sur l'activité des Frères Charon et les tentatives d'association avec les Frères des Écoles chrétiennes.

Nous sommes en 1694. Cette Maison de charité, oeuvre des Frères Charon,²² est autorisée à «recevoir les pauvres enfants orphelins, [les] estropiés, vieillards, infirmes et autres nécessiteux de leur sexe [...] pour apprendre des métiers aux dits enfants et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra...». À la suite de quoi, les frères se lancent dans l'enseignement, et leur fondateur souhaite prendre charge de toutes les petites écoles de Montréal et d'ouvrir un séminaire de maîtres pour la campagne.

Pour ce faire ils proposent de s'associer aux Sulpiciens qui refusent toute forme de collaboration. Charon s'en va alors en France en 1700 présenter le même projet aux Frères des Écoles chrétiennes à qui il offre la direction des

²¹ Georges Desjardins, *Les Écoles du Québec*, Montréal, Bellarmin, 1950, p. 75-76. L'auteur de la citation parle des enfants issus en bonne partie des écoles publiques où enseigneront les frères pendant près d'un siècle et demi.

²² Du nom de leur fondateur, François Charon de la Barre. Les Frères Hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph reçoivent leurs lettres patentes de Louis XIV en 1694. Mais c'était en 1688 que Charon avait jeté les bases d'une communauté oeuvrant auprès des pauvres et des malades. Il ne réussira jamais, toutefois, à la faire reconnaître comme communauté religieuse.

petites écoles de Montréal. Nouveau refus des Sulpiciens de Montréal. Ces derniers toutefois acceptent un maître d'école formé en France aux méthodes lasalliennes. Il s'agit d'Antoine Forget qui sera à l'oeuvre au pays en 1701.

Pour sauver sa petite société, Charon retourne en France en 1707 et tente de la faire reconnaître comme communauté. La démarche est un échec.

En 1717, Charon est encore en France à la recherche d'autres lettres patentes qui approuveraient l'habit, les voeux et l'administration de son groupe. Les pourparlers avec les FEC vont bon train et le nouveau Supérieur général, F. Barthélemy, écrit le 18 février 1718 : *Il y a beaucoup d'apparence que nous aurons bientôt un établissement dans le Canada.*

Mais c'est encore l'échec causé, à la fois, par Jean-Baptiste de La Salle lui-même qui n'était plus Supérieur général et les fortes réticences des Sulpiciens.

Il faut dire que le dernier projet de Charon, celui d'éparpiller les frères un à un dans les campagnes n'était pas du tout dans l'esprit des FEC²³. Une tentative d'association avec les fils de Jean-Baptiste de La Salle en 1736 vient sur le point de réussir : mais à cause du problème des dettes et des créanciers affamés, le projet est abandonné. Voisine ajoute : *et surtout à cause des obstacles posés par les Sulpiciens.*

SOUS LE RÉGIME ANGLAIS

Les Frères des Écoles chrétiennes

Toutes les autres tentatives (1722-1736) d'association et d'incorporation n'aboutissent pas et ce n'est qu'en 1837²⁴ que les frères de M. de La Salle arriveront à Montréal pour y rester, grâce au savoir-faire d'un sulpicien français, Joseph-Vincent Quiblier, considéré comme l'organisateur de l'enseignement primaire à Montréal.

²³ Nive Voisine, *Les Frères des écoles chrétiennes au Canada*, tome I, La conquête de l'Amérique, 1837-1880, Sainte-Foy, Anne Sigier, 1987, p. 27-31.

²⁴ En 1817, les Frères des Écoles chrétiennes avaient ouvert un premier établissement en Louisiane, aux États-Unis. Le futur Mgr Lartigue avait failli rencontrer les autorités FEC à Paris le 27 novembre 1819.

Les Frères de l'Instruction chrétienne

Demande de Mgr Ignace Bourget

On l'a vu précédemment, Mgr Bourget est parti pour la France en mai 1841 à la recherche de communautés religieuses. Son enthousiasme et sa foi inébranlable convaincront plusieurs supérieurs de congrégations.

Dans une lettre à l'abbé Pierre Ruault, l'abbé Jean de La Mennais écrit de Paris :

J'ai vu Monseigneur l'Internonce, et il a pris la peine de me rendre ma visite. Ce soir à 8 h, je retournerai chez l'Archevêque d'Auch, et je verrai l'Évêque de Montréal (Canada) qui loge aussi au Séminaire des Missions Étrangères, et qui a retardé son départ pour Rome, ayant appris que j'allais arriver à Paris. Demain, ce sera le tour de l'Archevêque de Paris : me voilà dans les grandeurs.

*Priez pour le pauvre voyageur qui vous embrasse tous bien tendrement.*²⁵

Mais tous les supérieurs rencontrés n'acquiesceront pas de prime abord :

*Ce n'est pas à dire que tous les vœux de Mgr Bourget seront comblés du premier coup. M. de la Mennais et M. Rauzan ne peuvent rien promettre pour le moment*²⁶

Demande de M. Joseph-Sabin Raymond, prêtre du Séminaire de Saint-Hyacinthe

Envoyé en France au début de 1843 pour recruter d'autres communautés religieuses, en particulier, les Filles de la Charité,

M. Raymond, en résidence aux Missions étrangères de la rue du Bac, écrit à l'abbé Jean de La Mennais le 18 août 1843 :

... Voyageant en Europe pour différentes affaires, j'ai reçu de mon évêque la charge de m'informer si quelqu'une des sociétés formées en France pour l'instruction des campagnes ne pourrait pas envoyer quelques-uns de ses membres pour fonder une institution de ce genre en

²⁵ De La Mennais à Ruault, 14 juin 1844, AFICR.

²⁶ Léon Pouliot, Monseigneur Bourget et son temps, tome I, p. 63.

*notre pays. Entendant faire de tous côtés l'éloge le plus flatteur des frères que vous avez établis, j'ai dû m'adresser à vous.*²⁷

Le fondateur des frères ne met pas de temps à répondre à cette lettre et il fait à M. Raymond la même réponse qu'il avait précédemment donnée à Mgr Bourget. Il recommande à son correspondant de s'adresser à M. Basile Moreau dont les frères sont déjà établis aux États-Unis²⁸.

Demande de Mgr Modeste Demers, 1^{er} évêque du diocèse de l'île de Vancouver

Mgr Demers écrit à M. de La Mennais. Voici les passages importants de sa lettre :

*... Je connais assez la bonté de votre coeur et l'intérêt que vous portez à la belle oeuvre des Missions pour espérer qu'il n'y aura qu'une impossibilité absolue qui pourra vous empêcher de vous rendre aux voeux des évêques de l'Oregon... Des personnes bien informées m'ont parlé si avantageusement de vos Frères que je crois devoir faire des démarches pour en enrichir nos Missions de l'Oregon, pour lesquelles, autant que je les connais, je les juge éminemment qualifiés. L'Archevêque de ce pays, un autre évêque, Monseigneur de Desqualay et votre serviteur, l'évêque de Vancouver, qui vous écrit, n'ont pas assez de ressources pour emmener des Frères des Écoles chrétiennes qui ne vont jamais, comme on le dit, qu'à bonne enseigne ; mais vos Frères, demeurant avec les missionnaires dont ils partageraient la fortune, rendraient aux missions les mêmes services sans leur être à charge.*²⁹

Nous ne possédons pas la réponse du Supérieur des frères. Mais il n'y aura jamais de frères en Colombie-Britannique.

²⁷ Raymond à de La Mennais, 18 août 1843, AFICR.

²⁸ De La Mennais à Raymond, 25 août 1843, ACAM.

²⁹ Demers à de La Mennais, 23 juillet 1850, AFICR. Mgr Modeste Deniers (1809-1871) est né à Saint-Nicolas, en amont de la ville de Québec. Missionnaire à 29 ans en Colombie-Britannique, une région qui touche l'océan Pacifique, peuplée d'Amérindiens et d'immigrés massivement anglophones. Cette région a reçu officiellement le statut de province en 1858 et a été acceptée dans la Confédération en 1871. Mgr Demers a été sacré 1^{er} évêque de diocèse de l'île de Vancouver en 1847. Voir carte à l'annexe B.

Demande de Mgr Armand de Charbonnel

Le 22 avril 1856, l'évêque de Toronto écrit à Jean de La Mennais. Voici un extrait de sa lettre :

C'est de votre oeuvre que vient vous entretenir un pauvre Évêque du Canada. Si vous pouvez me donner un limdateur de vos frères avec union à votre maison mère, je ferai tous les sacrifices nécessaires. Si non, je chercherai par mer et par terre un ou deux sujets capables de prendre votre esprit, vos règles et vos pratiques, pour établir la même oeuvre dans le diocèse qui m'est confié.³⁰

Pour appuyer sa demande, il adresse d'abord sa lettre à M. Féret, supérieur du Grand Séminaire de Nantes, avec prière d'y ajouter un mot bienveillant.

Voici quelques passages de la réponse du supérieur des frères :

J'éprouve en ce moment des difficultés inouïes dans l'administration de mes écoles de France. Les nouvelles dispositions sur l'enseignement semblent encherir les unes sur les autres pour les multiplier, et je me vois journellement obligé de renoncer à opérer le bien en abandonnant des écoles que je ne puis plus soutenir. Car, par la nature des choses, mes sujets d'élite diminuent chaque jour. Je ne puis les remplacer bien que j'en ai d'aussi capables : les conditions exagérées que l'on met depuis quelques temps à la délivrance des brevets et à la direction des écoles sont vraiment irréalisables.

Or, pour fonder une oeuvre de l'importance de celle dont vous m'entretenez, il me faudrait, Monseigneur, pour le moins, un sujet aussi expérimenté que capable ; cependant je ne puis disposer en ce moment, et ne pourrai disposer tant que les choses subsisteront sur le même pied, d'aucun de ceux qui se trouvent dans ces conditions. Croyez, Monseigneur, que j'en suis vraiment peiné. Votre demande n'est pas la seule de ce genre que je ne puis agréer³¹

³⁰ De Charbonnel à de La Mennais, 22 avril 1856, AFICR. Armand-François-Marie de Charbonnel, professeur à Lyon, arrive au Canada en 1839. Sacré évêque de Toronto le 26 mai 1850, il succédera à Mgr Michael Power, ancien curé de La Prairie (1839-1842) et 1^{er} évêque de Toronto.

³¹ De La Mennais à de Charbonnel, 18 novembre 1856, AFICR.

Demande de Mgr Jean-François Langevin

Le 4 juin 1876, une lettre de M. Edmond Langevin, vicaire général, parvient au F. Cyprien, au nom de Mgr Jean-François Langevin, 1^{er} évêque de Rimouski, en aval de Québec :

... D'après le rapport favorable fait sur votre Communauté par des prêtres canadiens qui ont été à Ploërmel dernièrement, il a pensé à s'adresser à vous pour obtenir au moins deux sujets. Ce serait un établissement permanent et assuré, vu que la propriété du terrain et de la maison qui lui est destinée sont entre les mains de Sa Grandeur

Il y a même toute apparence qu'il serait possible et facile de trouver des recrues parmi vos jeunes gens, surtout parmi les enfants qui fréquenteraient les classes.

... Je me contente de vous dire que le climat est très sain, un peu plus froid que le vôtre, et que vous trouveriez ici une population chrétienne et pratiquante comme celle de la Bretagne.

Pour rencontrer les vues de mon Évêque, la venue des Frères ne devrait pas tarder au-delà du mois de juillet 1877 ; mais on serait prêt et content de les recevoir dès le mois de juillet prochain. Ils pourront compter sur un salaire total d'environ 1 800 francs par année, outre le bois de chauffage que fournissent les Commissaires, élus par les paroissiens eux-mêmes, suivant la loi de cette province.³²

La réponse ne se fait pas attendre. Le E Léontin-Marie, Secrétaire général, écrit à M. Edmond Langevin :³³

En réponse à votre très honorée lettre du 4 courant, relative à une demande de deux Frères, pour la ville épiscopale de St-Germain, notre Révérend Frère Supérieur Général me charge de vous faire savoir qu'il vient de s'engager à tenter prochainement une fondation au Canada même, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. Jusqu'à ce que cette nouvelle colonie ne soit bien assise, et n'ait montré quels résultats on doit en attendre, notre Institut ne saurait prendre d'autres engagements.

J'ai donc le regret, Monsieur le Vicaire Général, de ne pouvoir, quant à présent, vous transmettre une réponse favorable. Il est probable qu'il en sera ainsi d'ici quelques années

³² Langevin à Cyprien, 4 juin 1876, AFICR

³³ Léontin à Langres, 23 juin 1876, AFICR.

Demande de Mgr Louis-Zéphirin Moreau

On connaît déjà la demande officielle de frères adressée en 1876 au F. Cyprien par l'abbé Antoine O'Donnell, curé de Saint-Denis-sur-Richelieu, au nom de Mgr Louis-Zéphirin Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe. La demande est acceptée et deux frères seront envoyés à Saint-Denis en juillet 1878.

Arrivés à New York, le 23 juillet 1878, les FF. Alpert et Rodriguez, après quelques semaines de séjour exploratoire à Saint-Denis, sont de nouveau à New York, le 1er septembre de la même année, prêts à retourner en France. C'est l'incompréhension totale et l'échec ³⁴.

Les voyages de Mgr Bourget portent fruit

C'est à l'occasion de son 2e voyage en 1846-1847 que Mgr Bourget obtient ses premiers frères enseignants. Ils appartiennent à deux congrégations cléricales : les *Clercs de Saint-Viateur* et la *Congrégation de Sainte-Croix*³⁵. Leurs premiers religieux arrivent en 1847³⁶ : les CSV s'établissent d'abord dans la région de Joliette et les CSC sont à Saint-Laurent, aujourd'hui banlieue industrielle de Montréal.

Du vivant de Mgr Bourget³⁷, deux autres congrégations de frères viendront au Québec. Les *Frères de la Charité (FC)*³⁸, fils du chanoine Pierre Triest, originaires de Gand en Belgique, arrivent à Montréal en 1865 et les *Frères du Sacré-Coeur (FSC)*, fondés à Lyon en 1821, par l'abbé André Coindre, seront à Arthabaska en 1872.

³⁴ On retrouvera le récit complet de cette aventure dans le n° 17 des Études mennaisiennes : La tentative ratée de 1878.

³⁵ Les CSV sont établis aux États-Unis, à St Louis, Missouri, depuis le 31 janvier 1842 et les CSC ont un premier établissement à Notre Dame, Indiana, depuis 1841

³⁶ Les trois religieux CSV voyagent avec Mgr Bourget et arrivent à Montréal le 27 mai 1847. Mgr Bourget avait déjà salué l'arrivée des premières congrégations cléricales en 1841 et 1842 et des premières religieuses en 1842 et 1844.

³⁷ Mgr Bourget quitte la tête du diocèse de Montréal en 1876 et est remplacé la même année par Mgr Édouard-Charles Fabre.

³⁸ Les Frères de la Charité ouvrent leur premier établissement en terre américaine à Boston en 1874. Quant aux Frères du Sacré-Coeur, ils sont à Mobile, aux États-Unis, depuis 1847. Le diocèse de Mobile à l'époque, comprenait l'Alabama et la Floride.

Quatre autres congrégations enseignantes

Il semble bien que les lois françaises des années 80 fourniront à plusieurs congrégations enseignantes un motif sérieux, parmi plusieurs autres, de s'établir au Québec.

Les *Frères de Saint-Vincent de Paul (SV)*, sans être exclusivement enseignants, poursuivent une oeuvre éducative de grande qualité. Ils ouvrent leur premier patronage à Québec en 1884. Les *Frères Maristes (FMS)* sont à Iberville en 1885 et prennent charge immédiatement de l'école de l'endroit. Les *Frères de l'Instruction Chrétienne (FZC)* sont à Montréal et à Chambly en 1886. Les *Frères de Saint-Gabriel (FSG)*, dès leur arrivée à Montréal en 1888, prennent la direction de l'orphelinat Saint-François-Xavier.

On retrouvera à l'annexe D divers autres renseignements concernant les congrégations de frères enseignants.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA CONGRÉGATION S'IMPLANTE LES FIC ARRIVENT

Pour comprendre la seconde tentative

La tentative d'établissement ratée de 1878, à Saint-Denis-sur-Richelieu, n'a pas laissé que des regrets ou de l'amertume. Plusieurs frères continuent de croire que la Congrégation aura un bel avenir si elle s'établit en Amérique du Nord. Ét la scène politique française se charge de leur donner raison et d'ouvrir les yeux à ceux qui doutent ou qui s'opposent.

Après l'entrée en vigueur des lois de 1880 (exclusion de l'instruction religieuse des examens publics) et de 1882 (exclusion de l'enseignement religieux des écoles publiques), le Parlement français est saisi d'un nouveau projet de loi qui n'aboutira que trente-deux mois plus tard, soit le 30 octobre 1886. C'est la loi sur la neutralité scolaire par laquelle l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque :

«Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel congréganiste devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi.» Effectivement, en 1891, à l'ultime délai prévu par la loi, les derniers des 3 643 instituteurs religieux qui étaient en fonction dans des écoles publiques en 1886 abandonnèrent les établissements qu'ils avaient bien souvent fondés, pour ouvrir des écoles libres aux ressources aléatoires et limitées et recommencer la vie héroïque des pionniers de l'école primaire.³⁹

Les pressions ne manquent pas

Le programme d'instruction gratuite, obligatoire et laïque réalisé en 1882 et 1886 avait déjà été entrevu maintes années auparavant par des personnalités bien au fait des idées des partis politiques appelés à gouverner la France sous la Troisième République.

³⁹ H.-C. Rulon et Philippe Friot, *Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires*, Paris, Vrin, 1962, p. 79.

Parmi ces personnalités, le F. Thadée, fondateur de l'établissement de Notre-Dame de Toutes-Aides, en Doulon près de Nantes, fait montre de qualités qui attirent le respect du F. Cyprien⁴⁰, Supérieur général ; il aime sa Congrégation, il est clairvoyant et il a son franc-parler.

Dans une lettre au F. Cyprien, il écrit :

*Je vous demande de vous emparer tout de suite, ne serait-ce que par deux Frères, du Canada. Si vous tardez, il vous échappera. Il faut l'avouer, l'avenir de la France fait peur aux congrégations enseignantes. Elles jettent leurs regards vers un port de refuge pour un temps peut-être assez prochain. Puisqu'on nous fait des avances, profitons-en avec empressement. Dans quelques années, si les projets des méchants réussissent, vous ne manquerez pas d'embarras et d'inquiétudes en France.*⁴¹

Le Frère Cyprien reçoit le conseil avec reconnaissance et se met à étudier, sous toutes ses formes, le projet d'un établissement au Canada. La question est complexe et vingt fois, en présence des obstacles, le supérieur est tenté d'abandonner la partie. Vingt fois, cependant, il reprendra l'idée de préparer à ses frères un port de refuge en cas de persécution. Il la mûrira dix ans ; malgré les craintes du F. Thadée et l'échec de 1878, il ne verra pas le Canada lui échapper⁴².

D'autre part, on peut présumer que les appels en provenance de différents diocèses canadiens depuis près d'un demi-siècle ont pu exercer sur le F. Cyprien une bienfaisante pression. Mieux encore peut-être, les exemples des autres congrégations enseignantes sont là et les succès qu'elles remportent au Canada sont convaincants.

À Saint-Pierre, de la brume... mais aussi des idées

Et c'est de Saint-Pierre-et-Miquelon, cette minuscule possession française en Amérique du Nord, que partira un mouvement d'idées qui contribuera sûrement à concrétiser un deuxième essai...

⁴⁰ F. Cyprien (Pierre Chevreau, 1816-1897). Premier successeur de Jean-Marie de La Mennais, il dirigera la Congrégation de 1861 à 1897. Son oeuvre capitale sera l'organisation définitive et canonique de la congrégation au milieu de difficultés majeures suscitées par les lois hostiles à l'enseignement chrétien à compter de 1880. Voir Chronique FICP, novembre 1997, p. 26-27.

⁴¹ Thadée à Cyprien, 11 octobre 1876, AFICR. F. Thadée (François Parthenay, 1821-1884). Homme d'initiative, administrateur hors pair, son nom reste attaché à Notre-Dame de Toutes-Aides et à la réforme administrative dont il fut chargé à la maison mère de Ploërmel (1869-1871). Voir Ménéloge I, p. 273.

⁴² Auguste Laveille, Le Frère Cyprien, Paris, J. de Gigord, 1910, p. 240.

En 1882, le R.P. Hamon, jésuite français résidant à Montréal, donna une mission aux habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon. Il fit la connaissance des frères de la colonie et se montra plein d'admiration pour leur dévouement, leur succès et surtout leur esprit religieux. Le bon père eut avec les frères de fréquents entretiens qui roulaient le plus souvent sur le Canada et sur les avantages de toutes sortes dont jouissent en ce pays les congrégations religieuses, celles en particulier qui se vouent à l'enseignement.

Les frères de Saint-Pierre ne tardèrent pas à s'enflammer d'un grand désir de voir notre Institut s'établir enfin sur les rives du Saint-Laurent et leurs lettres au Supérieur général lui portèrent sans doute l'écho de cet enthousiasme.⁴³

Tous les écrits racontant les origines de la mission canadienne sont unanimes face au rôle joué par les frères de Saint-Pierre-et-Miquelon. La liste de ces frères venus au Canada est à l'annexe **H** du n°22 des *Études mennaisiennes*.

Le P. Adrien Turgeon et les FIC de Vannes

À l'occasion d'un voyage en France, le P. Adrien Turgeon, SJ eut un premier contact significatif avec les Frères de l'Instruction Chrétienne. Il les rencontra à Vannes, au collège jésuite Saint-François-Xavier, où ils avaient la responsabilité des classes élémentaires :

Il fut frappé de leur modestie, de leur simplicité, de leur esprit de renoncement et de leur habileté à former les enfants des classes riches aussi bien que ceux des classes les plus pauvres, et quand, de retour au Canada, il fut promu recteur du collège Sainte-Marie, l'un de ses premiers soins fut d'écrire au Révérend Frère Supérieur Général et de lui demander quelques-uns de ses Frères comme auxiliaires polir son collège. Sa demande fut agréée.⁴⁴

⁴³ Un cinquantenaire, 1836-1936, La Prairie, Procure FIC, 1937, p. 34. Cet imposant volume de 607 pages ne porte aucune indication d'auteur. Une lettre du F. Donat-Alphonse, Secrétaire général de la Congrégation, spécifie clairement que le F. Symphorien-Auguste en est l'auteur. Donat-Alphonse à Anatolius-Louis, 12 février 1937, AFICR.

⁴⁴ Discours du P. Joseph Ruhlmann, SJ à l'occasion de la bénédiction de la chapelle de la maison principale de La Prairie le 7 août 1918. Rapporté par l'Écho des Missions, octobre 1918, p. 64-65. Le P. Adrien Turgeon, SJ fut recteur du collège Sainte-Marie de Montréal à deux reprises. C'est lui qui fut le représentant de l'Église du Canada dans la recherche d'une solution à la délicate question des biens des Jésuites.

Le Frère Méleusippe au Québec en 1884

Tant et si bien que, deux ans plus tard, en 1884, le F. Méleusippe⁴⁵, directeur principal des frères oeuvrant à Saint-Pierre-et-Miquelon, reçoit l'ordre du E Cyprien de faire un voyage au Québec pour y prendre de nouveaux renseignements.

Il se rend donc à Montréal en compagnie de M. Le Tournoux, préfet apostolique des îles, et ce seront les Pères Jésuites du collège Sainte-Marie qui offriront l'hospitalité aux voyageurs comme ils l'avaient fait en 1878 pour les FF. Alpert et Rodriguez.

De retour à Saint-Pierre, le F. Méleusippe rédige la relation de son voyage, expose les chances de succès d'une telle fondation et envoie son rapport à Ploërmel. De plus, il écrit au P. Adrien Turgeon :

Au retour de mon voyage au Canada, j'ai écrit immédiatement au Supérieur général de mon Institut pour lui faire connaître les propositions que vous m'aviez faites d'avoir de nos Frères dans votre établissement et je lui donnais aussi à entendre que dans un avenir plus ou moins rapproché, nous pourrions y fonder plusieurs maisons ; votre bonne lettre du 16 octobre dernier vient encore me confirmer dans cette supposition : merci.

Par le courrier que m'a apporté votre pli, je recevais de notre provincial des Colonies, une lettre dans laquelle il me disait que le compte-rendu de mon voyage à Montréal, et la lettre que

M. Le Tournoux, préfet apostolique, a adressée au Supérieur général sur le même sujet, avaient fait impression. Il ajoutait : «Si le Révérend Père Turgeon demandait lui-même des frères, cela hâterait probablement beaucoup l'affaire.»

... Aujourd'hui, mon Révérend Père, je viens vous prier de vouloir bien le faire le plus tôt possible. Mes supérieurs paraissent tout disposés à accepter vos offres, et les renseignements que vous pourriez leur donner pour le développement de notre Institut dans vos contrées ne contribueront pas peu à les faire accepter.

Je pense que vous pourrez obtenir des sujets connaissant un peu l'anglais, et des Frères pour la cuisine ; pour ces derniers, je vous donne ceci sous toutes réserves.⁴⁶

⁴⁵ F. Méleusippe (François Lizé, 1846-1917). Missionnaire à Saint-Pierre-et-Miquelon de 1864 à 1886. Il fut le directeur principal des frères de 1874 à 1886. Un des six fondateurs arrivés à Montréal en 1886. Retour en France en 1893.

⁴⁶ Méleusippe à Turgeon, 9 novembre 1884, ASJCF

Le Conseil général de la congrégation accepte

Ce rapport du F. Méleusippe impressionne le F. Cyprien et son conseil. Une nouvelle tentative d'établissement est décidée en principe. Le Supérieur général porte sa décision à la connaissance de toute la Congrégation en publiant l'appel ci-dessous dans la *Chronique*⁴⁷ du 1er janvier 1885. On sent la confiance du Supérieur général et l'enthousiasme qu'il veut communiquer à ses religieux. Aucune trace de l'échec de 1878 dans ces quelques lignes.

APPEL DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

D'importantes Écoles, mes très chers Frères, nous sont, de nouveau, offertes au Canada. Assurément, nous ne sommes pas en mesure de les accepter sans délai aucun ; et néanmoins il y a là, pour nous, de trop grands avantages, pour que nous puissions refuser indéfiniment de nous établir dans ce vaste et sympathique pays, qui est très sain et toujours riche en vocations religieuses ; pays qui est bien réellement une nouvelle France, car c'est là, mieux que partout ailleurs, que la race française a conservé les nobles qualités qui la caractérisent : en effet, elle est toujours chevaleresque et profondément catholique, cette généreuse nation, demeurée fidèle à sa chrétienne devise : AIME DIEU ET VA TON CHEMIN. Aussi sommes-nous résolus d'y envoyer dès que possible, une avant-garde peu nombreuse, mais choisie.

Je viens, en conséquence, M.T.C. Frères, prier ceux d'entre vous qui se sentiraient au coeur du dévouement pour cette grande et belle mission, d'adresser leurs noms au T.C.F. Yriez-M., Provincial des Colonies.

E Cyprien, Sup. gén.

L'affaire est lancée

Ce n'est qu'après cette annonce solennelle que le F. Cyprien, par l'intermédiaire du F. Yriez-Marie, répond à la lettre du P. Adrien Turgeon du 19 novembre 1884 :

⁴⁷ La Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel est une publication internationale destinée d'abord aux membres de la Congrégation. Elle parut sous ce titre de 1874 à 1904, devint l'Écho des Missions en 1905 et reprit son premier nom en 1928.

Le Frère Méleusippe, de St-Pierre-Miquelon, m'a fait part de l'heureuse impression qu'il a conservée de son voyage au Canada, et tout spécialement de sa reconnaissance pour la gracieuse réception que vous avez bien voulu lui faire au Collège Ste-Marie, à Montréal.

Je suis certainement bien gêné par le manque de sujets mais, quoi qu'il en soit, je veux faire l'impossible pour vous accorder les quatre frères que vous me demandez pour votre Collège Ste-Marie. C'est admis en principe ; mais il est une difficulté à vaincre, et cette difficulté consiste en ce que n'ayant pas de frères suffisamment capables d'enseigner la langue anglaise, et encore moins de la parler, il me faudra au moins une année pour en préparer : ce ne sera donc qu'en 1886 que je pourrai tenir mes engagements.

Je ne voudrais pas que la question de traitement pût être un obstacle à la réalisation du projet que nous étudions ; mais si vous voulez bien me permettre, je vous ferai connaître que le traitement minimum de nos Frères employés dans les collèges des Révérends Pères Jésuites en France est partout, outre la pension complète, de 500 francs par Frère, plus le voyage d'aller et de retour. J'ignore si, au Canada, les religieux peuvent circuler partout avec leur costume religieux, ou bien si, comme en Angleterre, ils sont obligés de porter l'habit laïque en dehors de leur communauté.

À mon grand regret, je ne puis absolument pas, pour le moment, accepter le collège que Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Montréal a l'intention de me proposer Il ne m'est pas possible non plus de promettre à votre Très Révérend Père Supérieur Général les frères qu'il désirerait avoir pour les travaux de cuisine : nous sommes déjà peu nombreux pour les besoins de l'enseignement qui nous est confié.

Je goûte votre avis, Mon Très Révérend Père, concernant un voyage de mon représentant à Montréal ; mais la saison ne s'y prêtant pas du tout, je n'ose prendre, quant à présent, aucune mesure à cet égard.⁴⁸

⁴⁸ Yriez à Turgeon, 13 janvier 1885, ASJCF. F. Yriez-Marie (Jean Chape], 1834-1924). En service à Saint-Pierre-et-Miquelon (1852-1874) et à la Guadeloupe (1874-1879). Sa principale fonction comme Assistant général (1879-1909) fut d'être le provincial des colonies, selon l'appellation en usage. Les pages suivantes donnent un aperçu du rôle important que jouera le F. Yriez dans la fondation de la mission canadienne.

Nouvel envoi du P. Turgeon au F. Cyprien le 1^r février 1885. La réponse viendra sept mois plus tard :

Nos intentions n'ont point changé relativement au Canada... mais que de difficultés à vaincre ! La I^r sans contredit, est la pénurie des sujets : ne pouvant pas déjà combler les vides que les infirmités, la maladie et la mort produisent dans nos rangs, nous en sommes toujours à nous demander comment nous pourrions dégager les quatre Frères qui vous ont été promis. D'autre part, vous n'ignorez pas les mille et une tracasseries que le gouvernement suscite à toutes les congrégations, et tout spécialement aux congrégations enseignantes : le plus futile prétexte suffit pour faire révoquer un Frère ! Et cette malheureuse langue anglaise qu'il faut absolument connaître pour enseigner au Canada... Quoi qu'il en soit ne perdons pas courage, si le bon Dieu est avec nous, nous vaincrons toutes ces difficultés ; et, comme il a été convenu, 1886 verra la réalisation de notre projet.

Il eût été désirable, en effet, qu'un représentant du Supérieur Général vous eût j'ai une visite dans le courant de cette année ; mais jusqu'à présent, cela n'a pas été possible, et voici la mauvaise saison qui arrive. Le Frère Méleusippe étant chargé d'une direction importante ne pouvait guère s'absenter non plus, attendu que ses écoles sont communales. Les embarras seront-ils moindres l'année prochaine ?⁴⁹

À la veille de quitter pour le Sénégal, le F. Yriez répond à la lettre du P. Turgeon du 17 septembre :

Vous voyez, dites-vous, Très Révérend Père, que nous ne pouvons pas accepter l'offre des Pères Oblats. Ce n'est peut-être pas que nous ne pouvons ; mais nous hésitons, parce que nous n'avons pas encore une connaissance suffisante de la situation. C'est dans cet ordre d'idées que, par ordre du Supérieur Général lui-même, j'ai dû répondre au Frère Méleusippe, qui me pressait de lui donner une décision à ce sujet: que nous irions voir au printemps prochain. Il serait imprudent d'entreprendre un tel voyage dans cette saison-ci.

Je me permets de vous le dire plus haut, ce n'est point à titre d'essai que nous consentons à envoyer des Frères au Canada, mais tout de bon ! Dieu merci, nos craintes concernant la vocation des Frères, à cause de leur grand éloignement du Supérieur général, ne sont point fondées : il y a tout à l'heure 50 ans que nous avons des frères à l'étranger : au Sénégal, à la

⁴⁹ Yriez à Turgeon, 1er septembre 1885, ASJCF

*Guadeloupe, à Cayenne, à la Martinique, à Haïti, à St-Pierre-Miquelon, à Taïti même, et l'expérience ne prouve pas qu'à ces grandes distances, l'esprit religieux se soit plus affaibli qu'en France ; l'effet produit serait presque le contraire : vous savez comme moi que la privation augmente le désir, et l'éloignement fortifie l'esprit de corps. J'en parle sciemment...*⁵⁰

Les voisins français sont emballés

L'appel du F. Cyprien reçoit un accueil particulièrement bienveillant dans les îles. Et plusieurs frères rêvent de transporter leur champ d'apostolat au Québec. Aussi les demandes affluent-elles auprès du Supérieur général pour faire partie de cette avant-garde «*peu nombreuse, mais choisie*». Est-ce curiosité pour les terres nouvelles, désir d'agrandir ses horizons, besoin de changement périodique, nécessité de refaire ses forces ailleurs ou lassitude face aux difficultés et vexations sans cesse renaissantes causées par les administrateurs locaux ?⁵¹ Ou simplement réponse désintéressée à l'appel du F. Cyprien ?

Nul doute que, dans certains cas, il y ait un dosage plus ou moins conscient de plusieurs de ces raisons... L'important, pour les supérieurs, n'est-ce pas de découvrir quelques frères qui ne manquent pas de caractère et qui sont capables de s'adapter à un nouveau pays tout en possédant un zèle apostolique suffisant ?

Quoi qu'il en soit, les frères de l'archipel ne manquent ni d'ambition, ni d'ardeur et ne se privent aucunement d'échafauder des projets :

Ils se mirent avec plus d'entrain que jamais à l'étude de l'anglais, afin d'être prêts à partir pour le Canada, si les Supérieurs se décidaient à ouvrir des écoles dans ce pays. Le Frère Ulysse⁵² se distingua entre tous ; doué d'une aptitude remarquable pour l'étude des langues, il fut bientôt à même de parler l'anglais de façon correcte et même élégante.

Sa pensée se tournait souvent vers le Canada ; déjà il se voyait à la tête de la future mission et assignait en plaisantant des postes à ses confrères :

⁵⁰ Id. à id., 30 novembre 1885, ASJCF.

⁵¹ Le F. Méleusippe, directeur principal, parle au F. Ulysse de ces difficultés constamment présentes. Voir ci-après un extrait de sa lettre du 21 novembre 1885.

⁵² F. Ulysse (Eugène Baron, 1856-1932). Après onze ans de service à Saint-Pierre-et-Miquelon (1874-1885), le F. Ulysse est nommé directeur fondateur de la mission canadienne (1886-1910). Il succède au F. Job à la tête des frères d'Espagne (1910-1922). Assistant général (1922-1927). Décès et inhumation à Ploërmel en 1932.

*Moi, disait-il, je serai supérieur ; vous, F. L., vous serez maître des novices ; vous, F. M., vous serez économiste ; et vous, F. H., vous serez lingier. L'avenir devait en partie lui donner raison.*⁵³

Le F. Méleusippe, toujours directeur principal à Saint-Pierre-et-Miquelon, rêve déjà du Canada. Il écrit au P. Turgeon :

Si je vous parle de la sorte, c'est que probablement je ferai partie de ceux des frères qui vous sont promis pour l'année prochaine. Je ne donne pas ceci comme bien officiel, mais d'après les lettres que je viens de recevoir du Supérieur de mon Institut et du Provincial des Colonies, j'ai cru m'apercevoir que leur intention était de m'envoyer dans vos parages. Gardez ceci pour vous, s'il vous plaît.

*Pour le nouvel offre (sic) que vous signalez — dans votre dernier écrit — j'en ai parlé à notre provincial. Jusqu'ici, je n'ai encore rien reçu à ce sujet. Si jamais j'ai le bonheur de voir ce cher provincial, je vous assure que je ferai de mes pieds et de mes mains pour qu'il aille jusqu'à Montréal voir ce que nous pourrions y faire. J'emploierai tous mes moyens pour qu'il accompagne en personne le premier convoi qui sera dirigé vers le pays que vous habitez.*⁵⁴

Au F. Ulysse dont il fut le supérieur à Saint-Pierre, il écrit le même jour :

*Je viens de recevoir du Rd frère et du T.C.F., deux lettres qui me disent la même chose : votre nouvelle situation à vous-même, et la mienne future ; il paraît que nous devons militer ensemble, Dieu en soit béni. Je vous assure que je quitterai Saint-Pierre sans aucun regret ; il y a longtemps que j'aurais dû l'abandonner ; mais d'après l'aveu du T.C.Frère Yriez, si j'y suis resté jusqu'à ce jour c'est grâce à lui (ceci soit dit entre nous). S'il a voulu me laisser languir si longtemps c'est sans doute pour me faire acquérir des mérites de patience ; mais à ma grande confusion, je vous avouerai que j'ai pris la chose bien impatiemment et que pour les mérites je n'en ai gagné aucun. Plaiguez-moi et priez pour moi.*⁵⁵

⁵³ F. Symphorien-Auguste. «Le Très Cher Frère Ulysse», Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, n° 118, novembre 1933, p. 696-697.

⁵⁴ Méleusippe à Turgeon, 21 novembre 1885, ASJCF

⁵⁵ Méleusippe à Ulysse, 21 novembre 1885, AFICLP.

Du côté des Supérieurs

Refusant toute improvisation qui pourrait compromettre ce second essai, le F. Cyprien prend des mesures exceptionnelles :

1 - il choisit le F. Ulysse comme chef de mission près d'un an à l'avance

;

2 - il le rappelle en France en juillet 1885, lui confie la fondation qu'il projetait, et l'envoie passer quelques mois en Irlande, chez les Christian Brothers, pour se perfectionner dans la langue anglaise ⁵⁶ ;

3 - en nommant le F. Yriez-Marie, responsable du dossier, il s'assure des services d'un homme d'une compétence remarquable, qui apporte à ses fonctions expérience, tact, diplomatie, attention, célérité et amour des personnes.

Impressions et réflexions

Avant de suivre les voyageurs sur l'Atlantique, il sera intéressant de connaître les réflexions des frères à propos de cette nouvelle mission. Il y en a peu. Voici toutefois quelques extraits glanés dans la correspondance du F. Ulysse :

Du F. Gatien-Marie, directeur du noviciat de Ploërmel

La Chronique, comme vous le savez, a annoncé l'établissement de nos Frères au Canada. Voilà votre affaire, vous qui êtes déjà familiarisé avec le froid. J'ai proposé mon nom déjà deux fois, on ne veut pas le prendre : c'est pitié de vieillir !... Je quitterais pourtant bien volontiers la malheureuse France... (10 janvier 1885)

Du F. Dioclésien-Marie, directeur de Notre-Dame de Toutes-Aides

J'ai appris avec plaisir que vous allez sous peu partir pour fonder un premier établissement au Canada. Je vous souhaite bon succès dans ce pays qui sera peut-être un jour notre terre d'adoption. (18 avril 1886).

⁵⁶ Le Frère Ulysse y fut reçu fort aimablement et ne tarda pas à charmer ses hôtes par la distinction de ses manières. On raconte que ceux-ci aimaient à l'entendre parler et se plaçaient même à portée de suivre les leçons de catéchisme que le Frère Ulysse donnait aux élèves du collège. F. Symphorien-Auguste. Le «Très Cher Frère Ulysse», Chronique FICP, n° 118, novembre 1933, p. 696.

**Du F. Rodriguez, compagnon du F. Alpert
à Saint-Denis-sur-Richelieu**

On rapporte que le F. Rodriguez a dit par ici — il s'est donné de garde de me le dire à moi — que la mission du Canada durerait bien huit jours que je serais heureux de le faire mentir... Ce qui lui a déplu au Canada, m'a-t-il dit, c'est le luxe qu'il a vu partout. Il prétend que son compagnon traitait les affaires en dehors de lui ; qu'il ne connaît pas le motif de leur retour en France. Lie !⁵⁷

Mais le temps passe et il faut tenir promesse : une première visite doit avoir lieu au printemps. Le F. Yriez est assez explicite sur la façon dont il compte voyager. Il écrit au F. Ulysse, toujours en Irlande :

Quand serez-vous prêt pour revenir par ici ? Selon toutes probabilités nous aurons à faire le voyage du Canada ensemble. Pour ce voyage, je voudrais éviter les navires du commerce et nous sommes effrayés du prix élevé des Paquebots. À ce sujet, je viens de demander des renseignements au Père Marier. Vous-même qui connaissez un peu tout cela et qui pouvez peut-être recueillir des renseignements précieux à Dublin, quel serait le mode qui vous paraîtrait le moins coûteux ? Vous savez que, outre les lignes anglaises, il y a les Paquebots transatlantiques du Havre à New York. Le passage est je crois, de 500 francs en septembre, et une remise est faite aux religieux : ce serait peut-être le meilleur moyen. Mais de New York au Canada ? Les lignes anglaises sont généralement chères. Dites ce que vous en savez.⁵⁸

Au P. Adrien Turgeon le 14 avril 1886 :

Me voici de retour de mon long voyage en Afrique. Pour tenir à ma promesse, je prends mes mesures maintenant pour aller vous porter mes hommages à Montréal même. Je pense quitter la France et prendre les Paquebots de New York dans les premiers jours du mois prochain. Je serai accompagné d'un Frère parlant Anglais. Notre Supérieur Général me prie de vous offrir ses hommages les plus respectueux. Si les temps que nous traversons n'étaient pas si troublés, malgré son grand âge, peut-être aurait-il tenté d'aller vous voir lui-même.⁵⁹

⁵⁷ Yriez à Ulysse, 31 août 1886, AFICLP.

⁵⁸ Yriez à Ulysse, 13 mars 1886, AFICLP

⁵⁹ Yriez à Turgeon, 14 avril 1886, ASJCF.

L'arrivée des frères à Montréal

Les FF. Yriez-Marie et Ulysse s'embarquent au Havre sur le Labrador, le 4 mai 1886, à destination de New York et Montréal. Ils sont au collège Sainte-Marie le soir du vendredi 21 mai. La célébration solennelle du soixantième anniversaire de prêtrise du P. P. Point, SJ permet aux deux voyageurs de faire connaissance avec les autorités du collège qui accueillent pour la circonstance l'archevêque de Montréal, Mgr Édouard-Charles Fabre⁶⁰, de s'aboucher avec la plupart des sommités ecclésiastiques du diocèse et de faire connaître l'origine et le but de leur voyage.

Le R.P. Turgeon, alors Recteur du Collège, supplia l'Assistant de lui obtenir 4 Frères pour sa maison, un pour la surveillance de l'étude et trois pour les cours préparatoires.

Quelques jours après, Monseigneur l'Archevêque demandait aussi, avec instance, qu'on voulut bien lui procurer des Frères pour le Collège de Chambly, propriété du diocèse. Le T.C.F. Yriez lui promit pour cela le concours de toute sa bonne volonté⁶¹.

Pendant que le F. Ulysse reste provisoirement au collège Sainte-Marie, le F. Yriez reprend après huit jours le chemin du retour en passant par les îles où on lui ménage un accueil chaleureux : on n'a pas oublié l'ancien directeur principal (1861-1874). Le voyage vers la France s'effectue avec le F. Méleusippe qui avait succédé au F. Yriez comme directeur principal.

Le Conseil général du 4 août 1886

En arrivant à Ploërmel, le F. Yriez soumet au Conseil général les pétitions de Mgr Édouard-Charles Fabre et du P. Adrien Turgeon. Ét à sa réunion du 4 août 1886, le Conseil prend les décisions suivantes :

En prévision des événements malheureux dont la France est menacée, le Conseil de l'institut a décidé qu'on tâcherait de s'établir au Canada, afin d'y fonder un Noviciat et de pouvoir perpétuer l'oeuvre 'Ondée par Monsieur de la Mennais.

⁶⁰ Mgr Édouard-Charles Fabre (1827-1896). Troisième évêque (1876) et premier archevêque de Montréal (1886-1896).

⁶¹ F. Ulysse, Historique de l'arrivée des Frères de l'Instruction chrétienne en Canada. Manuscrit. AFICLP.

Le révérend père Turgeon, de la Compagnie de Jésus, recteur du Collège de Montréal, ayant instamment demandé des frères de notre Institut pour être employés comme professeurs dans son collège, le Conseil a décidé qu'il lui en serait envoyé quatre.

Monsieur le curé de Chambly, près de Montréal, ayant su l'arrivée de nos frères au Canada, proposa une maison pour y établir une école, et au besoin un Noviciat. Le Conseil, après un examen sérieux de cette proposition, décida que deux frères seraient envoyés à Chambly pour l'école et aussi pour préparer les voies au Noviciat.⁶²

Si l'unanimité semble s'être faite autour du projet d'établissement au Canada, on peut être assuré qu'un long débat précéda cette décision et que certaines des hésitations du début se retrouveront fréquemment dans les échanges des années subséquentes. La correspondance du F. Yriez sera révélatrice à ce propos. Voici un extrait de la lettre qu'il adresse au F. Ulysse dans le but de calmer l'anxiété de son jeune fondateur :

Vous n'êtes pas sans comprendre vous-même que nous ne pouvions guère faire plus vite : à mon arrivée ici (fin juillet), il a fallu d'abord débattre la question d'acceptation ou du refus de fondations au Canada, ce qui ne s'est pas fait, je vous prie de le croire, sans quelques oppositions. Vous vous rappelez notre questionnaire. On a trouvé nos réponses satisfaisantes sur toute la ligne ; mais on a trouvé, en général, les traitements peu élevés ; la dépense des passages, autre obstacle ; et enfin, où prendre des Frères ?... tout cela vaincu, il fallait réunir son monde, obtenir les consentements, envoyer les noms au Ministère pour s'assurer des passages. Le tort que j'ai eu, si tort il y a, c'est le 3 août, lorsque tout a été décidé en conseil, de ne vous avoir pas envoyé un télégramme au lieu de vous écrire. Mais j'avais besoin de vous donner quelques explications, et je ne le pouvais par dépêche. Que de misères dans un Miserere !⁶³

Une collaboration et une confiance inébranlables

Et commence alors entre l'Assistant général et le chef de la nouvelle mission une correspondance qui créera entre eux de solides liens et permettra au F. Yriez de jouer un rôle de tout premier plan, à un point tel qu'on pourra, sans l'ombre d'un doute, le considérer comme le cofondateur du rameau nord-américain.

⁶² Réunion du Conseil général, 4 août 1886, AFICR.

⁶³ Yriez à Ulysse, 31 août 1886, AFICLP.

C'est tout à fait ce que pense le F. Ulysse quand il lui écrira quelques années plus tard :

Nulle âme ici n'oublie que vous êtes venu planter la première bouture de l'arbre puissant dont la racine est en Bretagne et les principales branches à Ploërmel. Il est donc tout naturel qu'elle salue et bénisse en vous un parrain, sinon un père. Celui-ci n'étant plus, il va sans dire que la tutelle incombe à celui-là, avec la diversité de ses obligations. Votre pupille, ou si vous le voulez votre filleule, bien que n'ayant pas encore atteint la treizième année, est déjà grandelette et forte ; mais vous le savez, cette grande enfant a besoin, plus que jamais, d'une protection attentive et constante, pour ne rien perdre de ses bonnes inclinations et pour conserver la vigueur et l'éclat de son génie et de son tempérament. C'est avec confiance, mon très cher frère, que nous envisageons l'avenir, assurés que, de là-bas, unissant l'action à la prière, vous veillerez avec un soin jaloux, à nos multiples intérêts.⁶⁴

En attendant la rentrée de septembre et l'arrivée des voyageurs

Une fois prise la décision d'accepter deux fondations, il faut s'organiser de part et d'autre et faire en sorte que les promesses échangées passent dans la réalité.

D'un côté, le P. Adrien Turgeon et le chanoine Charles-Médéric Lesage⁶⁵ curé de Chambly ; de l'autre, l'administration de la Congrégation : le Supérieur général et son Conseil dont l'Assistant responsable des missions. Le F. Ulysse doit manoeuvrer au milieu de toutes ces autorités. Et il le fera durant 24 ans.

La lettre qui suit est du E Yriez et elle donne un bon exemple du style de relations qui s'amorce avec les différents niveaux décisionnels :

J'écris en ce moment au curé de Chambly pour l'informer de la décision et pour lui annoncer que les deux Frères lui arriveront vers le 5 septembre prochain et, enfin, pour le prier de faire tout de suite les réparations qu'exige la maison d'école. D'autre part, je lui fais connaître que je vous

⁶⁴ Ulysse à Yriez, 26 décembre 1898, AFICLP.

⁶⁵ Charles-Médéric Lesage (1848-1932). Curé de la paroisse Saint-Joseph de Chambly de 1885 à 1910. Il accueille les frères en 1886 et noue avec le F. Ulysse des liens d'amitié forts et durables.

invite à vous concerter avec lui pour l'ameublement et les préparatifs que comporte la situation. Il faut que tout soit prêt pour ouvrir les classes à l'arrivée des frères.

Pendant que vous serez près du bon curé, tâchez d'obtenir de lui, par écrit, une sorte de contrat résumant les promesses qu'il nous a faites concernant le traitement des frères, la maison d'école et le terrain, etc., toutes choses que vous connaissez d'ailleurs tout aussi bien que moi. Ce que je vous demande, c'est une pièce semblable à celle que j'ai apportée au Révérend Père Turgeon. Si le bon curé veut donner plus qu'il n'a promis, acceptez, mais s'il vous témoigne quelques regrets de ses premières avances, mettez-y toute la finesse possible pour ne rien lâcher, sans toutefois, avoir l'air de tenir à l'argent... Vous comprenez pourquoi. Pour que vous n'ayez pas l'apparence d'agir par vous-même, dites que le Supérieur général serait désireux d'avoir cette pièce et qu'il ne manquera pas de la demander... (3 août 1886)

En toute circonstance, le E Yriez sera un guide sûr et expérimenté pour le frère Ulysse. Comme on le voit par l'extrait ci-dessus, il n'hésite pas à lui livrer les petits secrets de la diplomatie qui permettent de maintenir les bonnes relations avec autrui et d'obtenir tout naturellement les biens convoités sans donner l'impression de les désirer. Le frère Ulysse est à bonne école. Il a besoin d'apprendre beaucoup et vite.

Le frère Yriez ne reviendra plus jamais au Québec, mais il connaîtra le milieu de façon assez surprenante. Sa méthode : la correspondance et l'écoute. Lettres qu'il reçoit et qu'il envoie, délibérations du Conseil général, rumeurs et libres propos captés ici et là : au conseil, dans l'enclos de la maison-mère de Ploërmel⁶⁶ ou à l'extérieur.

Les préparatifs continuent, les conseils affluent...

Dans sa même lettre du 3 août au F. Ulysse, l'Assistant continue :

Chambly devant être le futur noviciat canadien, peut-être pourrez-vous en prendre la direction dès le commencement, connaissant l'abnégation du R.P. Turgeon, j'ose espérer qu'il ne s'y opposera pas. Toutefois, ne pressez

⁶⁶ Ploërmel fut le siège social de la Congrégation de 1824 à 1904. Après la suppression de la Congrégation en France, l'administration générale s'établit officiellement sur l'île de Jersey en 1922. Depuis 1972, elle est à Rome, en Italie. Mais Ploërmel reste toujours la maison mère de la Congrégation avec les souvenirs les plus précieux de son fondateur et de ses collaborateurs immédiats.

*pas le mouvement, nous ne connaissons pas encore avec quel bois nous pourrions faire feu. Malgré la diligence que nous pouvons employer, les Frères n'arriveront certainement pas à Montréal avant le 4 ou 5 septembre. J'aurai occasion de vous écrire de nouveau sur ce sujet, avant que tout soit organisé.*⁶⁷

Les 15 et 17 août, il annonce au F. Ulysse le nom des frères choisis pour les premières fondations et donne quelques détails :

Voici donc nos cinq collaborateurs qui vont faire route demain pour Montréal. Je désirerais bien vous donner des renseignements précis sur chacun d'eux mais malheureusement, je ne les connais pas assez. Cependant voici ce qu'était chacun d'eux ..

F Simplicie dirigeait les frères de la Rue de Madrid ; vous le connaissez aussi bien que moi. Ne dites pas qu'il était chez les Jésuites.

F Ange était employé à l'Externat de la maison mère. C'est un homme très zélé pour sa classe et bon religieux, je crois. Il est breveté comme le F. Simplicie, mais je ne crois pas qu'il connaisse quelques spécialités.

F. Clarence faisait une espèce de cours à Dinan. Il est breveté ; mais j'ignore s'il a quelques spécialités. On le dit charmant garçon.

F.Placide a déjà été aux colonies, connaît les collèges des Pères Jésuites. Il n'est point breveté. C'est un bon religieux, dit-on.

Je ne vous dis rien du E Méleusippe. Tous ont le voeu perpétuel.

Ces Frères partiront d'ici le 18 au matin, passeront par Paris et arriveront au Havre pour prendre la Bourgogne qui fera route pour New York le 21 à midi. Comme c'est le plus grand marcheur de la Compagnie, je pense que nos voyageurs vous arriveront vers le 2 septembre à Montréal. Comme je l'ai déjà dit, il ne nous a pas été possible de faire plus vite ! Quand l'occasion s'en présentera, je pense que vous ferez bien de présenter ces Frères à Sa Grandeur et à son Grand Vicaire, en leur offrant aussi mon plus profond respect ; j'espère qu'une visite fera bon effet : d'ailleurs, je vous en laisse absolument juge.

... J'écris au Père Turgeon que vous vous entendrez avec lui pour la bonne répartition de ces chers frères entre le Collège et Chambly. Pour nous, je crois que vous feriez bien d'aller à Chambly, à cause de l'harmonium et du futur Postulat. Pour diriger au collège, vous aurez le

⁶⁷ Yriez à Ulysse, 3 août 1886, AFICLP

*choix entre les Frères Méleusippe et Simplicie. Ce dernier est habitué chez les Pères, mais (soit dit entre nous) il y a eu quelques différends la dernière année...*⁶⁸

Suivent l'exhortation, l'encouragement et le souhait :

Allons, cher E Ulysse, vous avez une grande mission à remplir : faites l'impossible pour qu'elle réussisse. On vous envoie un bon personnel, tirez-en le meilleur parti possible et surtout que l'on soit des religieux modèles. Il faudra aussi que ces frères-là étudient l'Anglais. Je suis tellement pressé que je suis à peine ma plume. Pardonnez-moi... Que le bon Dieu vous bénisse, et Notre Chère Mission.

Le 31, le F. Yriez accuse réception des lettres que son correspondant du Québec lui avait écrites les 6 et 14 août. Les réponses à certaines questions sont déjà rendues à destination... et les frères aussi, puisque c'est le 31 qu'ils doivent arriver à Montréal. Voici d'autres précisions :

Je vous envoie votre obédience de directeur principal. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le moyen de réussir en tout, c'est le parfait accomplissement de la Règle. Il faut que le directeur puisse dire à ses adjoints : faites comme moi, et vous serez bénis de Dieu et des hommes.

... Nous sommes très embarrassés pour fournir le personnel nécessaire aux colonies. Nous venons de refuser des frères de Saïgon. Nous venons de fermer 4 ou 5 établissements dans la Province de l'Est. Il manque du monde partout ; mais le Noviciat regorge de jeunes gens. Rien de nouveau par ailleurs.

Je vous embrasse avec toute l'affection dont je suis capable.

J'ai hâte de recevoir la relation de voyage de nos chers frères. Le journal L'Union Malouine a un petit entrefilet sur la fondation du Canada... (31 août 1886)

*... J'attends avec une impatience fiévreuse des nouvelles de l'arrivée à bon port de nos chers Frères partis le 21 août pour vous rejoindre ; un résumé détaillé de leur voyage nous fera bien plaisir par ici, et, d'autre part, un compte rendu de leur placement et de votre organisation générale sera pour moi du plus vif intérêt.*⁶⁹

⁶⁸ Yriez à Ulysse, 15 et 17 août 1886, AFICLP. À propos des difficultés rencontrées au collège de la rue de Madrid, voir les lettres adressées au F. Cyprien le 5 novembre 1884 (G. Labrosse, SJ) et le 22 septembre 1886 (A. de Gabriac, SJ). AFICR.

⁶⁹ Yriez à Ulysse, 31 août et 10 septembre 1886, AFICLP.

Cette relation de voyage tardera passablement et, si elle parvint au F. Yriez, elle ne fut jamais destinée au grand public, car ce n'est qu'en 1888 que les premières nouvelles de la mission canadienne paraîtront dans la Chronique.

Toutefois, la correspondance entre les deux hommes continue d'être révélatrice :

Le R.P. Turgeon m'a écrit, me disant qu'il veut faire de nos Frères d'autres membres de sa famille religieuse et nous félicite, de plus, de nous être définitivement installés au Canada ; mais je ne le trouve pas dans sa lettre aussi expansif qu'à l'ordinaire...

Au collège, nos Frères ont-ils leurs chambres, leur réfectoire, leur chapelle et un aumônier comme nous l'avait promis le P Turgeon ? C'est à titre de renseignements.

Allez-vous réussir à bien vous installer à Chambly ? Avez-vous beaucoup d'élèves ? de pensionnaires ? Que sont devenus les anciens instituteurs ? Les Chamblyens vous sont-ils sympathiques ? En définitive, quel est le chiffre net de votre traitement ? De ces questions, s'il y en avait une ou plusieurs dont la réponse dut être connue de moi seul, veuillez relater sur un papier détaché ce qui serait dans ce cas, et prenez pour règle d'agir toujours de même quand vous voudrez me communiquer quelque chose en particulier

Comme je vous l'ai déjà dit, vous ferez bien de vous faire aider si vous vous trouvez surchargés : c'est faire de mauvaise besogne que de vouloir faire plus que force.

Ces jours derniers, nous avons le Supérieur général et un Assistant des Petits-Frères-de-Marie. Eh bien, le Supérieur m'a dit lui-même qu'il est en train de fonder sa maison-mère canadienne à St-Athanase (Iberville), qu'il organise en ce moment son 6^e établissement et qu'il ira visiter le Canada en juin prochain. Voilà qui va beaucoup plus vite que nous, et cette congrégation est plus riche que nous en hommes ou elle opère mieux.

Vous m'avez exprimé le désir d'avoir de l'aide. Je vous avoue que je suis tout à l'ait de votre sentiment : il est certain que si, vous personnellement, vous êtes obligé de rester toujours renfermé dans une classe, vous ne pourrez faire qu'une faible propagande en faveur d'un Noviciat ; et ce serait manquer totalement notre but. Demandez de l'aide si vous en avez besoin. Vous n'en aurez probablement pas du premier coup, mais demandez tout de même.

*Je serais heureux de savoir que nos Frères étudient sérieusement l'Anglais*⁷⁰

On pourra peut-être s'étonner de la simplicité avec laquelle les Frères de Ploërmel ont été acceptés dans l'archidiocèse de Montréal, alors que plusieurs congrégations cléricales se butent à un refus ou sont invitées à s'installer en d'autres diocèses. C'est que l'époque où Mgr Ignace Bourget parcourait les routes de France est bien révolue : de nombreuses congrégations sont maintenant établies à Montréal et ailleurs dans le diocèse et il importe que chacune puisse répondre à un besoin spirituel du milieu sans déséquilibrer la vie paroissiale et sans solliciter constamment des aumônes qui, déjà, servent à maintenir les oeuvres existantes.

Guy Laperrière qui a bien étudié la question tente une explication :

*Un dernier fait nous pose question : comment se fait-il que Mgr Fabre, si réticent d'ordinaire à l'entrée de nouvelles communautés dans son diocèse, ait accepté ces Frères avec, semble-t-il, tant de facilité ? Il y a sans doute la pression des Jésuites, mais dès le début, on le voit demander lui-même des frères pour l'établissement de Chambly. Peut-être y avait-il là une exception dans sa politique pour favoriser cet enseignement commercial que les évêques désiraient et auquel les frères sauraient se tenir, puisqu'ils ne faisaient pas de latin, alors que partout les curés voulaient créer des collèges classiques, plus prestigieux, mais trop nombreux au goût des évêques. Quoi qu'il en soit, voilà une congrégation toute bretonne bien implantée au Canada.*⁷¹

Pour l'instant, il faut regarder le proche avenir et admirer d'avance la sagesse de cette même administration qui aura réussi, en dix ans, à envoyer soixante-dix frères au Québec. Effort louable, s'il en est, et fort justifié dans le temps, car il permettra à la nouvelle fondation de se donner des assises solides avant l'immigration massive de 1903.

⁷⁰ Yriez à Ulysse, 7 et 13 octobre 1886, AFICLP.

⁷¹ Guy Laperrière, Les congrégations religieuses. De la France au Québec : 1880-1914, tome I, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 87.

LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS

MONTREAL : COLLÈGE SAINTE-MARIE (1886-1928)

Une oasis d'hospitalité

Chambly restera toujours un lieu évocateur pour la congrégation : dès 1886, les frères y dirigent leur première école paroissiale et y établissent temporairement le siège de la mission naissante. Mais le collège Sainte-Marie leur est cher à plus d'un titre :

- c'est le premier établissement où ils acceptent de travailler ;
- plusieurs années auparavant, les pères Jésuites eurent l'occasion de les accueillir en trois circonstances connues : les FF. Alpert-Marie et Rodriguez, à la suite de leur départ précipité de Saint-Denis-sur-Richelieu, le 25 août 1878 ; le F. Méleusippe, en 1884, lors de la visite exploratoire qu'il fit au Québec en compagnie de M. Le Tournoux, préfet apostolique des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ; les FF. Yriez-Marie et Ulysse, le 21 mai 1886, au soir même de leur arrivée à Montréal.

-

Mais quel est donc cet établissement ?

De retour au Québec en 1842, grâce à Mgr Ignace Bourget, les Jésuites, selon une tradition qui leur est propre, s'établissent dans une grande ville, à Montréal en l'occurrence. Leur première fondation, le collège Sainte-Marie, ouvrira ses portes le 20 septembre 1848 avec 13 élèves dont 6 de langue anglaise. Quant à l'église du Gesù et la salle de spectacles adjacentes au collège que les frères Yriez-Marie et Ulysse connaîtront dès leur arrivée, elles furent inaugurées en 1865 et existent toujours aujourd'hui, même si le collège a cessé ses activités en 1968 et les bâtiments qui l'abritaient démolis en 1976. Le riche héritage de cet établissement centenaire est passé depuis aux mains de la toute jeune Université du Québec à Montréal (UQAM).⁷²

⁷² Pour le récit des fêtes auxquelles les frères assistèrent lors de leur arrivée, voir Un Cinquantenaire, p. 35. À propos de l'arrivée des premiers frères, le frère Charles-Édouard Delorme (1903-1985) raconte quelques détails qu'il tenait de sa mère : Maman travaillait au collège Sainte-Marie comme couturière des besoins des Jésuites. Un jour, elle vit arriver deux religieux en soutane noire et crucifix. On lui expliqua que c'était deux Frères venus de France. Elle avait souvent songé à devenir Sœur du Bon-Pasteur, mais son guide spirituel lui fit remarquer : «Vois ces deux Frères, tu te marieras et Dieu pourvoira à l'avenir», 3 juin 1985, AFICLP.

Signature de la première entente

Avant de quitter Montréal⁷³ pour Saint-Pierre-et-Miquelon, le F. Yriez signe une entente avec le P. Adrien Turgeon :

Résumé des conventions passées entre le Très Révérend Père Turgeon, supérieur du collège Sainte-Marie et le Frère Yriez-Marie, Assistant du Supérieur Général des Frères de l'instruction chrétienne :

1. Le Supérieur Général mettra quatre Frères à la disposition du Très Révérend Père Turgeon pour la prochaine rentrée des classes. (1- 7bre).

2. En ce qui concerne l'enseignement, les Frères se conformeront au Règlement du collège ; pour le reste, ils auront toute liberté de vivre, dans l'Établissement, suivant les Règles de leur Institut.

3. Outre la pension, le chauffage, l'éclairage et le blanchissage, le Très Révérend Père Turgeon s'engage à servir à chacun des Frères un traitement annuel de 500 francs.

4. Provisoirement, les frais de passage, de France à Montréal, resteront à la charge des Frères.

5. En cas de maladie, les Frères seront traités, comme les Pères, aux frais du collège.

6. Pendant les vacances, les Frères resteront à la charge de l'Établissement.

7.

Fait à Montréal, le 21 mai 1886

Frère Yriez-Marie, Assistant.

Si on ignore les activités précises auxquelles se livra le F. Ulysse après le départ du F. Yriez-Marie, on sait toutefois qu'il accepta l'hospitalité du curé d'un village à quelques kilomètres de Montréal :

... Au début des vacances, M. Caisse, curé de Saint-Sulpice, invite le Frère à se rendre à son presbytère. L'invitation est acceptée et pendant un mois notre futur Supérieur charme son hôte par ses belles manières et ses connaissances générales.⁷⁴

⁷³ Yriez à Turgeon, 21 mai 1886, ASJCF. Vraisemblablement, on a dû attendre au lendemain 22 pour signer le document, même s'il est daté du 21.

⁷⁴ F. Denis-Antoine, Notes diverses, p.1

Ratio studiorum et rôle des frères

On comprendra plus facilement l'organisation d'un collège jésuite et le rôle dévolu aux frères après avoir lu ce qui suit :

*... Ce cours classique est divisé en huit classes : éléments latins, syntaxe, méthode, versification, belles-lettres rhétorique, 1^e et 2^e année de philosophie. Il y a, en outre, des classes élémentaires et préparatoires. Il est à remarquer que dans le Ratio studiorum, code complet des règles que suivent les Jésuites dans l'organisation de leurs études, il n'est pas question de ces classes élémentaires et préparatoires ; c'est pour céder aux circonstances qu'ils les ont admises ; en conséquence, ils s'en déchargent volontiers en d'autres mains plus habituées que les leurs à diriger les petits enfants.*⁷⁵

La lecture des quelques rapports conservés aux Archives de La Prairie permet de constater que les Frères ne sont au collège Sainte-Marie que pour deux choses : l'enseignement et la surveillance.

Les Jésuites tiennent à la présence et à l'apport des Frères, mais il n'est jamais question de partager, semble-t-il, l'une ou l'autre des responsabilités qu'on rencontre dans tout établissement scolaire. Pour constater ces faits, il suffit de parcourir les différents prospectus du collège.

Sans doute aussi, les ententes ultérieures ont-elles précisé le statut et l'occupation des Frères, de sorte qu'ils s'excluaient eux-mêmes de toute responsabilité vis-à-vis les élèves en dehors de l'enseignement et de certaines surveillances.

La rentrée du 1^{er} septembre 1886

À l'époque, dans les collèges des Jésuites comme en beaucoup d'autres endroits, c'était la coutume de tenir des annales. Celles dont le Préfet avait la responsabilité s'appelaient *Diarium du Préfet*⁷⁶. En 1886-1887, on peut lire les lignes suivantes :

1^{er} sept. 708 pensionnaires aux dortoirs. Les élèves semblent heureux. Pas d'accident pendant les vacances. Nous avons été inquiets aujourd'hui

⁷⁵ Souvenir des Fêtes jubilaires du collège Sainte-Marie de Montréal, 1848-1898, Montréal, Desbarats et Cie, 1899, p. 111.

⁷⁶ Le *Diarium* en question est le tome qui comprend les années 1886-1920. Le texte de l'année 1886-1887 est de la main du P. Eugène Schmidt, préfet de discipline de 1885 à 1888 et en 1889-1890. ASJCF.

pendant une partie de la journée. Le journal annonçait que Joseph Boucherville avait été trouvé noyé. Nous pensions que c'était notre élève, mais grâce à Dieu, il n'en était rien. À 8 1/2 h, cantique à l'Église. Le P Préfet dit quelques mots aux élèves pour les encourager à se mettre sous la protection du Sacré-Coeur et de Notre-Dame de Liesse. Prière et coucher.

2 sept. Lever à 6 1/4 h. Composition dans toutes les classes.

Notre-Dame de Liesse

C'est vraisemblablement le premier vocable sous lequel les FF. Yriez-Marie et Ulysse ont prié la Vierge en arrivant à Montréal. On l'invoquait chaque fois que les élèves se retrouvaient dans l'église du Gesù et nul doute que nos deux voyageurs, comme ceux qui les avaient précédés en 1878 et 1884, ne l'aient priée avec ferveur.

Notre-Dame de Liesse possède son autel au transept gauche de l'église et les nombreux ex-voto et plaques expriment visiblement la reconnaissance des fidèles.

Rapportée de France en 1877, la statue contient les cendres de l'oeuvre originale brûlée lors de la Révolution française.

Un premier bilan

Dans une lettre adressée au F. Ulysse, le P. Adrien Turgeon parle de *ses chers frères* et des moyens à leur donner pour qu'ils puissent se reposer après les grands travaux de l'année. Et il ajoute :

C'est encore l'époque des changements ; je compte sur votre grande bienveillance à mon égard. Je tiens beaucoup à conserver nos chers Frères Placide, Ange et Clarence. Quant au T.C. Frère Méleusippe, je crois devoir vous faire remarquer qu'il réussira difficilement dans un Collège. Sa classe n'est pas tenue, les devoirs sont bien négligés, les cahiers mal faits, et la surveillance est nulle. Cependant, il est si bon religieux, que j'ai de la peine à vous en parler si franchement. Vous garderez ceci bien secret et si vous aviez à en parler à vos Supérieurs, enrobez les expressions pour ne pas faire de peine. Je me propose de vous en parler plus au long quand je vous verrai. S'il vous est possible de le remplacer vous me rendrez service, mais je ne veux pas vous mettre dans l'embarras. Il peut se faire aussi qu'un Directeur plus habitué aux Collèges soit plus utile à vos chers Frères.

*Arrangez tout cela comme vous voudrez.*⁷⁷

Cette appréciation peut paraître surprenante, non parce qu'elle vient du recteur du collège, mais à cause des antécédents mêmes du F. Méleusippe. On se rappellera sans doute des liens qu'avaient créés l'ancien directeur principal de Saint-Pierre-et-Miquelon avec le P. Turgeon et les sentiments de joie qu'il avait ressentis à l'annonce de son départ pour le Canada. L'enthousiasme du voyage exploratoire de 1884 avec M. Le Tournoux ne tardera pas à disparaître avec les années comme on le verra plus loin.

Quant au groupe de frères de cette première année, il sera démembré au cours de l'été et, en septembre 1887, seul le F. Placide retrouvera son poste avec deux nouveaux confrères, le poste de surveillant d'étude ayant été supprimé.

Les vacances d'été

On remarquera la sollicitude du P. Turgeon pour assurer aux frères des vacances reposantes et agréables :

*Oui, le Rd P Turgeon m'a écrit deux lettres coup sur coup. Après un si long silence, c'est presque surprenant ! Dans sa seconde lettre le bon Père se préoccupe beaucoup du choix qu'il conviendrait de faire pour donner à nos Frères de Ste-Marie des distractions pendant les vacances prochaines ; il me demande si je ne pourrais pas lui suggérer quelques bonnes idées. À vous dire vrai, je suis quelque peu embarrassé sur la réponse à donner ; cependant, je crois devoir m'arrêter à celle-ci : lui dire de s'entendre avec vous. Ne craignez pas de lui faire connaître que je vous en ai entretenu. Il convient sans doute que vous passiez vos vacances ensemble le plus agréablement possible, mais sans vous jeter dans de grandes dépenses de voyages. Le Rd Père rappelle qu'il «est disposé à faire ce qu'il pourra pour l'agrément des chers Frères pendant les vacances».*⁷⁸

Quelques réflexions au seuil de 1887-1888

Dans une lettre au F. Ulysse, le F. Clarence-Marie écrit, après quelques semaines de séjour chez les Jésuites :

J'avais promis de vous donner le détail de la pension au Collège Ste-Marie : voici à peu de chose près ce qui se pratique.

⁷⁷ Turgeon à Ulysse, 12 avril 1887, AFICLP.

⁷⁸ Yriez à Ulysse, 12 avril 1887, AFICLP.

1. *Le matin un plat de viande (ragoût généralement) le vendredi poisson - café.*
2. *Le midi 2 plats et en plus des patates.*
3. *Le Soir du pain avec beurre, pas de viande, du thé -au lait. Assez souvent, le midi, il y a un petit dessert, pommes ou autre chose. C'est l'ordinaire des repas pour les pensionnaires. (1/2 Pension. Dîner seul.)*
Nous sommes en pleine retraite. Le jeune Père Caisse la prêche. Il est très intéressant ; les élèves l'écoutent avec beaucoup d'attention.

Les Chers Frères Ange et Placide sont chargés des jeunes enfants qui ne 'Ont pas la retraite : votre serviteur surveille. Les géographies sont-elles bien celles que vous avez demandées ? Si non vous pourrez les renvoyer Le prix est de \$5.40 la douzaine. Je les ai prises à la procure au Collège, ce sont les mêmes que chez les Frères qui les vendent aussi cher, sinon plus.⁷⁹

À compter de 1891 et jusqu'à leur départ, il n'y aura plus que deux frères au collège. En 1928, les frères quitteront Sainte-Marie pour le collège Jean-de-Brébeuf qui vient d'ouvrir ses portes. On pourra lire à l'annexe I (n° 22 des Études Mennaisiennes) le témoignage de Victor Barbeau au sujet de ses humbles maîtres.

CHAMBLY : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (1886-1963)

Si la décision d'offrir quelques frères au collège Sainte-Marie de Montréal a été intimement liée à l'établissement de la Congrégation en terre nord-américaine, on constatera que le choix de Chambly comme première école sous la responsabilité complète des frères s'est fait plutôt rapidement, attendu que la présence sur place du F. Yriez-Marie y ait été pour beaucoup et que la demande formulée par l'archevêque de Montréal ait été prise en grande considération.

Quelle était l'histoire de cette petite école de trois classes que les frères prennent en charge en ce mois de septembre 1886 ?

⁷⁹ Clarence-Marie à Ulysse, 30 septembre 1887, AFICLP

Le début d'un établissement scolaire à Chambly remonte à l'année 1826 alors que l'abbé Pierre-Marie Migneault, curé de la paroisse de 1817 à 1866, fait construire un vaste bâtiment en pierres, haut de trois étages et long d'une trentaine de mètres.

L'établissement — un collège classique — ouvre ses portes le 2 février 1826 et est incorporé par un acte du parlement provincial le 21 mars 1836.

Après le refus des Jésuites en 1842, d'accepter la direction du collège⁸⁰, des prêtres diocésains offriront le cours classique et le cours commercial jusqu'à l'arrivée des Clercs de Saint-Viateur en 1849.

De 1857 à 1872, l'école est confiée à un personnel laïque. En 1872, les Frères des Écoles chrétiennes entrent dans un nouvel établissement bâti avec les matériaux de l'ancien. Dix ans plus tard, les FEC quittent Chambly et l'école est dirigée par des laïcs jusqu'à la venue des frères en 1886.

Relisons quelques pages de la main du F. Ulysse à propos de l'établissement de Chambly :

La maison de Chambly fut l'ondée en août 1886, sur les instances de Monseigneur Édouard-Charles Fabre, évêque de Montréal, de Monsieur le grand Vicaire Maréchal et du Révérend Monsieur C.M. Lesage, curé de Chambly.

Le Gouvernement donnait une subvention de quatre cents piastres. Les Commissaires versaient trois cents piastres pour une classe dont les élèves étaient admis gratuitement. De plus, la fabrique de Chambly allouait au collège une somme de deux cents piastres, savoir : cent cinquante pour le chant et cinquante pour la touche de l'orgue.

D'autre part, les autres classes étaient payantes et le produit était la propriété des Frères. Les Frères, dans ces conditions, s'obligeaient à donner le cours académique⁸¹, à chauffer toute la maison et à pourvoir aux

⁸⁰ Cette offre est racontée dans le volume Souvenir des Fêtes jubilaires du collège Sainte-Marie (p. 18 et 55). Dès leur arrivée, Mgr Ignace Bourget offre le collège de Chambly aux Pères Jésuites : La proposition examinée sur les lieux ne parut pas acceptable et, pour le moment, les Pères Jésuites furent employés à desservir la paroisse de Laprairie, tout près de Montréal. Là encore, les paroissiens voulurent leur bâtir un collège, mais, comme l'écrit le P. Tellier : Le zèle admirable et la générosité héroïque de ce bon peuple ne put avoir d'autre récompense qu'une stérile admiration et les sentiments bien sincères de reconnaissance de la part des Pères.

⁸¹ Pour se retrouver dans ce jargon scolaire, voir l'annexe E.

petites réparations locatives du collège. Personne ne pouvait répondre de la stabilité de la subvention gouvernementale.

Il y avait beaucoup de bien à faire à Chambly. La maison était dans un état de délabrement complet, et les enfants, habitués au vagabondage et à l'indiscipline, étaient très peu avancés dans leurs études.

Grâce au zèle pieux et intelligent de M. le Curé Lesage et de son vicaire, Monsieur Deslauriers, un bazar fat organisé. Le succès en fut considérable : il produisit, net, dix-neuf cents piastres. Cette somme permit au prêtre dévoué qui dirigeait la paroisse de faire à la maison les réparations les plus urgentes et de fournir aux Frères leur mobilier personnel.

La première année scolaire, 1886-1887, les Frères furent hébergés gratuitement au presbytère. Cependant, ils couchaient au collège, et le garçon de M. le Curé, Louis Poitras, moyennant 4 piastres par mois, voyait à la propreté de la maison et au chauffage de la nouvelle fournaise à eau chaude, posée au prix de \$850.00.

Pendant cette même année, les frères s'adjoignirent un auxiliaire laïque, M. Joseph Perrault, âgé de 23 ans, lequel fut chargé de la classe des Commissaires, à \$10.00 par mois. Les chers Frères Ulysse et Simplicie firent respectivement la Ire et la seconde classe, payantes.⁸²

Retraite annuelle

En juillet 1887, les six frères de la mission se réunissent à Chambly pour la période des vacances. Ces dernières débiteront par la retraite annuelle prêchée par un Jésuite, le P. Jean Pouliquen. Cette questin des vacances avait déjà donné lieu à un échange de correspondance entre le P. Adrien Turgeon et le F. Yriez-Marie. Voici le point de vue de ce dernier :

La préoccupation qui nous porte à rechercher dès maintenant le meilleur moyen de faire passer agréablement le temps des prochaines vacances à nos Chers Frères, est une marque de bienveillance qui me touche profondément, et je tiens à vous en remercier.

⁸² Le F. Ulysse a rédigé deux historiques : Les Frères de l'Instruction Chrétienne au Canada (34 pages) et Historique de la maison de Chambly (5 pages), AFICLP.

Par ce même courrier, j'écris au Très Cher Frère Ulysse de se concerter avec vous à ce sujet.

C'est je crois, la meilleure solution que je puisse donner Si, comme je le suppose, les vacances à Chambly ont lieu en même temps que celles du Collège Ste-Marie, il va sans dire que les Frères des deux établissements devront se réunir autant que possible et se distraire ensemble. Une Retraite devant se faire pendant ce temps, c'est surtout pour ces jours de recueillement qu'un rapprochement deviendra nécessaire.

*... j'ose espérer, qu'après une entente préalable entre vous et le Très Cher Frère Ulysse, notre petite communauté canadienne trouvera le moyen de passer ses vacances d'une manière fructueuse pour l'âme comme pour le corps, et qu'elle s'apercevra peu de son éloignement.*⁸³

Année scolaire 1887-1888

L'arrivée de huit nouveaux frères le 13 octobre 1887 permet l'ouverture de deux autres écoles et nécessite plusieurs changements. On retrouve à Chambly deux frères du collège Sainte-Marie : les frères Méleusippe et Ange. Joseph Perreault ne revient pas et est remplacé par Richard Gore, professeur d'anglais. Louis Poitras est le garçon à tout faire et Mme Beaudry est la cuisinière.

C'est la désolation en ce début de vacances 1888. Le F. Ulysse note dans son Historique de la maison de Chambly :

Le 28 juin 1888, notre cher frère Apollinaire se noie, en se baignant dans le Bassin de Chambly, à l'âge de 18 ans, 2 mois et 3 jours. Il était né à St-Julien, Côtes-du-Nord. Après des funérailles solennelles aux frais de la Fabrique, il fut déposé dans le cimetière de Chambly, dans l'angle nord, tout près du jardin du collège.

1888-1889 : le F. Ulysse laisse l'enseignement

En septembre 1888, suivant le conseil du F. Yriez-Marie, le F. Ulysse laisse l'enseignement et confie la direction de l'école au F. Simplicie. Le F. Thadée s'ajoute au groupe, mais ne fait pas la classe.

⁸³ Yriez à Turgeon, 12 avril 1887, ASJCF

On pense au futur noviciat

Comme le F. Ulysse songe à une construction où s'installera le futur noviciat, l'achat d'un terrain appartenant à M. Joseph Demers est décidé en octobre 1887. Le terrain est situé entre le nouveau cimetière et la rue Saint-Pierre et se prolonge jusqu'à la rivière Montréal, dite Petite Rivière.

Vous êtes autorisé à acheter les 9 hectares de terrain dont vous parlez. Vous êtes également autorisé à faire la dépense que nécessitera l'incorporation civile, le tout a été voté à l'unanimité. Comme vous le voyez, sous ce rapport, nous ne lésinons pas ; malheureusement c'est quand il nous faudra voir arriver les Frères promis que les difficultés commenceront : ce sera plus dur, plus malaisé à traîner que le coche du bon La Fontaine... Tous nous sommes sur les dents faute de monde ! Où prendre un dessinateur ?...⁸⁴

J'ai soumis au Conseil l'acte d'incorporation dont vous m'avez envoyé la copie. Pour moi, je le trouve très bien fait, et personne n'y a fait d'observation sérieuse : seulement, on aurait voulu que j'eusse expliqué ce que c'est qu'un district et son étendue en Canada. Vous comprenez qu'il n'a été impossible de résoudre cette question.

Donc, en définitive, rien de modifié dans votre projet ni dans votre rédaction. En conséquence, marchez !⁸⁵

Cet acte officiel, en octroyant la personnalité civile à la Congrégation, lui accordait le droit de posséder des propriétés mobilières et immobilières, de fonder des noviciats, d'établir, tenir et diriger des écoles primaires, des pensionnats, des collèges commerciaux, etc.

Le siège social de la société sera à Saint-Joseph de Chambly, et pourra être transporté à tout autre endroit de la province de Québec.

Le F. Ulysse écrit dans son *Historique* :

1888 - On fait transporter la maison du jardin sur la rue Saint-Pierre. Elle est refaite et mise à neuf par M. Grave' pour la somme de 900 piastres. Cette maison est assurée pour 3 ans (\$11.62). La clôture en planches autour du terrain acheté, est faite au printemps de 1888 par M. Perron de Chambly (\$135).

1889 - Le 12 octobre, un renfort de 11 frères arrive à Chambly. Le navire Géographique qui les avait apportés se perd en son retour pour

⁸⁴ Yriez à Ulysse, 13 juillet 1887, AFICLP.

⁸⁵ Yriez à Ulysse, 30 novembre 1887, AFICLP

l'Europe.

Communauté de Chambly les Frères Ulysse, Simplicie, Méleusippe, Thadée et Sirice.

Les Frères Henri, André, Godefroy et Pol de Léon sont retenus à Chambly pour y étudier.

21 septembre 1889 - Arrivée à Chambly de notre ami et vénéré Frère Moïse, âgé d'environ soixante ans. Après avoir servi Notre-Seigneur et l'Institut pendant 29 ans aux îles St-Pierre et Miquelon, il se fait un bonheur de se rendre utile encore en remplissant un emploi dans la maison de Chambly.

Juin 1890 - Le Directeur principal quitte Chambly pour aller fixer sa résidence au noviciat nouvellement construit. Vente à M. Perron de la partie du terrain comprise entre le chemin de Chambly et la petite Rivière (\$730).

1891 - Le maire de Chambly, M. Joseph Ostiguy, fait un don de 500 piastres en faveur du noviciat. Son nom est inscrit parmi ceux de nos insignes bienfaiteurs. Au commencement de décembre 1891, maladie du E Thadée. Les Frères laissent la direction du chant à l'église et continuent de jouer de l'orgue.

VITE, UN NOVICIAT !

L'établissement d'une relève nord-américaine est capitale, si l'on veut que la nouvelle fondation puisse un jour voler de ses propres ailes. De chaque côté de l'océan, on en est convaincu. Mais cette conviction s'exprime différemment selon les lieux, les circonstances et les personnes. À Ploërmel, on en parle, à temps et, parfois, à contretemps ; chez les frères du Canada, on s'en préoccupe aussi, mais on semble d'avis qu'il y a un temps pour chaque chose. Ne faut-il pas d'abord que chaque établissement fonctionne bien, que les frères se sentent à l'aise devant leurs élèves, que la population apprécie les nouveaux maîtres et, aussi, que messieurs les ecclésiastiques fassent preuve de bienveillance envers la communauté ?

On demeure sur sa faim

Si on s'intéresse aux propos du F. Ulysse, si on écoute les explications nuancées du F. Yriez qui sait comment défendre ses dossiers et se faire l'habile porte-parole de ses collègues, il semble bien qu'un sentiment d'insatisfaction apparaisse au Conseil général devant la façon dont les choses se déroulent là-bas : on demeure sur sa faim face aux explications données, et, à la longue, on serait porté à développer une certaine forme d'incrédulité.

Voyons ce qu'en dit le F. Yriez :

*Que le bon Dieu bénisse votre Mission, vous donne beaucoup de bons Postulants*⁸⁶. (31 août 1886)

J'avais prié le Rd Frère d'écrire quelques lignes de circonstances à Mgr. Celui-ci, en répondant proteste de son dévouement pour vous, et il ajoute : Je ne sais pas s'ils (les Frères) parviendront à avoir un noviciat bien nombreux, vu que nous avons déjà bien des communautés qui ont leurs noviciats ici : FE des Écoles chrétiennes, PP. de Ste-Croix, Clercs de St-Viateur. FE de la Charité de Gand, Petits FE de St-Gabriel. Nous avons les PP. Jésuites, les Oblats, les Trappistes qui ont un noviciat — Montréal devient le point d'union de tous les Instituts qui peuvent y arriver. Pour vous, Chambly est bien disposé pour un noviciat.

Qu'en dites-vous ? Tant de Congrégations pour la même oeuvre et ayant les mêmes aspirations !!! (13 octobre 1886)

Et le 28 octobre, deux mois après l'ouverture des classes :

Combien avez-vous d'enfants ? Entrevoyez-vous quelques futurs postulants à l'horizon ?

Nous sommes en janvier 1887. Après les vœux de bonheur et la confiance en la Providence, le F. Yriez devient plus terre à terre et 'aise deviner certaines réalités. La période des aménités touche à sa fin et le vocabulaire employé s'en ressent. Par contre, le F. Yriez connaît ses collègues et n'hésite à indiquer à son correspondant quel genre d'arguments fera meilleur effet :

Ici, on me bassine avec une demande, toujours la même : Ont-ils ouvert le Noviciat ? J'ai beau dire que pas encore, c'est toujours la même chose.

⁸⁶ Tous les prochains extraits de la correspondance entre le F. Yriez et le F. Ulysse sont tirés de lettres déposées aux AFICLP.

Comme vous le dites justement, il ne sera pas possible de recevoir des jeunes gens pendant que vous serez au presbytère. Mais n'y aurait-il pas moyen de vous installer chez vous ? Avez-vous de graves motifs pour rester pensionnaires de Monsieur le Curé ? Je ne m'étends pas davantage là-dessus ; mais pressez sur la chanterelle : il faut que nous réussissions. (3 janvier 1887)

J'ai ramené sur le tapis la question de dépenses pour un Noviciat ; on ni'a répondu : C'est une affaire entendue. Prenez donc vos mesures ; mais, évitez, si c'est possible, une demande de grosse somme d'argent. Dorez bien la pilule, ce sera le moyen d'arriver ; surtout ne craignez pas de rappeler les dépenses énormes que font les autres Congrégations pour s'installer dans le pays. Vous me demandez l'impossible en me demandant un Frère ayant les deux spécialités : dessin et peinture. Demandez tout de même, et dites : il ne faut pas que nous soyons plus ânes que les chers Frères qui s'installent comme nous, et qui, sous ce rapport, comme pour tout, d'ailleurs, ne négligent rien pour atteindre leur but... (12 avril 1887)

Voyez-vous poindre quelques postulants à l'horizon ? On m'embête pour cela ici. (13 juillet 1887)

Allons, mon bon Frère, que votre Mission soit toujours digne de la Confiance que l'on nous accorde au Canada, et jetez au plus vite les bases d'un Noviciat : les taquins par ici m'embêtent à ce sujet !!! (12 octobre 1887)

Le Conseil me prie instamment de vous rappeler sans cesse qu'il compte sur la fillidation prochaine d'un Noviciat au Canada. Comme je crois vous l'avoir dit déjà, on ne cessera de me bassiner que quand vous ni'autoriserez à dire : Eh bien, le Noviciat est fondé ! Revenir toujours sur ce sujet, cela m'embête autant que vous ; mais j'Y suis contraint, veuillez donc me le pardonner... La question de Laprairie⁸⁷ avait déjà été agitée ; mais la solution avait été rejetée à plus tard. Ce matin, quand je l'ai remise sur le tapis, aussitôt la serinette a fait entendre ses sons discordants. Mais le Noviciat, où en est-il ? A-t-on fait quelques préparatifs ? Quand le fondera-t-on ? (15 octobre 1887)

⁸⁷ 11 s'agit ici de l'ouverture d'une école au village de La Prairie.

Racontars et réticences

Certains racontars apportés à la table du Conseil font bondir le F. Yriez. Mais il n'y peut rien et doit se contenter d'inciter ses collègues à faire la part des choses :

Chaque fois que l'on parle de bâtir pour un Noviciat au Canada, le conseil semble disposé à voter la somme nécessaire. L'autre jour, à propos d'un autre vote, l'un des Assistants dit : N'oublions pas qu'il nous faudra des fonds pour le Canada. Et tout le monde opina du bonnet... On comprend très bien notre raison ; que ce n'est pas encore le moment de songer à construire. Un pessimiste de votre voisinage a écrit ceci : je ne sais pas si plus tard, il nous viendra des Postulants ; mais jusqu'à présent, il est certain qu'il n'y a guère d'apparence. Un autre disait : Dans ce pays-ci, nous avons tout à payer : l'eau même se paie cher ! si je tenais la plume de ces gens-là, elle écrirait autrement : ça refroidit le zèle pour votre Mission... Ce n'est d'ailleurs qu'une note de plus pour moi dans cette espèce de gamme à nia connaissance, ce sont presque toujours les récits de colons qui nuisent le plus aux Colonies ! On veut intéresser par du merveilleux, et c'est le discrédit de la cause qui en ressort. (10 janvier 1888)

Le fond de tout cela, c'est que l'on veut traîner en longueur, ou plutôt on voudrait connaître d'avance combien vous aurez de postulants comme si cela pouvait se deviner d'avance ! Quelqu'un ajoute ceci : Ne pourrait-on pas louer une maison quelque part pour recevoir les premiers postulants, après cela on verrait ? À cette question, je ne puis pas répondre... Peut-être le St-Esprit nous suggérera-t-il quelques raisons déterminantes pour nous obliger à sortir de là. Je le désire de tout mon coeur !!! (6 mars 1888)

Quel bonheur, si vous pouviez avoir un Noviciat suffisant pour vous recruter (29 mai 1888)

La confiance envers l'avenir de la mission canadienne subit à l'occasion de rudes secousses. Même le F. Cyprien n'est pas exempt de doutes. Il s'en ouvre au F. Yriez, l'homme qui saisit tout, qui s'efforce de comprendre exactement ce que chacun veut dire, le fin diplomate qui doit convaincre sereinement après avoir écouté patiemment. Son rôle d'intermédiaire et de catalyseur n'est pas toujours de tout repos. S'il y a la solidarité ministérielle à respecter, il y a aussi l'avenir de la mission. Le F. Ulysse doit apprendre à patienter et à ne pas se surprendre de certaines réticences qui viennent d'en haut :

Soit dit entre nous, depuis quelque temps, le vent ne souffle pas vers des fondations au Canada... L'autre jour, un singulier bruit a encore couru dans notre enclos, et le Rd Frère m'a appelé. Voilà, m'a-t-il dit, que nous nous mettons en dépense d'un Noviciat au Canada, et j'entends dire qu'il n'y a pas de vocations qui vaille dans ce pays-là ; on me parle d'irlandais ! Je me contentai de répondre : Mais, Mon Rd E si les autres Congrégations peuvent y trouver des sujets, pourquoi n'en trouverions-nous pas à nous ? Un Noviciat en Irlande serait certainement une bien bonne affaire mais !... Tout-à-fait confidentiel, ceci. (20 février 1889)

Une date à retenir

Malgré tout, les choses vont leur chemin et on pense déjà à un maître des novices. De part et d'autre, le moral semble à la hausse. Ne serait-ce pas à cause de l'arrivée d'un premier postulant le 15 novembre 1889 : Lucien Payant de Saint-Michel de Napierville ? ⁸⁸

L'autre question d'un Directeur pour le Noviciat avait d'abord bien marché ; mais voilà qu'elle s'est ralentie, elle aussi. Écrivez-en de nouveau au Supérieur, et ne craignez pas d'appuyer ferme sur le nom du Frère Arator... C'est bien l'homme qu'il vous faudrait ; mais étant professeur du cours normal, il est très difficile de l'arracher d'ici. (8 mai 1890)

Mais l'ouverture réelle du noviciat ne se fera qu'en 1891, à La Prairie, dans la maison nouvellement construite.

*

* *

⁸⁸ Ce premier postulant — résidait-il chez les frères à Chambly ou à l'école de La Prairie 7 — sera suivi de quelques autres : Alphonse Chabot de Saint-Jean-sur-Richelieu le 4 septembre 1890 et Louis-Napoléon Jetté de Chambly le 8 septembre 1890. L'élan est donné...

CHAPITRE TROISIÈME

UN CHOIX DIFFICILE

CONSTRUIRE À CHAMBLY ?

Même si le Conseil général fait l'unanimité quant à l'ouverture d'un noviciat, on est loin de s'entendre quant au lieu à choisir, aux dimensions de la construction, au moment le plus favorable pour démarrer l'entreprise. Les lettres du F. Yriez nous permettent de constater la variété des opinions de ses collègues, en même temps qu'elles font connaître au F. Ulysse les principales objections à réfuter :

En ce moment, vous avez probablement entre les mains une lettre du T.C.F. Edme. Ce bon Frère m'a demandé à vous écrire lui-même pour vous donner des renseignements utiles concernant vos achats de terrain et vos futures constructions. Je ne sais ce que le E Edme vous a dit pour vos achats de terrain et de constructions mais continuez à vous appuyer sur ce que font les autres congrégations : c'est le meilleur moyen d'arriver à une bonne installation et de faire lâcher les cordons de... quant à moi, comptez sur tout mon dévouement. (16 août 1887)

Un croquis bien fait

Comme vous voyez, ce n'est pas là une solution à votre demande ; mais, moi, je ne puis pas décemment vous faire attendre indéfiniment une lettre qui vous dise au moins où l'on en est. — Le T.C.F. Edme a passé votre croquis à l'encre ; il le trouve bien fait, bien conçu : il ne le cache pas. Prions le bon Dieu de nous venir en aide pour soulever la difficulté, et nous réussirons. (6 mars 1888)

Je n'ai pas une réponse satisfaisante à vous donner au sujet de vos constructions, et cependant je ne puis pas vous laisser anxieux, sans vous dire où en est l'affaire.

L'autre jour pendant 3 grandes heures d'horloge, nous avons débattu votre affaire pour arriver à quoi ? À pas grand chose, comme vous allez le voir

Pourquoi bâtir à Chambly ? Allons plus à l'est

En principe, tout le monde admet qu'il faudra bâtir et que la dépense devra être supportée par la Congrégation. Pour la mise à l'oeuvre et dans les détails, il n'y a plus moyen de s'entendre : les uns pensent que nous nous pressons trop, d'autres, que Chambly n'est pas le meilleur endroit pour bâtir, étant trop rapproché du Noviciat des Petits Frères de Marie ; plus rapproché de Québec⁸⁹, disent les autres, vaudrait beaucoup mieux, attendu que là les vocations sont plus nombreuses et plus solides, etc... Finalement, il est clair pour moi que l'on veut gagner du temps et se faire renseigner... Un passage d'une de vos lettres sert très bien ceux qui craignent d'aller trop vite. Vous disiez : Pressons-nous, nous aurions une grande économie à réunir les matériaux pendant l'hiver, cette saison étant favorable aux charrois. Eh bien, dit-on : quoi que nous fassions désormais, inutile de songer à profiter de cet hiver-ci, il faut donc attendre l'hiver prochain... C'est ce qui a été convenu !

À part une, je vous ai signalé les principales objections qui ont été faites à votre demande, afin que vous sachiez sur quoi vous baser dans vos réfutations ; peut-être feriez-vous bien de vous faire appuyer par les principaux Frères de la Mission. — L'autre objection que je ne vous ai pas signalée est celle-ci : À quoi servira une si grande maison pour quelques jeunes gens seulement ? Dieu merci vous avez répondu en partie à cette objection. Elle servira pour les retraites. Le plan que vous avez envoyé ne laisse prise qu'à une seule objection : Trop grandiose ! (11 avril 1888)

C'est ce matin seulement que j'ai pu ramener vos intérêts sur le tapis. La question de la construction pour le Noviciat n'avance pas vite : ce matin encore, on a remis le vote à plus tard, bien que cependant on ait semblé goûter vos nouveaux renseignements. Vous dites dans l'une de vos lettres : Aux prochaines neiges d'automne, je m'occuperai de réunir les matériaux. J'ai fait sonner ces mots le plus haut que j'ai pu. On n'a rien dit à cela... (29 mai 1888)

J'ai encore agité la question de vos constructions, mais sans grand profit. Ça se fera, j'espère, et vous avez raison de vous préparer ; mais désormais, ce ne sera pas avant l'automne. (4 juin 1888)

Je remarque que les esprits sont assez bien disposés en faveur de la construction d'un Noviciat. À propos de cette construction, avez-vous conservé le plan, ou bien s'il faut vous renvoyer la copie que vous nous

⁸⁹ Qui a dit qu'il était préférable d'aller vers l'est ? Cette assertion reviendra quelquefois dans la correspondance des Supérieurs de Ploërmel.

avez adressée ? (20 juillet 1888)

Le Conseil est maintenant d'accord

Enfin, le Conseil donne son aval à la construction. Le F. Ulysse peut aller de l'avant. Quant à l'avance de fonds dont il pourra disposer, c'est une autre question à débattre. Il faudra toujours faire preuve de persuasion, d'amabilité et de modération :

Je sors du Conseil où les questions canadiennes ont été étudiées dans leurs plus petits détails. — Pour ce qui concerne la construction d'un Noviciat, c'est une affaire décidée, et j'ai l'ordre de vous dire : «Préparez tous vos matériaux pour mettre hache en bois quand le temps sera venu.» Une chose me préoccupe : c'est de savoir par quel moyen nous vous enverrons de l'argent. J'avais d'abord pensé à vous envoyer un 1er acompte par les 10 Frères qui prendront la mer pour Montréal le 15 août prochain ; mais j'y trouve un obstacle ; c'est que l'argent français n'a pas cours au Canada. Que faut-il faire ? Dans votre réponse à cette interrogation, soyez aimable comme toujours et tâchez de démontrer que vous aurez besoin, pour profiter du bon marché, de payer vos matériaux au fur et à mesure que vous les achèterez ; que pour cela, il vous faudra une certaine avance de fonds : 20 000 ou 30 000 f par exemple ; plutôt moins que trop. (23 juillet 1888)

Mais, déjà, une 2ème demande d'achat de terrain à Chambly est en route. C'est une occasion d'améliorer l'emplacement de la future maison. Et la réponse favorable arrive à l'automne 1888 :

21 7bre - Vous êtes autorisé à acheter le terrain du Docteur Martel (9 hectares 2 ares), mais au plus bas prix possible bien entendu.

Le terrain acheté précédemment (55 m de large sur 1 000 m de long) est un véritable boyau. Le Conseil me prie de vous dire que si vous trouviez un bon prix pour des bouts, vous feriez peut-être bien de le vendre pour vous aider à payer le nouveau terrain. Ce n'est qu'un conseil, remarquez-le bien. Quand vous aurez besoin d'argent, vous en demanderez. Nous connaissons maintenant le moyen de vous en envoyer (9 octobre 1888).

Pendant qu'on élabore des projets à Chambly, qu'on se réjouit des autorisations accordées, un nouvel établissement scolaire vient de s'ouvrir à La Prairie, face au fleuve Saint-Laurent. Nous sommes en septembre 1888.

OU CHOISIR LA PRAIRIE ?

Que s'est-il donc passé après le 20 juillet 1888 pour que tous les beaux projets mis en place à Chambly en vue de la construction du noviciat soient soudainement arrêtés ? L'achat de deux terrains à Chambly ne démontrait-il pas le sérieux du projet et la décision des administrateurs de pourvoir enfin la mission naissante d'un lieu d'accueil pour les frères aussi bien que pour les jeunes prêtres à «étudier leur vocation» ?

Pour ébranler le F. Ulysse et son conseil, au point de mettre de côté des mois entiers de recherches, de consultations, de discussions, d'échanges épistolaires avec Ploërmel, d'attentes, de réponses qui ne venaient pas, ne fallait-il pas que les nouvelles propositions soient hautement avantageuses ?

Que dira le Conseil général de ces exilés qui sont prêts à tout laisser tomber après avoir réclamé avec tant d'ardeur de s'établir à Chambly, cette terre idéale ?

Nous ne connaissons pas la date exacte où le E Ulysse fait connaître son nouveau projet au E Yriez, mais on peut croire que les résidants de l'enclos de Ploërmel eurent droit assez vite à cette rumeur, comme en fait foi le texte ci-dessous :

Entre nous soit dit, circule un bruit assez drôle dans nos murs : Le futur Noviciat canadien serait mieux situé dans Laprairie qu'à Chambly : de plus, il serait plus à proximité de Montréal et moins coûteux, attendu que l'administration de Laprairie fournirait le terrain pour rien, l'expédition des objets de la Procure y serait beaucoup plus commode,... Voilà comme les histoires s'accréditent par ici. Quel est l'auteur de ces gazettes ? Pas moyen de savoir... (2 janvier 1889)

Suivons donc le déroulement des événements en ce mois de septembre 1888. C'est à la demande du curé Florent Bourgeault que le E Ulysse accepte d'envoyer quelques frères à l'école du village de La Prairie avec à leur tête le F. Jean-Baptiste de la Salle⁹⁰, nouvellement arrivé au Canada.

⁹⁰ F. Jean-Baptiste de la Salle (François Ramel, 1852-1916). Arrivé au Canada en 1888, après avoir servi à la Guyane, à la Martinique, à la Guadeloupe. Études en anglais à Trinidad (Antilles anglaises), où il est question d'une implantation de la Congrégation. Directeur-fondateur de l'école de La Prairie et de l'école bilingue de Buckingham. Son passage comme directeur principal à Saint-Pierre-et-Miquelon est particulièrement remarquable. Voir Études mennaisiennes n° 3 p. 25-26. Directeur du Bureau des Études, à La Prairie, de 1904 à 1916, il obtiendra l'affiliation de la Congrégation à l'Université Laval de Montréal. Inhumé à La Prairie.

Le travail de la petite communauté fut vite apprécié des parents et des autorités religieuses et civiles. Et bientôt également se mirent à circuler des questions auxquelles on trouva bien vite des réponses : Pourquoi les Frères veulent-ils se fixer à Chambly ? Qu'ont-ils là-bas que nous ne puissions leur offrir ici ? Que pourrait-on leur donner qui les déciderait à préférer La Prairie ? Ce n'est pas parce qu'une décision est déjà prise qu'on ne peut revenir en arrière, si on trouve que le 2^e choix est supérieur au 1^{er}. Si nous rencontrons le F. Ulysse,...

Les citoyens de La Prairie sont décidés

Mais auparavant, le F. Jean-Baptiste avait fait part au Supérieur de la mission des projets des citoyens de La Prairie. Le F. Ulysse, surpris, ébranlé, souleva des objections et demanda des précisions. Les annales de l'école racontent :

Le premier qui proposa la chose fut Ernest Bisailon, commissaire d'écoles et membre du Conseil municipal. Cette proposition fut transmise au frère Directeur principal et même aux Supérieurs majeurs, en France.

Vers le mois de février 1889, le Très Cher Frère Ulysse demanda au Cher Frère Jean-Baptiste ce que les gens de Laprairie seraient disposés à faire pour l'Institut si on construisait le Noviciat à Laprairie. La lettre du Directeur principal fut communiquée à M. le Docteur Brisson, maire du village ; celui-ci se rendit à Chambly avec le frère Jean-Baptiste et, après des pourparlers de quelques jours, le frère Directeur principal promit de s'établir à Laprairie si on pouvait lui assurer, avant quinze jours, une subvention de trois mille piastres et un terrain de cinq hectares (environ seize arpents).

On fit une souscription qui atteignit, en 10 jours, le chiffre exigé. alors, douze délégués se rendirent à Chambly pour demander au très cher frère Ulysse de tenir ses engagements : ce qu'il fit avec une noble fidélité, bien qu'avec peine.⁹¹

Examinons les réactions du Conseil général et celles des frères d'ici mis au courant du projet :

Je sais que l'on a critiqué le terrain qui vous est offert : « pas de terre végétale, pas un arbre ; devient une île inabordable à la fonte des neiges ». Si c'est de l'avis de votre conseil que vous avez opté pour Laprairie, votre responsabilité est sauve... Avez-vous aussi un aumônier pour rien à Laprairie ?

⁹¹ Précis historique de l'établissement de Laprairie (photocopie du manuscrit), p. 4, AFICLP.

Je n'ai pas Ait connaître qu'on vous donne, à Laprairie, en plus du terrain, \$3 000, parce que j'ai peur qu'on ne vous retienne ce chiffre sur la somme à vous envoyer d'ici.

Je ne reviens pas sur la question de vos constructions. C'est convenu : Laprairie offre plus d'avantages que Chambly... Ce que j'en disais, d'ailleurs, dans mon intention n'avait nullement le cachet d'une plainte.⁹²

Les frères ont des choses à dire

Les frères consultés donnent leur avis avec une franchise et un aplomb déconcertants, voire parfois avec un brin de suffisance... Mais ces opinions sont précieuses, parce que éclairantes, et valent la peine d'être rapportées *in extenso*.

Pour bien comprendre la suite de ces lettres, il convient de prendre connaissance des avantages que les partisans de La Prairie faisaient valoir et auxquels s'ajoutaient les promesses du conseil municipal et des paroissiens de l'endroit : accueil chaleureux des citoyens de La Prairie ; don d'un vaste terrain ; proximité de Montréal (alors métropole du Canada) ; moyens de communication rapprochés et rapides : le train est voisin de la propriété qu'on offre aux frères et le bateau est à vingt minutes à pied ; souscription de 3 000 \$ recueillie en dix jours.

Voici maintenant l'opinion du F. Ange⁹³:

J'approuve de toute l'ardeur de mon âme la résolution que vous avez prise de ne point acheter de nouveau terrain à Chambly ainsi que de ne point y bâtir maintenant le Noviciat définitif. Pour moi, c'est mal comprendre les intérêts de l'institut que de mettre les sueurs de nos anciens Frères à acheter de la terre à Chambly lorsqu'on peut en avoir pour rien ailleurs, et où l'on sera tout aussi bien placé qu'à Chambly. Faites donc une maison provisoire mais faites-la aussi simple et aussi économiquement que possible. Je voudrais voir une maison dont on peut facilement tirer parti pour d'autres et à peu de frais. Placez-la où vous voudrez, dès lors

⁹² Yriez à Ulysse, 20 avril 1889, AFICLP.

⁹³ F. Ange (François Davy, 1844-1919). Un des six fondateurs de la mission canadienne. Inhumé à La Prairie. On lira avec intérêt un extrait de l'hommage que lui a rendu son ancien élève l'abbé J.-O. Maurice, dans La Semaine religieuse de Montréal, le 28 avril 1919. Voir l'annexe I.

que c'est du provisoire. L'emplacement que vous avez en vue est excellent, pourvu que vous la mettiez assez haut, et que cela ne nécessite pas le nivellement du terrain. La dépense à faire pour dresser le terrain est une dépense complètement nulle, à mon point de vue.

Vous m'avez demandé mon avis, je vais le donner ; il lui manque peut-être bien des choses, tant qu'à la pensée, je crois être en conformité avec ceux de nos Frères qui portent réellement intérêt à la mission du Canada, malheureusement le nombre n'est pas grand.⁹⁴

Qu'est-ce que ce provisoire dont parle le F. Ange et que mentionnera aussi le F. Pierre-Émile ? Une possibilité de quitter La Prairie après un certain temps si on reconnaît s'être trompé et si on trouve mieux ailleurs ? Avec toutes les conséquences que cela entraîne... On n'a jamais eu de détails précis à ce propos.

Du F. Pierre-Émile :

Votre nouveau projet de Noviciat me sourit beaucoup et je reconnais volontiers que la prudence semble conseiller ce provisoire. Il n'a, selon moi, qu'un seul défaut, c'est de venir un peu tard, mais les circonstances ne vous ont point permis sans doute d'agir autrement que vous l'avez fait.

Assurément, il est regrettable que votre dernière combinaison n'ait point abouti, cependant il est possible que nous devrions nous en réjouir puisque rien ne s'oppose désormais à ce que nous choisissons, pour établir notre principal établissement, une localité plus avantageuse que Chambly. Vos bonnes acquisitions, très cher frère, ne laisseront point pour cela de nous être profitables et les améliorations que vous y faites ne contribueront pas peu à en augmenter la valeur foncière.

J'entends dire que quelques-uns de nos frères se plaignent de n'être pas au courant de vos projets. Pour ma part, très cher frère, je pense que la prudence ne nous permet point de satisfaire les curiosités indiscrètes, et que ceux qui se trouvent blessés de votre réserve et de votre discrétion, ne connaissent guère les nécessités de l'administration. D'ailleurs, en dehors de votre conseil, je ne vois guère que le cher frère Jean-Baptiste en qui vous puissiez trouver un concours efficace.⁹⁵

Quelques semaines plus tard, le F. Pierre-Émile rapplique avec d'autres considérations toutes faites de nuances :

⁹⁴ Ange à Ulysse, 3 mars 1889, AFICLP.

⁹⁵ Pierre-Émile à Ulysse, 3 mars 1889, AFICLP.

Je suis heureux d'apprendre la générosité des gens de Chambly, mais je comprends bien que votre position deviendra difficile ou pour le moins délicate, surtout si les habitants de La Prairie parviennent à remplir les premières conditions posées par vous. Mais en définitif très cher Frère, vous ne devez consulter en toute cette affaire que le bien général de l'institut, sans tenir autrement compte de l'opinion désintéressée sans doute, mais, en général, peu éclairée de tous nos frères.

Pour ma part, je vous avoue très cher Frère, que La Prairie a toutes mes sympathies, mais je reconnais aussi qu'à part la proximité d'un grand centre, Chambly présente actuellement plus d'avantages. Le Cher frère Jean-Baptiste me tient au courant de tout ce que l'on fait à Laprairie. J'ai dit à nos frères où en sont toutes choses ; ils comprennent que vous ne devez pas être sous embarras et nous prions beaucoup pour vous.⁹⁶

Si les textes précédents ne font que livrer des considérations générales, il en est autrement de ceux du F. Jean-Baptiste qui s'est intéressé très sérieusement à la question, fort des deux lettres reçues du F. Ulysse. Nous citons ci-après le texte de l'une d'elles. Son contenu nous aidera à éclairer la position énergique que maintiendra le F. Ulysse dans ses relations ultérieures avec les paroissiens de La Prairie et M. le curé Florent Bourgeault, en particulier :

Je viens encore vous tourmenter au sujet de notre grande affaire.

Vous ferez entendre à ces bons messieurs de La Prairie qu'il me faudra, pour le 15 au plus tard, sans faute, les titres et garanties pour le terrain et pour la somme de \$3 000 ; car il faut qu'à cette époque je sois complètement fixé.

J'ai aussi remarqué qu'on parlait de cinq ans pour le versement du «bonus» paroissial. S'ils ne peuvent le faire avant le mois de mai de 1890, il est inutile qu'ils se donnent de la peine.⁹⁷

Ainsi, que ce soit bien compris. S'ils prévoient trop de difficultés pour remplir ces conditions, qu'ils arrêtent leurs démarches. — Si, avant le 15 mars, je n'ai pas, en bonne et due forme, les 2 pièces dont il a été question,

⁹⁶ (id. à id., 12 mars 1889, AFICLP. F. Pierre-Émile (Joseph-Marie Fleury). Arrivé au Québec en 1887, il sera directeur-fondateur de l'école de Verchères. Premier correspondant de la Chronique. Il quittera la Congrégation en 1889. Son départ fera des vagues. AFICLP.

⁹⁷ Comme on le verra plus loin, entre la promesse de 1889 et le règlement final, il s'écoulera une période de cinq longues années à propos d'une dispute qui n'en finit plus.

tout sera dit. Il m'est impossible d'attendre plus longtemps.

Quant au «bonus» de \$3 000, il est évident que ce n'est pas dans cinq ans que j'en ai le plus besoin.⁹⁸

Voici maintenant les opinions du F. Jean-Baptiste de la Salle :

Très cher Frère Directeur principal, je m'empresse de répondre à vos deux dernières lettres.

Je dois vous dire d'abord que les gens de La Prairie sont admirables d'entrain et de bonne volonté. La souscription marche très bien. Monsieur le Curé s'est inscrit pour deux cent piastres ; le colonel Brazeau pour cent vingt piastres, le Docteur Longtin, qui n'a pourtant pas d'enfant à notre école, a souscrit cent piastres, les chantres se sont cotisés pour fournir cinquante piastres. Monsieur le Maire est persuadé que tout sera prêt pour le 15 mars, quoique l'on s'attendît à avoir trois jours de plus.

C'est à ces braves gens seuls que revient le mérite de ce beau dévouement ; je n'ai absolument rien fait pour les exciter ; je n'assistai même pas à l'assemblée qui se tint dimanche. En outre, j'ai remis à Monsieur le Maire la première partie de votre lettre de mardi, bien propre, vous en conviendrez, à décourager des gens moins déterminés. Cela n'a eu d'autre effet que de les faire se hâter pour être en mesure de remplir toutes vos conditions dans le délai fixé.

Vous savez, du reste, très cher Frère, qu'en tout ceci, je n'ai fait que suivre votre direction. Veuillez vous rappeler la teneur des deux lettres que vous voulîtes bien m'adresser à ce sujet. Je m'y conformai exacte' ment. Vous demandiez des renseignements, des arguments. J'en portai avec moi, et ne refusai pas d'être accompagné de quelqu'un que je jugeais plus apte que moi à fournir les uns et fiire valoir les autres. Vous trouvâtes ces arguments sérieux. Vous me fîtes, en outre, l'honneur de me consulter. Je dus vous déclarer, en conscience, ce qui me semblait et me semble encore le plus avantageux pour notre oeuvre. Encore eus-je soin de n'émettre mon avis qu'après celui du frère de Verchères⁹⁹, et de m'appuyer sur l'autorité du respectable curé de cette paroisse. Du reste, très cher Frère, ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que toutes les personnes désintéressées

⁹⁸ Ulysse à Jean-Baptiste, 3 mars 1888. Correspondance du Dr Thomas-Auguste Brisson, n° 466, ASHLM.

⁹⁹ Il s'agit du F. Pierre-Émile.

qui connaissent les deux localités la partagent. Jeudi dernier, quatre petits frères de Marie parlaient dans ce sens à mes confrères. Nos frères de Montréal en jugent ainsi, de même que le frère Directeur de Sainte-Scholastique, si je suis bien renseigné.

Qui donc pourrait vous reprocher, plus tard, d'avoir fait abstraction de vos sympathies personnelles, par déférence pour le sentiment de la majorité des Frères ; ce serait le comble de la déraison et de l'ingratitude. D'ailleurs, s'ils sont presque unanimes à présent, à donner la préférence à La Prairie, quel motif auraient-ils, plus tard, d'être d'un avis contraire ?

Les inconvénients que vous signalez ou n'existent pas ou n'ont pas la gravité que vous leur attribuez. Les cadavres se décomposent vite dans un sol de la nature de celui du nouveau cimetière. Il n'y a pas à craindre la contamination pour l'eau des puits que l'on pourrait creuser. Le terrain qu'on nous offre étant plus élevé que l'emplacement du cimetière, la filtration à travers la couche de terre arable n'est pas à craindre et à travers le tuf elle est impossible à une certaine distance. Monsieur le Curé nous a dit que les arbres viendront très bien ; c'est ce que tout le monde affirme dans le village. Remarquez que le village est construit sur une partie de la même commune : or les arbres ont bien réussi partout où l'on en a planté. On m'assure, du reste, et je le crois, qu'en plantant au printemps prochain des arbres un peu forts, on aura de l'ombre dans une dizaine d'années au moins. Il ne faut pas oublier non plus que sur un terrain découvert comme celui-là et situé sur le bord d'un grand fleuve, la chaleur doit être bien tempérée par la brise, je ne serais pas surpris qu'il y fût moins chaud qu'à Chambly. Quels avantages ne nous offre pas cette commune pour les récréations et les promenades de nos jeunes gens ? et même pour le pacage de nos animaux.

Une dernière considération, très cher Frère. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que j'ai une très grande confiance dans les lumières de Monsieur notre Curé. C'est un saint, vous le savez. Or Dieu se plaît à éclairer spécialement ses amis. Il a prié et fait prier.¹⁰⁰

Lisons maintenant les propos du F. Méleusippe — un autre des fondateurs de 1886 — au sujet du choix crucial à faire. Pour lui, c'est l'évidence même : il faut choisir Chambly. Et les raisons ne manquent pas,

¹⁰⁰ Jean-Baptiste à Ulysse, 7 mars 1889, AFICLP.

les actuelles comme les futures :

Comme vous le dites fort judicieusement dans votre lettre, une lutte énergique se livre entre Chambly et Laprairie pour savoir qui aura le noviciat. À mon point de vue, l'issue n'est pas douteuse : Chambly aura le haut du pavé surtout si la souscription est menée comme il convient. D'après ce que j'ai appris par dessus les murs, Laprairie fait des efforts inouïs sous ce rapport ; plusieurs familles souscrivent 100, 200 même jusqu'à 300 piastres dans ce but. Si Chambly connaît ce mouvement il n'hésitera à tenir tête et se montrera généreux, le dénouement fera connaître le vainqueur, mais là n'est point l'important de la question.

Par les inconvénients que m'a signalés le ch. f Simplicie et que vous confirmez dans votre lettre, je vois que Laprairie n'offre pas un terrain bien propice à l'agriculture et aux plantations. Cependant pour une maison comme celle que nous voulons fonder, il serait à désirer que pour le moment des vacances surtout, les frères puissent circuler à l'ombre des grands arbres, et ne pas être réduits à demeurer dans le local qui seul les préserverait des rayons du soleil. De plus, il faudra des légumes¹⁰¹. S'il nous faut tout acheter sous ce rapport, cela nous entraînera à des dépenses considérables que nos ressources ne nous permettront jamais. Où, en effet, prendrons-nous les fonds nécessaires à l'entretien du noviciat ? Ce ne seront pas les économies des diverses maisons qui pourront y suffire : celles-ci ont déjà de la peine à nouer les deux bouts ; pourront-elles seulement arriver à payer leurs dettes ? Chambly sous le rapport terrain est donc plus avantageux. Quant aux autres servitudes de la maison, il offre autant, sinon plus d'avantages, soit pour les communications soit pour le transport des marchandises-: c'est donc là qu'il faut construire.

Quel plan comptez-vous suivre ?

Le terrain en face du Collège, de la prairie à la rue St-Pierre, a été proposé, dites-vous, avec l'allocation de 3 000 piastres. D'après la lettre du f Simplicie ce terrain aurait été acheté \$700 par MM. Ostiguy et Fréchette. Est-ce une gracieuseté de leur part indépendamment du legs fait par le 1^{er} et du testament du 2^e, que vous donnez comme résumé des offres proposés par Chambly ? Je trouve que les avis émis en faveur de Laprairie ont été

¹⁰¹ Le volume Un cinquantenaire (p. 40) parle des... inconvénients d'un sol pauvre où plusieurs frères se demandaient s'il serait possible d'acclimater arbres, légumes et fleurs.

donnés trop précipitamment, les avantages qu'offre Chambly me semblent meilleurs que ceux de Laprairie.

En terminant cet entretien, puis-je vous demander si vous comptez ouvrir plusieurs maisons cette année. J'ai entendu dire que les demandes des États avaient été rejetées par la maison mère ; serait-ce indiscret de vous demander ce qu'il en est.¹⁰²

L'épreuve finale : le choix

Dans sa lettre du 13 mars 1889, le F. Jean-Baptiste annonce à son supérieur que les citoyens de La Prairie ont répondu généreusement à la demande d'aide financière qui leur avait été demandée comme condition préalable :

La souscription de La Prairie atteint à peu près le chiffre de \$3 000 : aussi nos gens se préparent-ils à aller vous trouver demain ou vendredi munis des pièces que vous avez exigées, se tenant pour assurés que vous remplirez votre promesse.

Mais il semble que le F. Ulysse ait éprouvé de forts moments d'hésitation avant de donner son accord et de tenir sa promesse. Le F. Jean-Baptiste dans la même lettre exhorte vigoureusement son correspondant à respecter son engagement et à ignorer les assauts qui viendraient de quelques notables de Chambly. Lisons plutôt ces lignes admirables :

Il m'est pénible, très cher Frère, d'intervenir avec tant d'insistance dans une affaire qui n'est nullement de mon ressort, et je préférerais de beaucoup n'avoir pas été consulté dans la question. Mais puisque je me suis trouvé mêlé à l'affaire, veuillez me permettre de vous dire encore une fois ce que je pense à ce sujet¹⁰³

Je ne discuterai plus les avantages ou les inconvénients des deux

¹⁰² Méleusippe à Ulysse, 13 mars 1889, AFICLP. Le F. Ulysse note dans son Historique : En 1889, on demande des Frères pour Nashua, Manchester, St Johnsbury et Plattsburg aux États-Unis. Et pour Valleyfield, St-Guillaume, St-Cyprien, l'Assomption, Sillery et St-Cuthbert, en Canada. Faute de sujets, et surtout faute de sujets de langue anglaise, la plupart de ces demandes demeurèrent sans résultat.

¹⁰³ Le F. Denis-Antoine dans ses *Notes diverses* (p.3) a ces deux petites phrases. Plusieurs pensèrent que la décision était due au f. Jean-Baptiste de la salle. Ceux qui connaissaient le terrain étaient opposés. AFICLP.

localités. Vous savez que Laprairie me semble préférable à Chambly, presque à tous les points de vue. Je désire seulement soumettre à votre sérieuse considération les réflexions suivantes.

D'abord, veuillez bien vous rappeler le sens de la promesse que vous fîtes, dans notre parloir, devant plusieurs citoyens de Laprairie. Cette promesse a été sanctionnée par votre lettre du 3 mars, lettre que j'ai communiquée, je vous l'ai déjà dit, à M. le Maire et qu'il garde par devers lui, après l'avoir lue à l'assemblée de la paroisse. Je vous en renvoie une copie.

... Les conditions que vous avez posées aux gens de Laprairie étant remplies à la lettre, pensez-vous pouvoir revenir sur la parole que vous leur avez donnée ? Ils ont cru à cette parole : c'est là-dessus qu'on s'est basé pour recueillir ou pour donner des souscriptions. Est-il possible maintenant de leur dire qu'ils ont eu tort de la prendre au sérieux, que des religieux même font bon marché de la parole donnée, lorsqu'ils croient trouver leur intérêt à la violer ? Cette conduite serait-elle de nature à procurer à notre Institut la confiance des Canadiens, leur assurerait-elle l'autorité dont ses membres ont besoin pour enseigner la morale chrétienne aux enfants ?

Peu importe, à mon avis, ce que les gens de Chambly ont promis après coup, sous l'excitation de la concurrence. La question n'est pas là. Six mille piastres me semblent, du reste, une somme exorbitante pour des localités comme Chambly et Laprairie. Le chiffre que vous avez fixé à nos gens paraît très raisonnable. Les gens de Chambly, une Ibis les travaux commencés, ne pourraient-ils pas s'autoriser de notre manière d'agir envers ceux de Laprairie pour oublier, à leur tour, les promesses qu'ils font maintenant. Du reste, quand même on n'eût fait de promesse à aucun des deux partis, n'y aurait-il pas quelque chose de répugnant, à se mettre pour ainsi dire aux enchères. Il m'a été rapporté par un témoin auriculaire très digne de foi qu'un homme considérable de Chambly s'est permis de dire à l'hôtel Richelieu, en présence de plusieurs personnes : Les Frères ont voulu se mettre aux enchères ; c'est dégoûtant ! Mais ils ont beau faire, ils ne nous échapperont pas !

Quoi de plus beau, au contraire, que de nous voir remplir scrupuleusement nos engagements, malgré les offres séduisantes qu'on nous fait pour nous décider à les rompre.

Votre honneur, très cher Frère, celui de notre Institut me paraît actuellement en jeu. La chose est donc extrêmement grave et délicate.

Quelle gloire ne se sont pas acquise Régulus, Jean le Bon et bien d'autres pour avoir gardé inviolablement la foi donnée ! Jamais, au contraire, les brillantes et aimables qualités du glorieux Vaincu de Pavie n'ont pu laver la tache infligée à sa mémoire par la violation du traité de Madrid.

Voilà, très cher Frère, le fond de ma pensée. Veuillez ne pas vous offenser de ma franchise. L'amour et l'affection que je vous porte, autant que mon zèle pour l'honneur de notre ordre, m'obligent à vous donner les conseils que je vous crois utiles dans la circonstance.

Maintenant, très cher Frère, vous déciderez la chose devant Dieu, en présence de votre conscience. Pour moi, je n'ai plus qu'à me taire et à prier Dieu que tout cela finisse bien.

*Je suis et reste votre respectueusement dévoué et très obéissant serviteur*¹⁰⁴

DON D'UN TERRAIN

Les gestes concrets continuent : après la souscription auprès des paroissiens, c'est une pièce de terrain que le Conseil municipal de La Prairie est prêt à donner aux frères :

Le 19 mars, devant le notaire Joseph-Achille Roberge, sont présents Thomas-Auguste Brisson et Révérend Messire Eugène Baron, en religion Frère Ulysse, lequel accepte pour la Congrégation un morceau de terre sis et situé dans la nouvelle augmentation du Village de Laprairie, mesurant 462 pieds de front sur la devanture 438 pieds de largeur sur l'arrière 888 pieds de profondeur dans la ligne Nord 869 pieds dans la ligne Sud... morceau de terre connu et désigné sous le numéro 673, 25-27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41... au Plan et Livre de Renvois officiels de la Paroisse de La Prairie.

Le terrain que les frères ont reçu fait partie de terres expropriées en 1886 par le village de La Prairie¹⁰⁵.

¹⁰⁴ Jean-Baptiste à Ulysse, 13 mars 1889, AFICLP

¹⁰⁵ Acte pour étendre les limites du Village de Laprairie et pourvoir à la concession de nouveaux établissements dans la commune du même lieu : ch. 58 des Statuts du Québec. Enr. n° 9220.

Conditions du don

Ce terrain, même s'il ne coûte rien aux frères, est assorti de quelques obligations qui feront l'objet d'échanges fréquents avec le Conseil général. Voici la condition de l'entente :

Cette donation est ainsi faite sous la Condition expresse que la dite Congrégation établira sur les dits lots son Principal Bureau d'affaires en la Province de Québec, et qu'Elle y érigeria un Noviciat d'après les plans produits et qu'Elle ne pourra pas changer la destination des dits terrains ; en conséquence si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, ou si en aucun temps dans l'avenir pour -quelque raison que ce puisse être, la dite congrégation retire son principal Bureau d'affaires de Laprairie ou y abandonne son Noviciat, les lots de terre ci-dessus désignés et donnés retourneront de plein droit à la dite Corporation et redeviendront sa propriété ; mais alors dans ce cas il serait loisible à la dite Congrégation de Conserver la propriété des dits lots en en payant la valeur intrinsèque d'alors à la dite Corporation.¹⁰⁶

C'est cette dernière condition qui agacera les dents des Supérieurs au cours de la prochaine décennie :

Mais alors dans ce cas il serait loisible à la dite Congrégation de conserver la propriété des dits lots en en payant la valeur intrinsèque d'alors à la dite Corporation.

Ce n'est que le 23 septembre 1899 que la Corporation du village de La Prairie renoncera à la condition expresse après plusieurs demandes des Supérieurs au F. Ulysse et maintes démarches de ce dernier auprès des autorités municipales¹⁰⁷. L'acte mentionne deux raisons :

- a) tout d'abord la condition est trop onéreuse et préjudiciable à la communauté qui a érigé des constructions très coûteuses ;
- b) ensuite, les raisons qui justifiaient cette condition n'existent plus puisque la Congrégation est maintenant bien établie à La Prairie¹⁰⁸.

¹⁰⁶ Bureau d'enregistrement du comté de La Prairie, n° 9769. Présenté par le notaire A. J. A. Roberge le 21 mars 1889.

¹⁰⁷ En fait, ce que les Supérieurs désiraient savoir, c'était le montant de l'évaluation du terrain donné aux frères

¹⁰⁸ Acte déposé au Bureau d'enregistrement du comté de La Prairie, n° 14 405.

LES DEVIS

Retournons en 1889. Les frères ont obtenu un terrain et la promesse d'un don en argent. À eux maintenant de s'occuper de la construction. Pour cette dernière, il faut un architecte et un entrepreneur. Le F. Jean-Baptiste jouera, ici encore, un rôle primordial. Directeur-fondateur de l'école Saint-Joseph de La Prairie, il peut facilement rencontrer professionnels et gérants de chantier. Et il y a le train et le bateau tout près, tant pour ceux qui viennent à La Prairie que pour ceux qui doivent aller à Montréal.

Le F. Jean-Baptiste a bien étudié les plans et recueilli l'avis de personnes compétentes. Il fait rapport au F. Ulysse le 24 mars 1889. Le texte est long, mais il vaut la peine de le citer en entier parce qu'il montre le savoir-faire et la grande intelligence de son auteur :

M. Touzin est venu chercher le plan et m'a promis de me le rapporter demain soir. Mardi matin un entrepreneur de Montréal recommandé par M. le Maire de Laprairie viendra le prendre. J'ai fait faire une copie du devis pour la donner à M. Lefebvre. Je ferai aussi calquer le plan afin de le lui en donner une copie.

On m'a fait quelques questions et quelques observations à propos du devis : je vais vous les soumettre, vous priant de me répondre au plus tôt, afin que je sois en état d'éclairer les intéressés. Voici ce dont il s'agit :

Les murs du passage doivent être en briques jusqu'au rez-de-chaussée, je suppose ? Cela n'est pas dit dans le devis.

Les pignons devant devenir plus tard de simples murs de séparation : est-il utile d'y mettre un cordon en pierres de taille ?

Les coins sont-ils en pierres de taille : le devis ne le dit pas.

Le milieu de la bâtisse faisant saillie paraît, d'après le plan, être tout en pierres de taille. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il fût en pierres à bosse, les angles seulement étant en pierres de taille ?

Ferez-vous mettre des fenêtres ou des portes dans les pignons ? Il semble que des fenêtres vaudraient mieux en attendant que les ailes soient construites.

Il n'y a pas de châssis vitrés de prévus au haut des portes intérieures, ne serait-il pas à propos qu'il y en eût pour éclairer les passages ?

Les solives du soubassement sont indiquées comme devant avoir pour dimensions 10 x 3, tandis que celles des autres planchers ont 12 x 3. Les

dernières sont placées de 2 en deux pieds et les premières de 3 en 3. On me dit que les premières ne sont pas suffisantes et qu'elles sont trop espacées. Il faudrait, dit-on, des cèdres ronds, asphaltés sur un côté ayant 8 p. de diamètre au petit bout qu'en pensez-vous ?

Ces solives doivent-elles reposer sur un mur continu ou sur des piliers ? Des piliers vaudraient mieux : cela permettrait à l'air de circuler sous le plancher Il n'est pas question non plus dans le devis de l'excavation du dessous du plancher du soubassement. On pense qu'il faudrait enlever de deux pieds à deux pieds et demi de terre pour garantir le plancher contre l'humidité.

Il est dit que les portes, plinthes, etc. devront être teintes et vernies. Il y a des gens qui prétendent qu'il vaudrait mieux les faire peindre. Quoi qu'il en soit, il faudrait spécifier qu'on devra passer deux couches de vernis et mentionner que le vernis devra être de bonne qualité, car il y a du vernis, paraît-il, qui ne vaut pas cher

Pour ce qui est des vitres, on trouve qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à ce qu'elles soient noyées dans le mastic. Le plus grand inconvénient serait la difficulté de remplacer les carreaux qui viendraient à être brisés.¹⁰⁹

Le F. Denis-Antoine, dans ses Notes diverses, résume en quelques lignes les décisions qui furent prises à propos de la maison :

À l'automne de 1889 M. Cousineau de Montréal obtint le contrat pour construire le noviciat au prix de 822 000 ; une maison de 80 x 48, avec cave et quatre étages, la façade et l'arrière en pierres à bosses de St-Isidore et les deux extrémités en briques en prévision de futurs agrandissements.¹¹⁰

¹⁰⁹ Jean-Baptiste à Ulysse, 24 mars 1889, AFICLP.

¹¹⁰ F. Denis-Antoine. Notes diverses, p. 13, AFICLP. Ces 42 pages de notes constituent un historique précieux où ne manquent ni les détails pittoresques, ni les opinions personnelles. F. Denis-Antoine (Jean-Baptiste Gélinas, 1877-1961). Novice à La Prairie en 1893. Il franchit naturellement toutes les étapes de la «hiérarchie» mennaisienne : enseignant, directeur d'école, maître des novices, visiteur de district, assistant général, économiste de district. Il fut également le fondateur principal de la branche américaine de la Congrégation.

LA NOUVELLE PROPRIÉTÉ

L'endroit où l'on s'apprêtait à construire la première maison des frères en Amérique du Nord et que le village de La Prairie venait de leur céder n'avait rien d'attirant au plan de l'esthétique. Les raisons invoquées pour préférer La Prairie à Chambly étaient les bonnes ; toutefois, personne n'avait de réponses définitives aux inquiétudes de ceux qui se demandaient «s'il serait possible d'acclimater arbres, légumes et fleurs».

La communauté était pauvre, mais plusieurs de ses membres avaient la foi et quelques-uns étaient des visionnaires !

L'aménagement de cette propriété stérile et nue

Comment les auteurs de l'époque décrivent-ils ce terrain ?

F. Symphorien-Auguste :

Il fallait songer aussi à cultiver et à embellir la propriété stérile et nue qui formait l'enclos du noviciat ; c'était un long et pénible travail pour lequel ni les Frères ni les jeunes gens, dans les loisirs que leur laissait le règlement, n'hésitèrent à fournir l'appoint de leurs cens courageux.

Vers la mi-avril, on commença le nivellement des abords de la maison : douze cents charretées de terre furent requises pour combler les dépressions du terrain et donner à la couche arable une épaisseur suffisante. On traça ensuite les allées de la propriété, on planta des arbres, on cultiva un potager, on dessina un parterre. C'était une véritable création ; chacun voyait déjà en esprit la verdoyante oasis que deviendrait un jour ce misérable coin de savane, et les supérieurs eux-mêmes donnaient l'exemple de l'endurance et de l'entrain.¹¹¹

F. Denis-Antoine :

La propriété dont la ville de Laprairie nous avait fait cadeau était simplement une partie de la grande commune ; il y avait des fondrières et partout une mince couche de terre arable recouvrait une épaisseur indéterminée de schiste propre uniquement à faire de la brique ; les arbres n'y pouvaient y grandir sauf les saules peut-être. La communauté était pauvre, le salaire des professeurs était misérable et cependant il fallait vivre. Alors, les Supérieurs firent tout le possible pour retirer quelque

¹¹¹ F. Symphorien-Auguste, Un cinquantenaire, p. 41-42.

chose de la terre que nous possédions.

En 1892 une compagnie acheta une large étendue de terrain contigu au nôtre ; au printemps de 1893 des constructions furent élevées pour y faire de la brique.

La couche de terre arable étant impropre au but désiré, la compagnie annonça que tous ceux qui le désiraient pouvaient venir chercher cette terre que l'on labourait. Les Supérieurs voulurent utiliser une partie de cette terre pour améliorer notre propriété. C'est ainsi que pendant plusieurs étés nous transportâmes un nombre indéterminé de tourbées de terre sur notre propre terrain.

Bientôt nous eûmes un assez beau jardin potager ; on planta des pommiers mais le résultat lia très maigre. Pour avoir des ormes, il nous fallut creuser des tranchées de 4 x 4 x 4, on y mit de la bonne terre, le résultat fut encourageant, mais il n'y a guère que les saules qui y grandissent facilement, les peupliers y ont la vie courte, les érables n'arrivent pas à une grandeur désirable, les ormes durèrent plus longtemps.¹¹²

Un autre récit relate :

Et le même rapporteur rendait hommage au bon esprit qui animait toutes ces recrues : « Sous leur main laborieuse et intelligente, continue-t-il, le terrain du Noviciat a revêtu un aspect qui plaît à l'oeil ; le jardin particulièrement est de toute beauté ; le bon Dieu a fait fructifier leurs fatigues par une apparence de récolte très consolante. Enfin, notre propriété commence à se distinguer de la stérile « Commune » dont elle faisait partie il y a quatre ans. Dans un avenir peu éloigné, moyennant un travail soutenu, nous serons maîtres d'un enclos qui ne ferait pas trop mauvaise figure à côté de celui de la Maison-Mère.¹¹³

Pour décrire l'aspect de la propriété et de la maison en construction en 1889-1890, rien ne vaut le texte attribué au E Ambrosio qui résume à peu de différences près ce que les autres versions rapportent très partiellement :

Au vacances de 1889, les frères de nos quelques maisons d'école, après avoir fait leur retraite annuelle à Chambly, venaient, en passant, examiner la construction du noviciat de Laprairie. Les murs sortaient à peine de

¹¹² F. Denis-Antoine, Notes diverses, p. 33. AFICLP.

¹¹³ Récit anonyme (vers 1893).

terre. Pour s'y rendre, il fallait traverser une fondrière qui est aujourd'hui l'allée Saint-Jean-Baptiste. Le bon frère Moïse qui est mort en France après le crochetage de Ploërmel, combla de son mieux les trous d'eau vaseuse, de pierres et de mottes de terre, afin de permettre les transports de pierre pour la construction.

Quel était le paysage de ce temps Un désert : pas un arbre ; c'est à peine si l'herbe pouvait trouver dans la mince couche d'humus qui recouvrait le schiste, assez de suc pour vivre. Les habitants de Laprairie eux-mêmes se demandaient comment les pauvres religieux s'y prendraient pour affronter le triste avenir qui les attendait. Le Cher frère Ulysse, provincial, était tenté de regretter le refus donné à l'offre des gens de Chambly qui l'invitaient à bâtir la maison provinciale près de leur collège. Mais le sort en était jeté. Ajoutons, entre parenthèses, que le généreux docteur Longtin, père, promit de donner gratuitement ses services au noviciat, et il tint parole.

... Dès les premières vacances, les frères de la petite mission pensèrent à planter des arbres. Mais où les prendre ? Les frères Stanislas-Joseph, Benjamin et quelques autres allèrent dans les bois du chemin de la Bataille et apportèrent quelques ormes, mélèzes, trembles, etc., et des trous furent rapidement creusés pour les y planter. Quelques branches de saules furent dérobées aux arbres du village et piquées en terre, ça et là, afin d'avoir de l'ombre au plus vite.

Avant la construction de la chapelle actuelle, l'on abattit le géant de ces saules, derrière la bâtisse principale. Les anciens regrettèrent la mort de ce protecteur qui les avait si longtemps abrités des ardeurs du soleil. Ces derniers arbres poussèrent à merveille, mais la plupart des ormes périrent misérablement dès le printemps suivant. Les avis et les plans ne manquaient pas : c'était évident que les ormes ne réussiraient pas dans cette terre maigre et pierreuse. L'on fit donc l'essai de quelques érables et l'on en planta au haut de la propriété où se trouve le cimetière actuel, et le long de la haute clôture de planche qui bornait le jardin, aujourd'hui cour des jувénistes.

Tous les printemps voyaient plusieurs de ces arbres se dessécher et, tous les ans, l'on fut obligé de recommencer. Quelqu'un suggéra l'idée d'aller chercher des peupliers de quelques pouces, qui poussaient le long du fleuve. Les premiers postulants prirent des paniers et les remplirent de ces peupliers minuscules. Ils constituèrent les premiers arbres de notre pépinière. Le terrain était propice à cette sorte d'arbres et, dès l'année

suivante, l'on put en planter le long des allées. Pour favoriser la croissance rapide de ces arbustes, le frère Simplicie, maître des novices, eut l'idée de creuser un fossé profond de chaque côté des allées et de le remplir de terre meuble prise à la briqueterie actuelle. Les plants y furent à leur aise et poussèrent à vue d'oeil. Les peupliers furent désormais l'arbre dominant de la propriété.

Dans le parterre, le cher frère Ulysse fit planter quelques marronniers, des ormes américains et des frênes des montagnes (mountain ash). La plupart périrent. Le bon frère Provincial ne leur ménageait cependant pas ses soins. À l'automne, on le voyait les examiner et, le sécateur à la main, il élaguait les branches nuisibles. Malheur à qui aurait voulu se mêler de toucher à ses protégés. -

Quand l'allée qui conduit du chemin St-Jean au Noviciat fut terminée, on s'empressa de planter une rangée d'ormes de chaque côté. Les bois des environs nous les fournirent, mais l'expérience nous avait enseigné qu'il était inutile de les planter si l'on ne leur fournissait pas une terre riche en matières végétales. De grands fossés furent donc creusés et remplis de terreau. Ce fut un succès et ces mêmes arbres que nous voyons aujourd'hui encore le prouvent.

Les arbres manquaient donc au début de la mission, et l'eau aussi. Dès que la maison fut terminée, des granges furent construites et un puits artésien était creusé au bout de la grange, dans sa partie nord. Un moulin à vent pompait l'eau requise par les besoins de la maison. Dans la suite, de nombreux puits furent creusés dans le roc : l'un près de la résidence de M. l'aumônier, dans le coin du parterre ; un autre sous le préau des novices ; un troisième dans la cour même de la grange. Vu la pauvreté de la mission, tous ces travaux furent nécessairement faits par les frères et les jeunes gens. Et cette eau obtenue à la sueur des fronts, était dure et par là même impropre à la cuisson des aliments et au lavage du linge. Nous étions cependant forcés de nous en contenter pendant de longues années.

*C'est ainsi que l'aisance, le bien-être et toutes sortes de commodités dont jouit aujourd'hui notre Congrégation au Canada, eurent de très humbles origines qui souvent ont fait sentir aux premiers frères les rudes étreintes d'une grande pauvreté religieuse.*¹¹⁴

¹¹⁴ Transcription attribuée au F. Ambrosio d'une copie anonyme et non datée portant au verso de la dernière page : Les débuts de la mission canadienne. F. Ambrosio (Jean-Marie Lucas, 1869-1935). Arrivé au Canada en 1888. Un collaborateur empressé des FF. Ulysse et Louis-Arsène. A étudié l'anglais à Worchester, États-Unis et à St John, Terre-Neuve. Fondateur en 1903 de l'école Saint-Pierre de Plattsburgh, aux États-Unis. Inhumé à La Prairie.

La construction

La maison comprenait une partie centrale qui devait relier deux ailes. Mais comme on n'avait ni les moyens, ni le besoin de la construire en entier, on se contenta pour le moment d'édifier le corps principal, mesurant 80 pieds de longueur sur 48 pieds de largeur.

Quelques plaisants chuchotaient que le E Ulysse avait bâti un château capable de loger tous les hiboux des environs. Le directeur principal laissa dire et au début ouvrit un petit internat dans une partie de la bâtisse.

Le E dir. princ. établit ici sa résidence, le F Euphrosin-Jh. eut la charge des aspirants, cinq au début, le F. Stanislas-Jh. procureur. Les FE Benjamin-Mie, Ambrosio, William, Céran, Athanase, Gonzague enseignaient soit au noviciat, soit au pensionnat Les FE Pol-de-Léon et Célestin s'occupèrent de travaux et de surveillance.

La maison commencée en avril 1889 fut livrée à ses propriétaires au printemps 1890. Le directeur principal y établit sa résidence, le E Euphrosin-Joseph eut la charge des aspirants (cinq au début), le E Stanislas-Joseph, procureur.

La maison pouvait donc accueillir les frères qui vinrent y refaire leurs forces au cours de l'été et utiliser leurs loisirs pour se perfectionner dans la langue anglaise. Heureux de se voir réunis, ils éprouvaient la consolation de se sentir définitivement chez eux et admirèrent la belle structure et l'heureux aménagement de la nouvelle maison principale.¹¹⁵

Description de la maison et des alentours

Il faut laisser au F. Denis-Antoine le soin de décrire la nouvelle construction, étage par étage. (Voir l'annexe F)

Au rez de chaussée sur le devant une salle pour réfectoire, un corridor pour sortie puis une autre salle semblable à la première ; à l'arrière la cuisine, la salle d'étude des aspirants et des toilettes.

Au 1^{er}. Façade chambre, parloir, passage pour sortie par la porte principale, puis trois chambres ; sur l'arrière escaliers aux extrémités, la chapelle avec sacristie.

Au 2^e. Sur le devant, une classe, une chambre, la bibliothèque, deux chambres —A l'arrière les escaliers et quatre chambres, toilettes.

¹¹⁵ F. Denis-Antoine, Notes diverses, p. 4, AFICLP. Les termes suivants dans les pages à venir désignent tous la maison de La Prairie : maison principale, maison provinciale, maison mère, noviciat

Au 3'. Toilettes, salle de bain et dortoir — une chambre — Grenier

Un puits donnait l'eau nécessaire ; une pompe actionnée par le vent forçait l'eau dans un réservoir placé au-dessus du dortoir — Dans la cuisine une pompe à bras était installée pour le cas où le vent était insuffisant.

À l'extrémité nord il y avait une série de galeries une pour chaque étage ; à l'autre extrémité il y avait une sortie d'où un trottoir conduisait au préau.

À une certaine distance et en retrait se trouvaient la grange et les écuries.

La construction du noviciat fut terminée dès le printemps de 1890, mais la bénédiction et l'ouverture officielle n'eurent lieu qu'à la fin de juillet.

En France les communautés font généralement entourer leur propriété d'un mur. Comme nos frères n'avaient pas la possibilité d'agir ainsi, ils élevèrent du côté de la briqueterie et le long de la rue des Conseillers une clôture en planches haute d'environ 12 pieds. À l'arrière de la maison, à la limite de notre propriété, on éleva un préau de 15 de large par environ 100 de long pour permettre à nos jeunes de sortir par mauvais temps. À une extrémité, des toilettes furent aménagées, mais il n'y avait pas de siège et il n'était pas question de chauffage. Les toilettes à l'intérieur de la maison n'étaient pas nombreuses, elles étaient réservées à l'usage des Frères et les autres y avaient accès seulement la nuit ; cet état de chose dura jusqu'en 1911 ou 12 ; alors l'installation fut modernisée au bout du préau.¹¹⁶

Avant de pénétrer dans la nouvelle maison principale et d'y suivre les activités des novices et des frères qui y résident, faisons connaissance avec le F. Abel, nouvellement chargé de la correspondance des colonies.¹¹⁷

¹¹⁶ F. Denis-Antoine, Notes diverses, p. 12-13. AFICLP

¹¹⁷ F. Cyprien, Circulaire n° 78 du 23 octobre 1889, «Attributions spéciales de chacun des très chers Frères Assistants», p. 12.

Le F. Abel remplace le F. Yriez

Le F. Abel a remplacé le R Yriez comme responsable de la mission du Canada¹¹⁸. Autre personnalité, autre style :

Et votre Noviciat, comment va-t-il ? Vous voudrez bien, n'est-ce-pas, nous en entretenir dans chacune de vos lettres au Révérend Frère ?¹¹⁹

Priez, mon bien cher ami, pour que nos vœux communs soient exaucés relativement à votre chère et intéressante mission du Canada. Travaillez donc et faites travailler tous nos frères et vos amis au recrutement des vocations. Les besoins sans cesse renaissants en Bretagne et en France ne nous donneront probablement point la possibilité de vous envoyer les sept frères que vous nous demandez. Fixez au plus juste le nombre de frères qu'il vous faut. (21 mai 1891)

Mais, mon bien cher ami, le Révérend nous disait, il n'y a qu'un instant, comment se fait-il que le Canada qui promettait disait-on tant de sujets en voit si peu jusqu'ici, du moins, entrer au Noviciat de Laprairie ?... N'y trouveriez-vous pas de jeunes gens pour vos travaux manuels ? (8 juin 1891)

Et au Noviciat de Laprairie, combien de postulants ? combien de novices ? vous donnent-ils, les uns et les autres entière satisfaction ? À quand la visite d'un assistant ? Si mes vœux sont exaucés ce sera bientôt. Unissons nos prières à cette intention. (17 octobre 1891)

Le F. Ulysse rend compte de la situation au F. Cyprien dans une lettre du 20 décembre 1891 :

Nous avons 8 sujets au Noviciat, c'est maigre, n'est-ce-pas ? Les Jésuites d'ici trouvent cela magnifique, ils ont commencé avec moins. Ainsi parlent les autres communautés : autres pays, autres moeurs. En tout, 36 dans la maison. Somme toute, mon Révérend Frère, la mission va bien. Priez pour que la nostalgie n'envahisse pas notre jeune légion !¹²⁰

Au F. Abel, il partage ses espoirs et son réalisme :

¹¹⁸ Le F. Yriez reprendra cette fonction en 1896.

¹¹⁹ Abel à Ulysse, 13 février 1891, AFICLP. Tous les extraits qui suivent proviennent des AFICLP.

¹²⁰ L'expression Nous avons 8 sujets au noviciat doit se comprendre de la façon suivante : À La Prairie, au 20 décembre 1891, 8 jeunes hommes étudient leur vocation dont 3 ont commencé le 19 mars dernier l'année canonique du noviciat.

Je pense que l'année s'annonce bien pour les vocations. Avec les bonnes prières de nos amis, il y a lieu d'espérer ; seulement, il ne faut pas s'attendre à la même moisson qu'en Bretagne. Moins de catholiques qu'en Bretagne. Bien plus dispersés nos catholiques. 10 à quinze noviciats d'hommes sans compter les séminaires. Beaucoup de bien-être : tous points qu'il ne faut pas oublier... (15 janvier 1892)

La vie à la maison principale

La bénédiction du nouvel édifice aura lieu le 30 juillet 1890 par Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet. Le même jour, Mgr Édouard-Charles Fabre bénira le nouveau cimetière paroissial contigu à la propriété des frères.

En septembre 1890, les FF. Benjamin-Marie, Ambrosio, William, Céran, Athanase et Gonzague enseigneront, soit au noviciat, soit au pensionnat. Les FF. Pol de Léon et Célestin s'occuperont de travaux ou de surveillance.

Le premier postulat s'organise

Voici les noms des premiers jeunes gens accueillis à la maison principale au 8 septembre 1890 :

Nom	lieu d'origine	<i>entrée</i>
Payant, Lucien	Saint-Michel de Napierville	15 novembre 1889
Chabot, Alphonse	Saint-Jean-sur-Richelieu	4 septembre 1890
Jetté, Louis-Napoléon	Chambly	8 septembre 1890
Dubois, John Baptist Mc	Sault-Sainte-Marie (Ontario)	8 septembre 1890
Guire, Michael	Stratford (Ontario)	8 septembre 1890

Un sixième s'ajoutera le 9 octobre. On attendra treize mois pour les deux suivants...

Le 6 octobre, arrivait de France un renfort de sept Frères sous la conduite du F. Euphrosin-Joseph. Ce dernier, ancien professeur au postulat de Ploërmel, fut chargé de la formation religieuse des cinq postulants : petit noyau, mais aussi germe de grandes espérances que le Seigneur a bénies ; le récit de ses bénédictions remplit la majeure partie de ce volume qui est avant tout un hymne d'actions de grâces à la Providence.

La vie de communauté commença immédiatement au postulat du Sacré-Coeur ; les jeunes gens s'y préparèrent par une retraite de quatre jours qui

fut très fervente. Puis les études s'organisèrent et le régime de nos maisons de formation fut suivi ponctuellement : prières, méditation, classe régulière, examen particulier, conférence religieuse, explication du catéchisme, rien ne manquait au programme journalier. Le Directeur Principal était heureux de voir son oeuvre en bonne voie.

La prise d'habit de 1891

Après six mois d'épreuve, trois postulants subirent avec succès leur examen préparatoire à la prise d'habit et furent admis à la vêtue pour la fête de Saint-Joseph, 19 mars 1891. Le F Ulysse, adressant au Révérend Frère Cyprien le compte rendu de la cérémonie, s'exprimait ainsi :

Jeudi 19 mars, en la fête de notre bon père et protecteur, saint Joseph, notre noviciat de Laprairie a offert à ses nombreux amis un spectacle bien édifiant. Pour la première fois au Canada, l'habit des Frères de l'Instruction Chrétienne était accordé à trois de nos jeunes gens.

Si nous n'avions pas, comme à Ploërmel, la joie du nombre, il faut dire que c'était la seule chose qui nous manquât. En effet, la ferveur de nos retraitants, la pompe de cette fête domestique, le décor de notre petite chapelle, la franche sympathie d'une pieuse et nombreuse assistance, rien ne laissait à désirer pour faire de ce jour une fête complète.

Après la vêtue commença le noviciat canonique. Le Directeur Principal garda pour lui-même la direction spirituelle des novices. Le Frère Maître des postulants présidait les divers exercices de la journée, y compris l'explication du catéchisme et les conférences religieuses. Cet état de choses dura jusqu'à la visite du T C. F. Abel en 1892.¹²¹

Noviciat et formation

Le F. Denis-Antoine, dans ses Notes diverses, a quelques paragraphes sur les années de formation qui suivirent l'ouverture de la maison principale :

Au printemps de 94 le f Ulysse se rendit à Ploërmel pour prendre part aux travaux du chapitre général, il conduisit à la maison mère sept jeunes

¹²¹ F. Symphorien-Auguste. Un cinquantenaire, p. 41 et 49, AFICLP.

canadiens trois novices et quatre postulants. Au Canada nous n'avions pas encore le noviciat canonique, nous ne devions l'avoir qu'en 1904. Les Supérieurs espéraient que la formation au chef-lieu de la Congrégation donnerait le véritable esprit de l'Institut ; les résultats ne furent pas concluants. Au mois d'août, quatre novices prononcèrent leurs premiers vœux à Laprairie, pendant que leurs trois confrères les prononçaient à Ploërmel. Sept postulants revêtirent l'habit religieux au Canada et 4 en Bretagne.

A Laprairie les études n'étaient pas organisées, les professeurs faisaient de leur mieux. L'histoire de France prenait la place de celle du Canada, on n'étudiait pas la géographie ; le français, l'anglais, les mathématiques et les sciences étaient à l'honneur.

Le règlement était austère, la première récréation de la journée était à 1 hre PM. : une demi-heure ; trois quarts d'heure après la classe de l'après-midi et environ un quart d'heure après le souper. À la belle saison les travaux manuels prenaient la récréation de l'après-midi et souvent remplaçaient la classe.

Il n'y avait guère de système d'émulation. De plus, les étudiants étant peu nombreux, les classes n'étaient pas homogènes — bref c'était les débuts et par conséquent les temps héroïques ; heureusement pour nous, les diplômés n'étaient pas obligatoires pour les professeurs religieux.

L'admission au juvénat de Laprairie était plutôt facile ; cependant si le degré d'instruction n'était guère considéré les Supérieurs étaient sévères pour la conduite, on n'hésitait pas à remettre à sa famille celui qui se révélait impropre à la vie religieuse.¹²²

En réponse aux vœux qu'on lui avait présentés à l'occasion de ses 60 ans de vie religieuse, le F. Denis-Antoine livra quelques souvenirs personnels :

Mes yeux ont toujours été faibles ; or, au mois de janvier 1893, l'éclairage électrique n'était guère répandu : partout ou à peu près, on faisait usage de la lampe à pétrole, nos Pères en étaient très satisfaits, eux qui avaient connu les chandelles de suif. Dans la famille, il était facile

¹²² Frère denis-Antoine, Notes diverses, p 25. AFICLP.

*d'avoir une lampe pour son usage personnel lorsque la chose était utile, mais dans une maison comme celle-ci, les lampes étaient suspendues au plafond et distribuaient une lumière qui me rendait la lecture pénible et l'écriture pratiquement impossible. Constatant mon état, les Supérieurs se demandèrent si réellement ils devaient me garder. Heureusement pour moi, notre maison de formation était à ses débuts, elle était ouverte depuis deux ans et demi et ne comptait que 18 aspirants dont deux novices ; alors on acceptait à peu près tous ceux qui se présentaient. On discuta, on temporisa et pendant ce temps le printemps approchant, le soleil prolongeait sa lumière, me rendant le travail plus facile... finalement on me garda.*¹²³

LES PREMIERS TEMPS À LA PRAIRIE

Le texte qui suit est de 1897 et il donne une excellente idée de la vie à la maison principale à la fin du XIXe siècle, de celle que connurent postulants et novices d'alors :

Je suis entré au juvénat le 14 janvier 1897 ; il y avait environ 25 juvénistes... Le menu était bien simple : de la soupe au pain, un bouilli avec légumes ou un rôti avec patates ; du beurre ; pour boisson du cidre ou du thé très faible avec un peu de lait. Les jours de fête, au dîner on ajoutait une bouteille de vin rouge avec biscuits et une assiettée de confiture.

Pour une faute notable : pain sec et verre d'eau, à genoux au milieu.

Nous n'avions ni tracteur, ni moteur à essence. Les grands juvénistes tournaient le hache-paille, le hache-pommes.

Le fr. Kostka et nous, avons fabriqué une grand croix de bois pour le cimetière. Le fr Euphrosin¹²⁴ nous fit travailler au piédestal de pierres des champs pour la statue du Sacré-Coeur dans le parterre en avant. Le jardin botanique actuel le long du cimetière paroissial était semé en pommes de

¹²³ En réponse aux vœux offerts le 5 juillet 1953. AFICLP

¹²⁴ F. Euphrosin-Joseph (Jean-Marie Rousselin, 1854-1941). Missionnaire à la Guadeloupe (1875-1884), il arrive au Canada en 1890. Homme de toutes les compétences et de tous les services : professeur au noviciat, directeur d'école, maître des novices, visiteur des classes, procureur, économiste et secrétaire provincial. Son goût de la botanique, cultivé lors de ses années à Ploërmel, s'est épanoui à La Prairie au contact des FF. Louis-Arsène, Irénée-Marie et Cléonique-Joseph. Son nom reste attaché au Jardin botanique de La Prairie. Inhumé à La Prairie.

terre et le morceau où est le kiosque était planté en pommiers. Hélas ! Ils n'ont guère vécu longtemps. J'espère que le verger actuel durera plus longtemps et donnera plus de fruits si Dieu me prête vie. L'étable était à la place du hangar à grain et le jardin potager à la place de la cour des juvénistes. Un M. Vachereau demeurait sur le jardin potager actuel.

J'ai assisté à ma première messe de minuit dans la petite chapelle à la place de la salle du conseil actuelle illuminée avec des chandelles dans les fenêtres. Un M. Dupras, vicaire de la paroisse était chapelain. Le dimanche, il faisait un petit sermon coupé de coq-à-l'âne et d'interruptions en regardant sa montre : Je prêcherais bien plus longtemps, mais il faut que j'aille prêcher à la paroisse.

Le bon frère Simplicie quoique un peu moqueur était bien aimé. Durant les vacances, il nous conduisait en promenade dans les bois vers Saint-Philippe où il nous permettait de manger des fruits sauvages à notre grande satisfaction, ce que le fr. Ambrosio ou le fr. Euphrosin ne nous permettait jamais. Le 24 août nous fûmes cinq à prendre l'habit. Le E Laurentius-André et moi vivons encore. Nous suivions nos classes régulières pendant le noviciat, excepté à 11 h où nous avions une conférence du maître des novices. Le fr. Simplicie nous expliquait un résumé de la doctrine de St Thomas et exigeait qu'on prît des notes qu'il révisait. Il nous donnait une leçon de français d'une heure le matin. On préparait des cahiers et des dessins pour l'exposition de 1900.¹²⁵

Une fois ouvert, le noviciat continuera d'accueillir chaque année de nombreux jeunes gens à un rythme qu'on peut qualifier de normal. En 1899, treize ans après son entrée au pays, la Congrégation compte déjà 34 novices qui feront carrière dans la Congrégation. Même si le noviciat n'a ouvert ses portes qu'en 1891.

¹²⁵ Notes manuscrites du F. Similien-Pierre (Joseph Clément, 1879-1947). Après plus de trente années de service dans les écoles comme enseignant, sous-directeur, directeur et économiste, le F. Similien s'en vint à La Prairie s'occuper du rucher et des arbres fruitiers de la maison principale. Une note dans son Mémorial indiquait qu'il était autorisé par le F. Jean-Joseph à prendre comme tonique un demi-verre de bordeaux rouge trois fois par jour (16 mai 1929). AFICLP.

UNE DISPUTE QUI N'EN FINIT PLUS

Le récit de l'installation des frères à La Prairie serait incomplet sans la mention du conflit qui opposa le F. Ulysse à M. le Grand Vicaire Florent Bourgeault, de février 1893 à février 1894. L'objet du litige : le versement de la souscription de 3 000 \$ promise en 1889.

M. Florent Bourgeault était curé de La Prairie au moment où les frères ont pris charge de l'école paroissiale et où débutèrent les tractations entre les autorités de La Prairie, municipales et paroissiales, et la Congrégation représentée par le F. Ulysse.

La ville avait promis un terrain et elle respecta son engagement. Le F. Ulysse avait exigé 3 000 \$ en plus du terrain. Ce sont les citoyens qui ont mené tambour battant la campagne de souscription, ne disposant que de quinze jours pour ce faire. En réalité, ce n'est pas un chèque de 3 000 \$ que l'on a remis au F. Ulysse : ce sont des promesses que l'on avait faites, des montants que l'on s'était engagé à verser.

Certains ont rempli leur promesse *illico*, d'autres ont obtenu des délais. Quelques-uns ont retardé le plus possible qui se trouvaient dans une mauvaise position financière. Plusieurs étaient prêts à offrir des produits de la terre, faute de ne pas disposer d'argent liquide. C'était une preuve de bonne volonté et une façon comme une autre de s'acquitter de ses obligations.

Le curé Bourgeault s'était porté garant de rappeler à ses paroissiens leurs obligations. Ét rien ne l'empêcherait d'insister à temps et à contretemps auprès de ceux qui se faisaient tirer l'oreille. Il connaissait ses paroissiens et savait qu'ils finiraient bien par respecter leur parole.

Mais le 29 septembre 1892, l'archevêque de Montréal l'appela auprès de lui en le nommant Grand Vicaire. M. Bourgeault quitta donc sa cure de La Prairie en pensant que son successeur poursuivrait l'œuvre commencée. Il n'en fut rien. Celui-ci refusa de prendre sur ses épaules les engagements de son prédécesseur. Le F. Ulysse s'en prit à M. Bourgeault et exigea qu'il fasse le nécessaire pour récupérer sans délai les montants non encore versés.

Les faits qui précèdent et ceux qui suivront ont été passés sous silence

par les auteurs qui ont relaté les origines de la mission. Les versions¹²⁶ qui racontent l'arrivée des frères à Chambly et à La Prairie se ressemblent toutes, à peu de différences près, sauf sur un point : *la souscription*. Des six textes considérés, deux en font une mention explicite et le troisième parle de l'«empressement des habitants à nous accueillir». Les autres n'en disent rien. *Un Cinquantenaire* parle des «avantages pécuniaires de la municipalité», alors qu'en réalité le village a donné le terrain et les paroissiens ont fourni l'argent.

Le F. Denis-Antoine écrit dans ses *Notes historiques : La souscription n'a jamais été payée en entier*. C'est le seul qui fait une telle affirmation. Et il a raison.

On peut lire dans le Précis historique de l'école Saint-Joseph de La Prairie :

On fit une souscription qui atteignit, en 15 jours, le chiffre exigé alors douze délégués se rendirent à Chambly pour demander au très cher frère Ulysse de tenir ses engagements...

Quatre questions se présentent à l'esprit dont les réponses pourraient nous aider à voir plus clair :

1 - Le montant à récupérer était-il important ?

2 - La promesse de verser 3 000 \$ a été obtenue en moins de quinze jours. Mais le versement des sommes promises devait-il se faire à l'intérieur d'un certain laps de temps ?

3 - M. Bourgeault portait-il toujours, au moment de son arrivée à l'archevêché, la responsabilité des sommes non versées ?

4 - Qui, du E Ulysse ou du Conseil général, tenait le plus à récupérer l'argent ?

1 - Importance du montant à récupérer

Des documents transcrits de la main du F. Ulysse¹²⁷ nous apprennent que les dons effectivement versés s'élèvent à 1 327,50 \$ en 1889 (six mois), 495,77 \$ en 1890, 70 \$ en 1891 et 180,75 \$ en 1892, soit un total de 2

¹²⁶ On entend ici par versions historiques quelques récits de la fondation de la mission. Voir l'annexe A.

¹²⁷ F. Ulysse, Listes des dons reçus et à recevoir, AFICLP

074,02 \$ ¹²⁸ au moment du départ du curé Bourgeault. La liste des souscripteurs en retard comprend 69 noms, les montants promis vont de 0,75 \$ à 100 \$, ceux de 5 \$ et moins étant au nombre de 38.

Il restait donc à récupérer 925,98 \$.

2 - Temps d'attente pour verser son don La pensée du F. Ulysse est assez explicite à ce sujet :

J'ai aussi remarqué qu'on parlait de cinq ans pour le versement du «bonus» paroissial. S'ils ne peuvent le faire avant le mois de mai de 90, il est inutile qu'ils se donnent de la peine. Ainsi, que ce soit bien compris. S'ils prévoient trop de difficultés pour remplir ces conditions, qu'ils arrêtent leurs démarches... Quant au bonus de 3 000 \$, il est évident que ce n'est pas dans cinq ans que j'en ai le plus besoin. ¹²⁹

Le F. Ulysse s'attend donc à ce que les paroissiens tiennent parole à l'intérieur du délai d'un an. Toutefois, il y a plus ici qu'une affaire d'honneur : il s'agit d'une garantie signée par M. Bourgeault lui-même.

Au départ de M. Bourgeault pour Montréal en 1892, il reste encore un solde de plus de 900 \$ à acquitter. Le F. Ulysse s'est vraisemblablement montré patient jusqu'à ce jour. Mais c'est au moment du remplacement du curé Bourgeault que les choses se gâtent.

3 - Qui a la responsabilité des sommes non versées ?

Que le F. Ulysse reproche à M. Bourgeault d'avoir étiré sur trois ans les délais de remboursement, c'est son droit, mais il aurait été toutefois préférable de régler ce différend avec le curé de La Prairie bien avant 1892. Il a probablement tenté de le faire. Comme aussi M. Bourgeault a sûrement fait pression auprès de ses paroissiens en comprenant que certains éprouvaient des difficultés à respecter leurs obligations. Quant à M. Alfred Larose, nouveau curé depuis le 1er octobre 1892, il aurait dû assumer les obligations de son prédécesseur ou, au moins, en discuter avec le F. Ulysse ou encore avec son archevêque.

¹²⁸ Une note du F. Ulysse indique «qu'au 1er mai 1893, les sommes payées sont de 2 090,12 \$ et le reste dû de 909,88 \$» ; AFICLP. Selon la date, le montant varie de 2 074,02 \$ à 2 090 \$,12 \$.

¹²⁹ Ulysse à Jean-Baptiste de la Salle, 3 mars 1889. Correspondance du Dr T.-A. Brisson, n° 572, ASHLM. Dans cette même lettre, le F. Ulysse réclame pour le 15 mars les titres et garanties à propos du terrain donné par la ville, car il faut qu'à cette époque, je sois complètement fixé.

4 - Qui tenait le plus à récupérer l'argent ?

Nous ne possédons pas de correspondance en provenance de Ploërmel où l'on insiste sur les sommes à récupérer, sauf cette première phrase du F. Ulysse au F. Abel :

Poussé par vous et par mes conseillers, j'ai lancé une grosse bombe. Elle a fait peur et a cassé quelques carreaux. Dès que j'ai su que l'effet attendu était presque dépassé, il m'a suffi de paraître à l'archevêché pour réparer tous les dommages. Soyez donc sans crainte. Mr le Grand Vicaire m'a parlé de la lettre qu'il vous a écrite ; c'est justement ce que je voulais de lui. Vous lui répondrez gentiment, comme vous savez le faire dans votre haute sphère. Moi, je suis brutal ; mais on me pardonne beaucoup, parce que j'aime beaucoup.

Dans ma visite à Mgr l'Archevêque, Sa Grandeur m'a dit tout d'abord : Voici celui qui malmène mon Grand Vicaire ! On a tout expliqué, et voyant qu'il y avait plus de peur que de mal, on a parlé d'autres choses. Monseigneur m'a dit que le brave curé de Verchères venait d'être changé. Cet autocrate avait besoin de repos. Chacun à son tour : le départ des Frères ne lui a pas porté bonheur.

Vous avez dû lire la lettre effrayée du vénérable Grand Vicaire. Il faudra bien se contenter de ses bonnes promesses pour le moment.

Encore une fois, soyez sans crainte, je sais à qui j'ai affaire. Je ne casse de vitres que quand je suis sûr de pouvoir les remplacer. Nous sommes bons amis, comme jamais.¹³⁰

En écrivant ces lignes, le F. Ulysse ne réalise nullement que sa bombe fera plus que briser quelques carreaux et que sa petite visite à l'archevêché n'aura suffi ni à réparer les dommages, ni à ramener la paix. Quant au contenu de sa grosse bombe, nous l'ignorons. Et c'est avec l'appui de son conseil et de celui de Ploërmel que le F. Ulysse est monté au front. On le verra par l'échange de lettres qui vient, le F. Ulysse tient à récupérer l'argent à tout prix.

¹³⁰ Ulysse à Abel, 7 février 1893, AFIC.

De son côté, Mgr Fabre écrit à M. Larose :

L'affaire des frères de Laprairie devient embarrassante. Il n'est pas juste que ces religieux perdent ce qui leur est dé. Le curé d'alors avait fait un engagement en sa qualité de curé. C'était par la paroisse qu'il prétendait acquitter cette promesse, soit par la fabrique, soit par des souscriptions. Son départ deviendrait fatal à l'oeuvre, si son successeur n'épousait pas la cause et ne mettait pas tout son zèle à combler le vide

Ne croyez-vous pas que c'est une de ces oeuvres qu'un curé doit faire sienne en prenant possession de la cure ? L'oeuvre est bonne et est pour le plus grand bien. On peut en dire autant des autres maisons religieuses de la paroisse. Il est probable que les curés qui ont trouvé ces maisons établies n'ont pas toujours approuvé leur existence.

Cependant, il leur fallait bien exercer leur zèle en leur faveur. Ne pas le faire aurait été un malheur. Je n'insiste pas davantage parce que vous me comprenez. Entrez donc courageusement dans les embarras que l'oeuvre pourrait vous causer et regardez comme un devoir de réussir à la terminer.
¹³¹

Que s'est-il passé d'autre de février à novembre 1893 ?¹³² Nul ne le sait. Mais on peut facilement supposer que le conflit s'est envenimé. La lettre du Grand Vicaire Bourgeault est très explicite à ce propos, car elle est une réponse à celle du F. Ulysse du 8 novembre, lequel n'a jamais eu l'intention de désarmer.

Dans sa réponse du 10 novembre 1893, M. Bourgeault cite des phrases du E Ulysse écrites le 8 et lui donne la réplique. Voilà pourquoi nous mettons les textes en regard quand cela s'impose :

¹³¹ Fabre à Larose, 13 octobre 1893, Correspondance de Mgr É.-C. Fabre, tome 7, p. 178-179, ACAM.

¹³² Février à novembre 1893, c'est la période qui suit la lettre du F. Ulysse au F. Abel (11 février) et pendant laquelle il semble ne rien se passer jusqu'à la réponse de M. Bourgeault (10 novembre).

**Texte du F. Ulysse
(8 novembre)**

Depuis bientôt quatre ans, vous avez méprisé votre engagement et votre signature.

Aujourd'hui, ne pouvant obtenir justice de votre côté, je suis obligé de m'adresser aux Avocats pour faire collecter ce qui reste dû de la souscription, ce que vous vous étiez si formellement engagé à faire vous-mêmes pour un temps fixé.

Naturellement, je dois me servir de votre nom pour poursuivre tous ces gens, à qui, vous au moins, vous (n'avez ?) pu dire : Vous m'avez fait m'engager, maintenant j'exige ce que vous m'avez promis.

**Réponse de M. Bourgeault
(10 novembre)**

Quand, s'il vous plaît, ai-je dit que vous ne seriez pas payé ? Mon engagement est un engagement paroissial ; ma signature est au nom de la paroisse et je vous ai toujours dit que vous serez payé et j'ai travaillé à vous faire rendre justice jusqu'à mon départ de La Prairie.

Vous ne pouvez obtenir justice de mon côté : quelle injure, quand vous savez parfaitement que j'ai fait tout en mon pouvoir pour vous faire payer au temps fixé. Mais les années ont été mauvaises et j'ai patienté. À la fin, la Providence m'a ôté toute action sur La Prairie en me faisant quitter ma cure entre les mains d'un autre, qui doit faire ce que je n'ai pu faire.

Vous avez beau jeu à me dire des paroles offensantes maintenant-que je ne puis plus rien par moi-même pour remplir un engagement que j'ai pris au nom des autres.

Je vous défends de vous servir de mon nom pour poursuivre. Il y a des listes de souscriptions dans la voûte de la Fabrique. Ces listes portent des textes qui définissent les obligations des souscripteurs ; il y a à La Prairie des témoins de ces souscriptions.

Vous avez tort de poursuivre quand vous savez que Monseigneur s'occupe de votre affaire et son Grand Vicaire de même, et quand vous savez que le curé actuel de La Prairie a succédé aux charges paroissiales de son prédécesseur comme à ses droits. Je pourrais demander aux paroissiens de payer ; je leur ai demandé au moins 50 fois et même par lettre avant mon départ de La Prairie ; j'en ai parlé comme de chose due à vous, comme c'était le cas.

Grâce à ce manque d'énergie, nous nous exposons à tout l'odieux de la poursuite, sans être sûrs que nous retirerons tout ce qui nous est dû.

C'est la première fois qu'on me dit que j'ai manqué d'énergie. Mais le reproche est si peu fondé que je n'en tiens pas compte. Tout La Prairie vous dira si j'ai de l'énergie et si je l'ai employée dans l'affaire en question. Quant à l'odieux, vous l'avez apporté avec vous, en venant à La Prairie de mauvaise grâce, comme vous le savez, et en faisant tant de manière à déprécier vos Frères et vous. Voyez le sort de l'école des commissaires. Je vous ai dit déjà le mal que vous vous faisiez. Pour le paiement, des gens ont voulu vous payer comme peuvent payer ces cultivateurs, et vous avez refusé. Ce n'est pas en poursuivant que vous serez le plus sûrement payé : ce sera en recourant à Monseigneur et à M le Curé ; mais à ce sujet vous dites :

Si Monseigneur et votre successeur avaient quelque chose à faire dans cette question, n'était-ce pas vraiment à vous d'y voir ?

Sans doute Monseigneur et M. le Curé actuel avaient quelque chose à faire. Aussi n'ai-je pas négligé de leur en parler.

Mais non, vous n'avez rien fait, ni auprès de Monseigneur, ni auprès de votre successeur.

Comment voulez-vous, vénéré Monseigneur, que ce dernier honore plus votre signature que vous ne l'avez fait vous-même pendant plus de deux ans, alors que la chose eut été pour vous si naturelle et si facile

Nous sommes bien humiliés d'en être venus à ce point de poursuivre des gens qui ne nous connaissent même pas ; mais ne pouvant réclamer qu'à vous ou à eux, nous les poursuivrons. C'est triste.

Encore cette fois, j'écris à M. le curé pour lui rappeler ce que je lui ai déjà dit et ce qu'il a à faire.

Quant à Monseigneur, je lui ai cassé la tête. Et Monseigneur a dû en parler plusieurs fois à M. le curé. Vous voyez que ce que vous dites s'harmonise mal avec les accusations gratuites qui suivent ..

La réputation précède.

C'était naturel et facile et j'ai fait ce que vous dites que j'aurais dû faire, et j'attendais des circonstances plus favorables pour en finir, et si j'avais prévu mon départ de La Prairie, j'aurais fait plus, mais peut-être pas avec succès dans le temps. Si Monsieur le curé actuel honore ma signature comme je l'ai honorée, vous aurez ce qui vous est dû. Et si j'avais prévu que mon départ vous aurait privé de vos droits, je serais resté à La Prairie. Mais je savais qu'un curé ne meurt pas.

Je vous ai conseillé tout à l'heure de ne pas poursuivre. Tâchez de vous entendre avec M. le curé et les citoyens pour en finir.' J'ai écrit à M. le curé, à M. Roberge, au Docteur Poisson et à M. Alphonse Sylvestre. Ces messieurs avaient été des zélateurs de l'entreprise.

M. Roberge pourrait, je crois, moyennant une commission convenable, retirer tout ce qui est susceptible d'être retiré. Et plus tard, on pourrait aviser à combler le vide.

La correspondance continue entre les antagonistes. Le 17 novembre, M. Bourgeault répond à une lettre reçue le 15 :

Vos lettres du 12 octobre et du 8 novembre¹³³ suffisaient pour m'humilier profondément : vous auriez donc pu vous refuser le plaisir de m'adresser celle du 15.

J'ai promis au nom de ma paroisse que vous seriez payé, et je croyais pouvoir le faire au temps fixé. Mais des circonstances incontrôlables m'ont empêché de le faire malgré tous les efforts que j'ai faits pour y réussir, et je vous ai toujours assuré que vous seriez payé avec le temps.

Ces efforts et mes promesses vous n'en tenez aucun compte ; vous me reprochez même d'avoir parlé en chaire de la nécessité de vous rendre justice. C'était à votre confusion, dites-vous, que j'en parlais. Vraiment, je n'aurais jamais cru que dire à mes paroissiens «il faut payer ce que vous avez souscrit pour le Noviciat ; les Frères ont rempli leur obligation, accompli leur promesse, c'est pour vous un devoir de justice de payer ce que vous avez promis», ce fût un sujet de confusion pour vous.

Pour en finir, je vous dis que j'ai fait en honneur et en conscience tout ce qu'il m'était moralement possible de faire. Et l'année dernière, j'ai sommé par lettre tous les souscripteurs arriérés d'avoir à payer ; puis il a fallu partir de La Prairie. En partant j'ai remis à mon successeur la charge que je ne pouvais plus remplir ; mais si j'avais pensé que les choses dussent prendre la tournure qu'elles ont prise, je serais resté à mon poste, et j'aurais réglé l'affaire, car il en était temps.

Si ces explications ne vous satisfont pas, si elles ne vous empêchent pas plus que jusqu'ici de me traiter comme vous savez, que voulez-vous que j'y fasse ? Comme je vous l'ai dit, je suis mort maintenant à La Prairie ; c'est un autre qui vit à ma place. Et si vous trouvez bon de piétiner un mort, libre à vous de le faire. Quoique mort à La Prairie, je vis ailleurs et je fais encore, comme jusqu'ici, tout ce que je puis faire, pour vous faire payer intégralement.

Et si, après cela vous ne cessez pas de m'obséder, et si mon successeur et mon ancienne paroisse me font l'affront de ne pas vous rendre justice, La

¹³³ Ni les archives de La Prairie, ni celles de l'archevêché de Montréal ne possèdent les lettres du F. Ulysse à M. Bourgeault.

*Prairie ne devra plus être pour moi qu'une terre inhospitalière où je ne pourrai plus aborder avec honneur, et d'où je devrai me tenir éloigné. Ce sera la récompense de quinze années de ministère dans cette paroisse, que je veux aimer encore, mais qui me fait croire qu'elle n'y tient pas. La fin dira ce qui en est, et sans équivoque.*¹³⁴

Le F. Abel a suivi l'affaire de près et a semblé préférer que les deux hommes soient au bout de leurs forces avant d'imposer un cessez-le-feu. Il ne pose qu'une seule question au F. Ulysse : *La question de l'indemnité due par Mr le curé de Laprairie est-elle enfin réglée ?*¹³⁵

Après avoir offert ses vœux au F. Abel à l'occasion de la nouvelle année qui approche, le F. Ulysse écrit :

*Comme je vous l'ai déjà dit, j'ai fait mettre entre les mains d'un avocat la collection de la souscription. \$ 250 environ ont été dûment payées. Il en reste encore plus de \$ 600. Il faudra poursuivre les mauvaises têtes, en première ligne notre maire actuel, notre médecin ou bien, il faudrait poursuivre le bon M Bourgeault, notre Vicaire Général, de qui seul j'ai la signature. C'est à son incurie notoire qu'est dû cet imbroglio. Il dit aujourd'hui qu'il est «mort» pour les choses de Laprairie, et que c'est à son successeur de régler cette affaire. Celui-ci à son tour ne veut pas endosser l'aventureuse promesse de M. Bourgeault. De là nos nouveaux procédés. C'est fâcheux.*¹³⁶

Il est intéressant de lire la lettre du 17 janvier 1894 que M. Bourgeault envoie au notaire Roberge. Tout en déplorant que les nouvelles ne soient pas meilleures, il reprend les propos déjà adressés au F. Ulysse et ne nie pas ses engagements. Sa nomination à l'archevêché de Montréal n'a rien fait pour améliorer la situation. Il mentionne même l'aide que la Fabrique pourrait apporter, le cas échéant :

Je regrette que ces nouvelles ne soient pas meilleures, et que tous ceux qui peuvent payer ne l'aient pas encore fait jusqu'ici.

Ce résultat me contrarie singulièrement ; car j'avais pris au nom de ma paroisse d'alors l'engagement de payer les Frères intégralement, même avec l'aide de la Fabrique, si c'était nécessaire, ce à quoi Monseigneur avait consenti.

Pendant mes dernières années à La Prairie, je n'ai pas cessé de travailler à faire acquitter par les souscripteurs les obligations contractées. Appelé par Monseigneur en 1892, je croyais que mon départ ne nuirait en

¹³⁴ Bourgeault à Ulysse, 17 novembre 1893, AFICLP.

¹³⁵ Abel à Ulysse, 9 novembre 1893, AFICLP.

¹³⁶ Ulysse à Abel, 26 décembre 1893, AFICLP.

rien aux droits des Frères, et si j'avais prévu que l'obligation ne serait pas acquittée, je serais resté à La Prairie. Maintenant, je suis impuissant à agir sur la paroisse et sur la Fabrique, qui m'auraient secondé, je n'en doute pas, si j'étais resté curé. Après tout je ne vois rien à me reprocher ; car j'ai fait tout ce que je pouvais faire en conscience et en honneur

Quant à poursuivre, j'ai toujours pensé que ce serait allumer le feu dans la paroisse. Si le Frère Ulysse veut poursuivre, c'est son affaire ; je ne lui conseillerais pas d'en agir ainsi.

Quand tous les moyens sur lesquels on peut compter auront été épuisés, je donnerai connaissance à Monseigneur du résultat, et comme la souscription était une oeuvre paroissiale, Sa Grandeur avisera aux moyens qu'Elle croira convenable d'employer pour en finir

Je n'ai donc rien à suggérer, et j'aurais mauvaise grâce à proposer quelque plan à adopter quand je ne suis plus rien dans La Prairie, excepté dans le souvenir de mes paroissiens, parmi lesquels vous êtes au premier rang. En souhaitant à Mme Roberge, à vos enfants et à vous toutes sortes de biens, je demande,..¹³⁷

Le F. Ulysse tient bon. Il écrit au F. Abel :

Puis-je poursuivre M. Bourgeault pour le faire tenir compte de son engagement écrit ? Je ne vois plus que ce moyen pour le ressusciter Il se dit «Mort» dans la question des 3 000 piastres «garanties» par lui. Il reste 600 piastres non payées à ce jour.

Ou bien, ne pourriez-vous envoyer à Monseigneur un bon petit mot à ce sujet ? Venant de France, cela pourrait produire bon effet.

J'ai fait rentrer près de 300 piastres, quoique ce ne fût pas mon affaire ; mais pour le reste, il faudrait trop de poursuites, et beaucoup des retardataires sont insolvable.¹³⁸

L'année 1894 est commencée, des lettres de mise en demeure ont été adressées, et le Grand Vicaire Bourgeault se vide le coeur :

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que j'ai reçu hier de vos Avocats une lettre bien polie mais fort significative.

¹³⁷ Bourgeault à Roberge, 17 janvier 1894, AFICLP.

¹³⁸ Ulysse à Abel, 24 janvier 1894, AFICLP

Vos avocats m'apprennent que vous avez mis entre leurs mains la garantie paroissiale que j'ai signée en 1889, et qu'ils vous ont dit, sous forme d'avis professionnel, que je suis personnellement responsable du découvert laissé dans le paiement de la souscription ; puis ils me laissent voir que vous vous en prévaudrez contre moi si la souscription n'est pas complètement payée. C'est le dénouement que je prévois depuis longtemps, et que je ne puis éviter puisque vous le voulez absolument. Je vous ai donné assez et d'assez bonnes raisons pour vous empêcher d'en venir à cette extrémité.

Si vous croyez avancer vos affaires dans le Diocèse de Montréal en agissant de la sorte, vous vous méprenez grandement, je pense. Quant à moi, accoutumé à souffrir, j'ajoute ce nouveau bouquet de myrrhe à ceux que vous m'avez passés déjà, et je reste calme en attendant que les circonstances permettent de me soustraire à vos vexations.¹³⁹

Le jour même où M. Bourgeault reçoit des avocats mandatés par le F. Ulysse «une lettre bien polie mais fort significative», Mgr Fabre, archevêque de Montréal, écrit au F. Ulysse :

... Votre démarche auprès des avocats contre M le Grand Vicaire est déjà un scandale. Vous ne pouvez poursuivre un prêtre sans permission de l'Évêque. Votre correspondance avec Mons. Le Grand Vicaire n'est propre qu'à vous ruiner dans l'opinion de votre Évêque et si la chose était connue dans tout le diocèse, vous travailleriez à vous rendre impossible dans le pays. Veuillez y réfléchir¹⁴⁰

M. Bourgeault, dans ce conflit, nous est très précieux, car il écrit souvent et abondamment.

Il s'adresse ici au F. Ulysse :

J'ai saisi le premier moment libre pour écrire au Frère Abel, et lui dire que la paix est faite.

Maintenant, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, quoique je n'eusse plus d'action à La Prairie, et qu'il s'agisse d'une affaire paroissiale, dont je ne puis nullement bénéficier, je veux tout faire pour que les Frères soient légitimement payés.

¹³⁹ Bourgeault à Ulysse, 31 janvier 1894, AFICLP.

¹⁴⁰ Fabre à Ulysse, 30 janvier 1894, Correspondance de Mgr Fabre, tome 7, p. 201, ACAM

J'ai écrit deux fois d'une manière polie, pressante et touchante à Monsieur le curé¹⁴¹, et il est resté muet comme les morts du cimetière. Laissons-lui, au moins maintenant, le plaisir du mutisme et de l'abstention, et faisons marcher l'affaire.

Vous avez commencé à retirer les souscriptions, ce à quoi vous n'étiez nullement obligé et la paroisse devra vous en être reconnaissante et je vous en remercie. Au point où en sont les choses, voici ce que je vous prie de faire :

Retirez par tous les moyens possibles (non la poursuite) toutes les souscriptions que vous pouvez avoir. Sans doute, il y aura des démarches estimables à prix d'argent, et vous les déduirez sur le montant reçu, quand vous donnerez le compte final de ce qui vous restera dé. Je vous conseille de prendre des provisions ou du bois, ou des services, en un mot tout ce que vous pourrez avoir, et si vous y perdez à ces arrangements, vous en tiendrez compte. De cette manière, il restera peut-être peu de dettes. Pour le docteur, c'est entendu, donnez-lui sa quittance etc... et comptez reçu ce que ça vous vaudra, et de même pour les autres.

M Roberge achèterait peut-être des dettes à perte pour vous, et lui les retirerait ensuite. Vous pourriez lui en parler. Quand vous aurez fait tout ce que je viens de mentionner (et j'espère que ce sera bientôt), vous ferez le compte régulier de ce qui reste dé, capital et intérêt.

Puis vous présenterez à Monseigneur une plainte ou requête faisant connaître l'obligation que la paroisse a contractée envers votre communauté moyennant la construction de votre noviciat... et vous demanderez à Monseigneur de vous faire justice.

Avant de présenter votre requête à Monseigneur, vous voudrez bien me la faire voir, et s'il y a quelques changements à faire, je vous les proposerai.

Vous demanderez, peut-être déjà, quel sera le résultat. Ne vous en préoccupez pas. J'ai pris mes mesures — seul, il est vrai — et je compte arriver à mon but sans dire comment présentement.

¹⁴¹ Dans quelle mesure le curé Larose a-t-il été touché par les lettres de Mgr Fabre et de son Grand Vicaire ? Nous ne le saurons jamais. Toutefois, le temps aidant, les relations entre les frères et la paroisse se feront plus chaleureuses : le 14 juillet 1897, M. Larose présidera le service solennel à l'occasion du décès du F. Cyprien, et le 14 décembre 1903, les frères acceptent de M. Larose la somme de mille dollars à fonds perdus aux conditions suivantes : intérêt de 6 % sa vie durant et célébration de deux messes chantées à ses intentions, annuellement et à perpétuité.

Pour que le plan réussisse, priez beaucoup et faites prier vos Frères et vos élèves — sans dire pourquoi si vous le voulez.

Avec l'espoir que tout finira bien, et bientôt, je demeure mon cher frère,...¹⁴²

Et voilà, la guerre est terminée. Quand le F. Abel demande, le 19 février, d'arrêter toute poursuite contre le Grand Vicaire, le F. Ulysse n'a pas encore reçu la lettre de M. Bourgeault datée du 11 :

Arrêtez, je vous prie, toute démarche ou poursuite contre le bon grand vicaire de Montréal...¹⁴³

De même, la lettre du F. Abel du 19 n'est pas encore parvenue au F. Ulysse quand ce dernier écrit à Ploërmel :

J'attendais une lettre de vous ce soir. Rien. La dernière est du 7 décembre : 81 jours !!! Ce n'est pas ordinaire. Monsieur le Grand Vicaire m'a envoyé une lettre toute paternelle, me promettant un prochain règlement définitif.¹⁴⁴

Conformément à la suggestion de l'ancien curé de La Prairie dans sa lettre du 11 février 1894: «*Vous présenterez à Monseigneur une plainte ou requête faisant connaître l'obligation que la paroisse a contractée envers votre communauté...*», le F. Ulysse s'adresse à l'archevêque de Montréal en ces termes :

Le soussigné, au nom de son conseil et de sa communauté, ose soumettre à Votre Grandeur ce qui suit :

Par un acte authentique, la paroisse de Laprairie s'est engagée à verser à la communauté, le ou avant le premier mai mil huit cent quatre-vingt-dix, la somme de trois mille piastres, et, moyennant cette condition, la communauté devait construire son noviciat dans la dite paroisse de Laprairie.

Cette dernière clause ayant été remplie, la paroisse n'a pas tenu compte de son engagement : par suite, la communauté a souffert une perte d'environ trois cents piastres (\$ 300.) d'intérêts, et il lui reste dû, à ce

¹⁴² Bourgeault à Ulysse, 11 février 1894, AFICLP.

¹⁴³ Abel à Ulysse, 19 février 1894, AFICLP. Ce dépouillement des votes a lieu à l'occasion du Chapitre général du 15 mai 1894. Le F. Ulysse y fut le délégué élu de la mission

¹⁴⁴ Ulysse à Abel, 26 février 1894, AFICLP. Cette lettre toute paternelle, c'est bien celle du 11 février. Quand le F. Abel demande au F. Ulysse d'arrêter toute poursuite contre le Grand Vicaire, il n'a pas reçu la lettre du 11 de ce dernier.

jour, le principal de cinq cent cinquante-huit piastres (§ 558.22) et vingt-deux centins.

*C'est pourquoi, Monseigneur, vos humbles requérants ont résolu de recourir à votre autorité pour qu'il leur soit rendu justice, autant qu'il sera en votre pouvoir de procurer ce bienfait.*¹⁴⁵

En guise d'épilogue

Le F. Ulysse s'est rendu à Ploërmel participer au chapitre général débutant le 15 mai 1894. Quelque temps après son retour, il reçoit une lettre de M. Bourgeault datée du 23 août :

J'ai appris il y a déjà plusieurs semaines que vous étiez arrivé d'Europe ; cependant je n'ai pas encore eu l'honneur de vous voir pour parler de l'affaire à régler. À ce sujet, je vous prie de venir à l'Archevêché jeudi, le 30 du mois courant. Vous apporterez les pièces qui ont trait à la question et en particulier la garantie que j'ai signée, et dont La Prairie¹⁴⁶ ne veut pas tenir compte.

Je crois que vous retournerez pleinement satisfait, et que vous serez convaincu que nous n'étiez pas le jouet d'un diplomate qui savait éluder un règlement d'affaire qui s'imposait à lui plus qu'à tout autre. Si vous ne pouvez pas venir jeudi, écrivez-moi tout de suite pour me faire connaître le moment que vous prendrez. Veuillez ne pas prendre mercredi après-midi. Si moi-même je suis empêché de vous avoir au moment convenu, je vous avertirai.

*Je vous prie de croire au parfait dévouement avec lequel je demeure,
Mon cher Frère, Votre très humble serviteur,*

Mgr Bourgeault.

¹⁴⁵ Ulysse à Fabre, 30 avril 1894, ACAM

¹⁴⁶ Lire : la paroisse de la Nativité de La Prairie.

CHAPITRE QUATRIÈME

PREMIÈRES IMPRESSIONS

Comment ont réagi les frères bretons débarqués sur le sol québécois entre 1886 et 1890 ? Quelles furent leurs impressions ? Comme les premiers moments d'une entreprise sont toujours importants, nous avons pensé glaner dans les textes parus à l'époque quelques traits et réflexions dont plusieurs ne manquent ni de pertinence ni de piquant.

Dans les passages tirés de la *Chronique FICP*, il semble hors de propos de chercher des aspects négatifs ou des défauts à la fondation canadienne : on a la pudeur de ses misères ! Il suffira de parcourir la correspondance des frères pour déceler les malaises qui ont vu le jour dès les débuts de l'oeuvre.

Regarder et écouter avant de parler, ce n'est que sagesse¹⁴⁷ ...

Je suis arrivé au Canada le 25 octobre (1887), et si j'ai remis jusqu'à ce jour à vous écrire, c'est que j'ai voulu étudier sérieusement le vaste pays qui s'ouvre à nous, et son intéressante et sympathique population.

... j'ai regardé comme un de mes devoirs les plus importants, d'acquérir une connaissance suffisante du milieu où nous devons agir ; car je n'ai point oublié ce que vous m'avez dit quand je vous ai quitté¹⁴⁸ : Tout dépend des débuts, et la moindre négligence, la plus légère imprudence, peut compromettre l'avenir.

Aussi, me suis-je astreint à étudier tout d'abord le caractère, les moeurs, le tempérament particulier des Canadiens, le mode de fonctionnement des différentes branches de l'administration du pays, spécialement celle de l'Instruction publique.

D'ailleurs, j'ai trouvé un aide bien précieux dans le Révérend M. Séguin, notre bon Curé, un des hommes les plus intelligents, les plus instruits et les plus distingués du clergé canadien, qui compte cependant nombre de sujets du premier mérite. Cet excellent prêtre, qui nous témoigne l'intérêt et la bienveillance d'un père, et qui semble éprouver

¹⁴⁷ Les lettres A, B, C, D permettent de retracer auteurs et dates : A — 1er mai 1888 (du frère Pierre-Émile) ; B — 2 avril 1889 (du frère Pierre-Émile) ; C — 1er janvier 1890 (du frère Jean-Baptiste de la Salle) ; D — 1er décembre 1890 (de Jean Canada : pseudonyme non identifié).

¹⁴⁸ L'auteur s'adresse au F. Athénodore, directeur de la Chronique.

beaucoup de sympathie pour notre Institut, a bien voulu me faire part des fruits de la précieuse expérience qu'il a acquise par près de quarante années de sacerdoce et toute une vie d'études aussi sérieuses que persévérantes. (A)

Les choses ont bien évolué depuis 1760

Plusieurs s'imaginent que les Canadiens sont encore ce qu'ils étaient sous la domination française ; que, chez eux, les sciences, les arts, l'industrie, la civilisation, sont en retard d'un siècle. D'autres peuvent supposer que, depuis la cession du Canada à l'empire britannique, ce pays est entièrement régi par les lois anglaises ; et peut-être même que cette colonie se trouve réduite à la navrante situation de la catholique et malheureuse Irlande¹⁴⁹.

Les uns et les autres se trompent également et sont bien loin de la vérité.

La population se compose de Canadiens-Français, habitant principalement les provinces de Québec et de Nouvelle-Écosse, d'Anglais et d'Irlandais dans les autres provinces, enfin quelques milliers de nègres et de sauvages qui vivent sur les concessions ou dans les forêts du nord, où les courageux missionnaires et les intrépides colons pénètrent chaque jour davantage.

La population totale (du Canada) s'élève à environ quatre millions et demi d'habitants, dont un million et demi seulement professent la religion catholique. Les autres appartiennent à diverses sectes protestantes.

La langue française et la langue anglaise sont sur un pied d'égalité devant la loi ; dans toutes les écoles, même dans la province de Québec, l'enseignement de l'anglais est obligatoire. D'ailleurs, cette langue est à peu près indispensable à ceux qui se livrent au commerce, ou dont les affaires embrassent un cercle d'une certaine importance, attendu que les principaux établissements industriels sont encore, pour la plupart, aux mains des Anglais, qui semblent plus soucieux d'entasser des piastres que d'apprendre notre langue. (A)

¹⁴⁹ Nous sommes en 1888. La «malheureuse» Irlande n'a acquis son indépendance qu'en 1922.

Et le climat est-il difficile à supporter ?

... Le climat du Canada est loin d'être aussi difficile à supporter qu'on se l'imagine généralement... Les froids les plus rigoureux sont plus supportables que nos hivers brumeux de Bretagne. Ici, l'air est sec, et pour peu que l'on prenne soin de se vêtir convenablement, on peut l'affronter sans danger.

Le système de chauffage est si bien compris dans la plupart des maisons qui, elles-mêmes, sont construites en briques ou en pierres, avec un soin tout spécial, que l'on souffre moins du froid qu'en France même.

Ne redoutez point le climat : les tempéraments les plus faibles le supportent sans peine. L'hiver que nous traversons est, paraît-il, des plus vigoureux ; cependant, je le trouve très supportable, bien que je sois venu au Canada après avoir séjourné cinq années aux Antilles.

Je ne puis guère parler de l'aspect du pays, car, depuis notre arrivée, ou à peu près, la neige couvre la terre ; et, à part quelques excursions en traîneaux ou en chemin de fer, nous sommes constamment demeurés enfermés. Mais nos Frères qui ont déjà passé une année, s'accordent à dire que la saison d'été est charmante, sous tous les rapports. Nos lacs immenses et innombrables et notre fleuve majestueux sont des plus agréables ; leurs rivages couverts d'épais ombrages, de moissons abondantes, ou de vastes et verdoyantes prairies offrent les sites les plus variés et les plus pittoresques. (A)

Même si le F. Longin n'est arrivé à La Prairie qu'en 1903, certaines de ses impressions du début qu'il adresse à sa soeur valent d'être citées :

Ma santé est meilleure qu'a Ploërmel ; malgré la rigueur de la température, je souffre moins du froid qu'en France. On est bien dans la maison ; et, quand on est obligé de sortir, on se couvre en conséquence, de sorte que l'hiver qui me paraissait si terrible "ne m'épouvante plus. Les voitures ne roulent pas sur la neige, il est vrai, mais elles glissent légèrement sous forme d'élégants traîneaux, et leur vitesse n'en est pas moins accélérée. Du reste, ce n'est pas ce moyen de locomotion que j'emploie dans mes promenades aux environs du noviciat. Je me suis procuré une vieille paire de bottes en cuir solide, auxquelles j'ai adapté une bonne semelle en bois que j'ai fabriquée moi-même, sur le modèle de nos galoches de Bretagne, et, avec cela, je passe à peu près partout.¹⁵⁰

¹⁵⁰ Lettre du F. Longin à sa soeur, 23 décembre 1903, AFICLP. La galoche est une chaussure à semelle de bois pour garantir les pieds de l'humidité.

Qui sont ces Canadiens ?

L'auteur (A) a bien observé ceux qui l'entourent, même si son séjour au Québec date de peu. Voici le tableau qu'il brosse du «*Canadien français*» de l'époque :

En général les Canadiens sont forts, de haute taille, de figure agréable, sobres, intelligents, simples et de bons. Ils sont surtout très pieux et très attachés à leurs prêtres. Le clergé et les religieux, à quelque ordre qu'ils appartiennent, sont aimés, respectés et considérés comme ils l'étaient en France, avant notre grande Révolution.

Les premiers Français qui vinrent au Canada étaient principalement Bretons, Normands ou Gascons, et il est facile de reconnaître dans leurs descendants les traits caractéristiques des habitants de nos anciennes provinces. Ainsi, on retrouve chez le Canadien, la simplicité et la franchise du Breton, la prudence, la réserve et la finesse du Normand, la gaieté et la verve du Gascon, enfin l'esprit pratique, les manières un peu raides et l'exactitude du négociant américain. De ce mélange, il résulte un tout agréable et séduisant, mais auquel il ne serait pas toujours prudent de se fier sans restriction.

Un excessif amour-propre paraît être le principal défaut du Canadien. C'est la corde sensible et en la faisant vibrer adroitement, on obtient tout de lui.

Les femmes canadiennes, du moins dans les campagnes, sont généralement plus instruites et ont reçu une meilleure éducation que les hommes. Ceux-ci le reconnaissent ; aussi est-il rare que le cultivateur canadien entreprenne une affaire importante sans consulter sa femme.

Les familles sont des plus nombreuses, ce qui témoigne avantageusement de la moralité du pays. Il n'est pas rare de trouver, au Canada, des familles de vingt enfants. La moyenne est de dix à quinze.

Les enfants ont toutes les bonnes qualités de leurs parents. Ils sont pieux, soumis, polis, aimables, et d'une intelligence moyenne. Il y a bien aussi probablement quelques caractères difficiles, quelques têtes étourdies et légères, mais cela est plus rare qu'en France.

Voilà, en résumé, très cher Frère Athénodore, ce que je puis vous dire, pour le moment, du Canada. C'est un pays d'avenir et qui offre un vaste champ à notre zèle.

Les pages précédentes se contentent de généralités. Toutefois, l'auteur de la relation de janvier 1890 (C) accorde une certaine importance au nouvel établissement de Saint-Cuthbert que les frères viennent de prendre en charge. Comment décrit-il les cultivateurs de l'endroit ?

Les habitants sont donc des cultivateurs, mais presque tous sont propriétaires de leurs fermes aussi paraîtraient-ils de gros seigneurs, à côté des fermiers de Bretagne. Si vous entrez chez eux, on vous introduit dans un vaste salon dont le parquet est entièrement recouvert d'un riche tapis, on vous avance un fauteuil rembourré ou, si c'est en été, une berceuse commode et élégante, le reste de l'ameublement est à l'avenant. Le dimanche, toute la famille se rend à la messe en carrosse, vêtue à la dernière mode de Paris. On est surpris, en arrivant, de voir tout ce luxe, mais c'est général, malheureusement, ajouterai-je, car cela entraîne des dépenses énormes et crée des habitudes de mollesse bien regrettables. Disons cependant que, la majeure partie du temps, les Canadiens ne peuvent voyager autrement qu'en voiture, à cause du mauvais état des chemins, ou de l'abondance de la neige. Dans ce dernier cas, les roues des voitures sont remplacées par des sortes de patins, c'est ce qui constitue le véhicule appelé traîneau ou sleigh.

Et l'enseignement ?

La province compte trois universités dont deux protestantes. Les collèges classiques sont au nombre de 26 dont 18 catholiques. Aussi la haute éducation est-elle très répandue dans cette province. D'après le relationniste (A), elle ne saurait guère dépasser le niveau actuel sans rompre l'équilibre qui doit nécessairement exister entre le travail intellectuel et le travail manuel :

L'instruction primaire est obligatoire, mais dans ce sens seulement que tous les citoyens contribuent au maintien des écoles, par une taxe imposée sur leur propriété, et que chaque père de famille est tenu en outre de payer une rétribution mensuelle de 1 fr. 25 à 2 fr. pour chacun de ses enfants de 7 à 14 ans, qu'il suive l'école ou non.

Le niveau des études primaires est pour le moins aussi élevé qu'en France, et la connaissance des deux langues assure à nos petits Canadiens une supériorité incontestable.

Il existe déjà au Canada plusieurs congrégations enseignantes, mais, à part les Frères des écoles chrétiennes et les Frères Maristes, leurs sujets ne sont pas suffisamment formés à l'enseignement. Parmi les agréments que nous avons trouvés en ce pays, il faut compter deux bons mois de vacances.

Les administrateurs de la chose publique ont pensé que les modestes instituteurs primaires ont droit à des vacances aussi longues que les professeurs de l'enseignement secondaire, et que nos élèves, pour être plus jeunes que ceux des collègues, n'en ont pas moins besoin de repos, de grand air et de liberté.

De nouveau, on revient à Saint-Cuthbert dont l'école a sûrement impressionné l'auteur (C) :

Quatre de nos Frères sont chargés de l'enseignement dans cette nouvelle école ; le cher Frère Théon-Marie en est le directeur. Elle est superbe et peut soutenir la comparaison avec les palais scolaires de la république française...

Le mobilier classique ne laisse rien à désirer ; le système de chauffage est des plus perfectionnés et toutes les précautions hygiéniques ont été prises pour en faire un logement salubre ; l'honorable docteur Paquette, sénateur et membre du conseil d'hygiène de la province, a secondé efficacement le respectable curé pour l'édification et l'aménagement de cette magnifique école.

La supériorité de nos méthodes d'enseignement nous permet de nous maintenir au niveau, sinon au-dessus des Congrégations enseignantes d'origine canadienne ; cependant nous ne pouvons nous dissimuler que ce ne sera qu'au prix d'énergiques et constants efforts que nous conserverons notre rang.

Il faut savoir l'anglais !

On n'a pu faire de la connaissance de l'anglais un préalable pour venir enseigner au Canada. Toutefois, les frères qui arrivent au pays ne semblent pas douter de la nécessité de l'apprendre et ceux qui le maîtrisent un tant soit peu en éprouvent de la satisfaction :

Ceux qui se sentent des dispositions pour l'étude de la langue anglaise, ceux surtout qui possèdent déjà une certaine connaissance de cette langue, rendraient de grands services (A). La matière dont le besoin se fait le plus sentir actuellement, c'est la langue anglaise. Il faut l'enseigner dans toutes nos écoles et la bien enseigner ; il est nécessaire, non seulement de la comprendre et de l'écrire, mais encore de la parler couramment, et avec un accent irréprochable (C).

Quelques établissements aux États-Unis dans de bonnes conditions, seraient un supplément de ressources qui aplanirait bien des difficultés au

Canada. Mais, encore une fois, il nous faut des sujets sachant la langue anglaise ou, au moins, ayant une certaine disposition à cette étude. À ceux qui seraient tentés de penser ou de dire ce que j'ai entendu plus d'une fois : Qu'il est peu patriotique d'aller mettre au service de l'étranger les talents que l'on peut avoir, et le dévouement dont on se sent capable, je répondrai : Les catholiques, à quelque nation qu'ils appartiennent, ne sauraient être étrangers les uns pour les autres ; puis n'est-ce point un véritable acte de pur patriotisme de propager, autant qu'il est en soi, la belle langue française, et par là même, contribuer efficacement à faire connaître la France, telle qu'elle devrait être, et telle qu'elle deviendra, j'en ai le ferme espoir, après les rudes et douloureuses épreuves qu'elle subit en ce moment ?

Ah ! nous aimons notre patrie, et malgré tout, nous sommes et restons Français (B).

Et que pense le clergé des nouveaux frères bretons ?

M. Maréchal, Gd Vicaire, en me remerciant de lui avoir envoyé la biographie de notre Père, me fait connaître que votre bon curé est enchanté des Frères et de leur école. Dieu veuille qu'il en soit toujours ainsi.¹⁵¹

D'autres impressions nous arrivent par le F. Yriez :

Le T.C. Frère Ulysse me dit que cette paroisse, qui était peut-être une des moins bonnes du diocèse, se transforme peu à peu, que les populations aiment beaucoup leurs petits Frères français, et que l'affection est réciproque. Le Cher Frère est surtout enchanté de son excellent Curé. Ce qui manque jusqu'à présent, c'est un Noviciat !¹⁵²

¹⁵¹ Yriez à Ulysse, 13 octobre 1886, AFICLP.

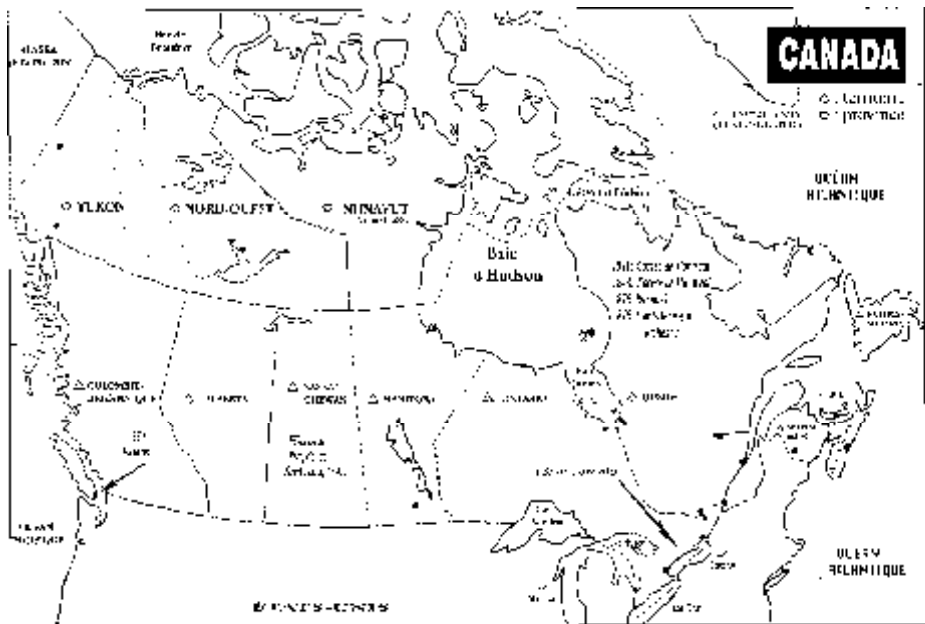
¹⁵² Yriez à Turgeon, 2 mars 1887, ASJCF.

ANNEXE A

Quelques versions historiques de l'arrivée des Frères de l'Instruction Chrétienne en Amérique du Nord.

Auteur	Titre	Premiers mots	Parution	Années ouvertes	Pages	Éditions
1. Ulysse	Les FIC en Canada	Appelés plusieurs fois en Canada par divers personnages...	Avant 1910	1886-1893	37	- manuscrit et copie dactylographiée
2. Denis- Antoine	Notes diverses	Le 21 mai 1886, le F. Ulysse Baron arrive à Montréal...	avant 1960	1886-1945	41	- manuscrit et copie dactylographiée - texte paru dans raide fraternelle
3. Symphorien- Auguste	Un Cinquantenaire	L'institut des FIC est né en Bretagne au lendemain de la Révolution...	1937	1886-1936	607	- Cinquantenaire de vée des FIC en rique du Nord rimerie du Sacré- ur)
4. Anonyme	Historiques de la province S.-J. Baptiste (Canada)	Lorsque l'abbé Jean-M. de La Mennais fonda en 1817...	1912	1886-1911	66	- 2e édition d'un texte ylographié
5. Symphorien- Auguste	Fondation de la mission	La fondation de la mission canadienne postérieure aux...	1922	1886-1922	37	- photocopie d'un dactylographié
6. Euphrosin- Joseph	Le T.C.F. Ulysse	Durant le séjour du F. Ulysse aux îles Saint-Pierre-et- Miquelon	1918	1886-1910	22	- photocopie d'un dactylographié

ANNEXE B



ANNEXE C

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES AU QUÉBEC (1840-1900)

1) à l'époque de la conquête britannique¹⁵³

Les deux seuls ordres religieux masculins au pays, les Récollets et les Jésuites, comptent respectivement, en 1759, 24 et 25 membres.¹⁵⁴

Les Récollets sont Canadiens à 70,8 %, les Jésuites sont tous Français. Le dernier récollet s'éteindra en 1849, longtemps après le dernier jésuite (1800).

Les 27 Sulpiciens, tous Français, sont considérés comme un groupement de prêtres : ils peuvent donc survivre, contrairement aux religieux. Survivre et se développer sur place, mais sans recevoir de renforts de l'Europe.¹⁵⁵

Les religieuses, pour leur part, sont au nombre de 204 : les filles de Marguerite Bourgeoys (CND) sont 70, les Ursulines de Québec et de Trois-Rivières 45, les Hospitalières de Québec sont 48 et celles de Montréal 41.

2) au moment du renouveau catholique de 1840

La politique intransigeante des autorités britanniques de la conquête a fait place à la tolérance et à une certaine compréhension à la suite de l'attitude des évêques face à l'autorité civile, particulièrement à l'époque de l'insurrection de 1837.

Voilà pourquoi Mgr Ignace Bourget rend possible en 1840 ce qui n'était pas autorisé depuis 1760 : l'arrivée de congrégations religieuses d'hommes et de femmes, françaises particulièrement. L'évêque de Montréal traversera

¹⁵³ Toutes ces statistiques sont tirées de Marcel Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire II*, Québec, Presses Universitaires Laval, 1957, 491 p.

¹⁵⁴ En dénombant les religieux, hommes et femmes, Marcel Trudel laisse de côté les convers et les converses et ne tient compte que des religieux prêtres et des soeurs de chœur, même s'il fait mention des convers et des converses à l'occasion. Les Récollets, aujourd'hui Franciscains, seront de retour au Québec en 1890, alors que les Jésuites étaient revenus en 1842.

¹⁵⁵ Guy Laperrière, *Les congrégations religieuses...*, p. 23.

six fois l'Atlantique, et ses demandes seront couronnées de succès, comme en rend compte le tableau ci-dessous. Mieux encore, il contribuera à la fondation d'une quinzaine de congrégations féminines québécoises.¹⁵⁶

Décennies	Arrivées d'Europe		Fondations	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1840-1850 ¹⁵⁷	5	3	0	8
1851-1870	1	2	0	3
1871-1880	3	1	0	2
1881-1900	11	7	0	8
Totaux	20	13	0	21

¹⁵⁶ La plupart de ces congrégations, à l'époque, appartenaient au diocèse de Montréal avant la création des diocèses de Saint-Hyacinthe (1852), Sherbrooke (1874), Valleyfield (1892), Joliette (1904) et Saint-Jean-Longueuil (1933).

¹⁵⁷ Y compris les FEC arrivés en 1837.

ANNEXE D

LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES AU QUÉBEC :

RESSEMBLANCES ET DIFFÉRENCES

Il suffit de lire quelques pages des récits d'implantation des groupes attirés par Mgr Ignace Bourget et son successeur pour réaliser que les congrégations enseignantes d'hommes — du moins, celles que dont nous avons pu parcourir l'histoire — rencontraient à peu près toutes les mêmes difficultés et que l'expérience acquise par les pionnières n'était pas d'un grand secours pour l'amélioration du sort de leurs cadettes. Encore faut-il se rappeler qu'à l'époque il n'était pas d'usage courant de se renseigner, de profiter du savoir-faire des congrégations soeurs, d'exposer ses misères et ses limites à l'un ou l'autre de ses voisins, ce voisin fut-il fort sympathique. *Voici quelques exemples.*

L'ouverture d'un noviciat

Les congrégations qui s'amènent au Québec ne tardent pas à accueillir des candidats en vue d'une éventuelle admission au noviciat.

Il semble naturel de partager le plus vite possible l'idéal de sa congrégation avec des jeunes gens de bonne volonté et de bonne famille. L'intention est louable, mais les résultats immédiats ou prochains sont souvent peu encourageants : les jeunes gens essaient quelque temps et quittent.

Les CSC arrivés à Saint-Laurent le 25 mai 1847 ont une première prise d'habit le 15 août suivant, suivie de deux autres la même année : en tout quatre novices.

Les CSV, qui avaient fait la traversée de France à Montréal avec Mgr Bourget et les CSC, ouvrent l'année du noviciat par une retraite le 31 juillet 1847: six candidats dont quatre Frères de la Croix.¹⁵⁸

Chez les FÉC, arrivés en 1837, les trois premiers postulants se présentent le 1er novembre 1838. Tous les trois se retirent en deçà de 5 mois et 20 jours. Les candidats qui suivent ne sont guère plus tenaces.

¹⁵⁸ Les Frères de la Croix étaient une sorte de communauté enseignante laïque fondée à Chambly. Le projet n'aboutira pas. A. Bernard, Les CSV... I, p. 115-116.

Et quand le taux de persévérance se sera amélioré, le mélange dans un même lieu de novices francophones et anglophones posera problème.¹⁵⁹

Les FSG, arrivés à Montréal en 1888, accueillent les premiers novices venus de France en juin 1890 et leur premier postulant canadien le 7 septembre 1891. Deux autres suivront en juillet 1892.¹⁶⁰

Quant aux FIC, on sait qu'ils attendront jusqu'en 1891 pour accueillir leurs premiers novices.

La maison du noviciat

C'est une constante facile à comprendre : la maison du noviciat abritera indistinctement, pendant plusieurs années, juvénistes, postulants, novices et profès. Et c'est la même personne qui verra à la formation religieuses de ce petit troupeau. Faute de ressources, on ménage l'espace et on réduit le personnel. Les FEC ont bien hâte de transporter ailleurs leur maison de formation située en pleine ville : l'atmosphère est désagréable à tous points de vue : manufactures, écuries, va-et-vient constant de frères et d'étrangers.¹⁶¹ Le collège de Saint-Laurent est loin d'être l'endroit idéal pour y installer le noviciat CSC, où la régularité, le silence et la prière doivent régner.¹⁶²

Pour leur part, les FSG ouvrent leur noviciat au lieu même de leur premier établissement : l'orphelinat Saint-François-Xavier, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, en plein Montréal !¹⁶³

Plus favorisés, les novices CSV et FIC ne manqueront ni de grands espaces à l'extérieur, ni de solitude et de recueillement à l'intérieur.

Les premiers formateurs

Sauf exceptions, la mère patrie conserve les formateurs qu'elle a mûrement préparés. Les préposés à la formation en terre canadienne, la bonne volonté aidant, devront acquérir leur expérience au fil des ans, en consacrant habituellement une bonne part de leurs énergies à quelques

¹⁵⁹ Nive Voisine, *Les FEC...* I, p. 67-68.

¹⁶⁰ Les Frères de Saint-Gabriel au Canada, 1888-1938, Montréal, 1938, p. 37 et 54.

¹⁶¹ Nive Voisine, ... II, p. 76-77. La rue Côté où ils résidaient était voisine du terminus des tramways à traction animale.

¹⁶² Sainte-Croix au Canada, p. 203-204-205.

¹⁶³ Les Frères de Saint-Gabriel..., p. 54.

autres fonctions, jusqu'au moment, parfois très rapproché, où ils seront appelés à une autre charge, sans égard pour la continuité.¹⁶⁴

Ce n'est que beaucoup plus tard que le juvénat pourra être constitué comme entité distincte et autonome. Chez les FEC, en 1876, à Montréal ; chez les CSV, en 1896, à Outremont ; chez les CSC, en 1907, à Saint-Laurent.

Chez les FIC, un premier juvénat autonome ouvre ses portes en 1911 à Pointe-du-Lac¹⁶⁵ avec le F. Joas ; un deuxième, anglophone celui-là, déménage, pour quelques années (1911-1919), de La Prairie à Plattsburgh avec le F. Célestin-Auguste. À compter de 1919, le postulat de La Prairie aura un directeur à plein temps avec le F. Cyprius-Célestin.

Les novices instituteurs

Le cas du F. William, entré au noviciat de Ploërmel en août 1887 et mis à la tête d'une classe à Sainte-Scholastique en octobre de la même année, avait provoqué quelques remous.¹⁶⁶

Nous n'avons pas trouvé chez les FIC d'autre cas de novice instituteur, quoique les jeunes gens, après une année de noviciat, étaient parfois lancés sur le marché du travail sans autre préparation. En général, c'est après une année de scolasticat que les jeunes frères allaient faire leurs premières armes dans les écoles.

Chez les FEC, le novice instituteur est monnaie courante, bien qu'il ne soit pas toujours évident que les novices soient employés uniquement à l'enseignement : il y a des jeunes qui seront vite d'excellents menuisiers, d'autres qui feront d'assez bons cuisiniers, etc...

Nive Voisine présente un tableau statistique dans lequel les novices FEC de 1842 à 1879 sont majoritairement «au travail», soit 541 sur 813.¹⁶⁷

Chez les CSV, un tableau du personnel (pères et frères) pour l'année 1880 donne le nom des personnes rattachées aux différents établissements, en spécifiant les novices qui s'y trouvent en service. On en compte 13 dans

¹⁶⁴ Sainte-Croix au Canada, ... p. 201-202 ; Nive Voisine, ... I, p. 267.

¹⁶⁵ De 1911 à 1926, le directeur du juvénat est en même temps directeur de la maison principale.

¹⁶⁶ Probablement plus à cause de ses singularités qu'à cause de son manque de formation spirituelle et pédagogique.

¹⁶⁷ Nive Voisine, ... I, p. 255 ; 265-266.

7 établissements.¹⁶⁸

Chez les CSC, postulants et novices sont mis à contribution et, si on les éloigne vers Terrebonne en août 1848 pour les soustraire du contact journalier des profès, on les y sort en février 1849, parce qu'on a grand besoin de leurs services à Saint-Laurent. Quant aux novices ecclésiastiques, *«ils étaient pris nuit et jour à des surveillances et à des classes au collège : ils ne pouvaient suivre les exercices réguliers d'un noviciat»*.¹⁶⁹

On le voit bien ici, l'emploi d'une main-d'oeuvre inexpérimentée peut colmater certaines brèches, remplir quelques vides à l'horaire sans pour autant répondre adéquatement aux exigences des oeuvres fondées depuis quelques années.

La tentation d'agrandir les oeuvres existantes, d'accepter d'autres postes est toujours présente. De là, nouvelles exigences, fatigue inévitable, mise de côté, parfois, d'obligations fondamentales touchant la vie religieuse ou la vie professionnelle.

Le problème a été signalé chez les FIC, il l'est également chez les FÉC où on l'exprime de façon tragique dès 1880.¹⁷⁰

Les fondations à Montréal

Si les communautés enseignantes, en général, établissent leur maison mère canadienne en dehors de la ville de Montréal proprement dite, elles appartiennent toutes (ou peu s'en faut) au diocèse de Montréal et ne tardent pas à ouvrir des établissements dans la grande ville. Certaines d'entre elles ont leur siège social carrément en ville ou dans des municipalités qui se joindront assez tôt à Montréal : FEC, CSC, FSG. -

Quant aux établissements scolaires publics pris en charge sous l'autorité de la Commission des écoles catholiques de Montréal et dirigés par 21 communautés religieuses, il en existe une bonne centaine à la fin de la guerre 1939-1945.¹⁷¹

¹⁶⁸ A. Bernard, ... I, p. 424-427

¹⁶⁹ Sainte-Croix..., p. 201-202.

¹⁷⁰ Nive Voisine, ...II, p. 74-75 ; 85-86.

¹⁷¹ 100e anniversaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, 1946, 154 pages. Chaque communauté d'hommes ou de femmes donne la liste des établissements ouverts depuis le XIXe siècle.

ANNEXE E

JARGON SCOLAIRE

Quelques définitions pour permettre au lecteur de se familiariser avec le vocabulaire et les façons de faire du siècle dernier.

COMMISSION SCOLAIRE (ou corporation ou conseil scolaire). C'est le plus ancien élément de notre système d'éducation : lois de 1829 (principe) et de 1845 (existence). La commission scolaire administre la municipalité scolaire par le biais de cinq commissaires (ou de trois syndics quand il s'agit de dissidents). Les commissaires sont responsables de la gestion des affaires et de la bonne marche des classes devant la loi et devant les parents. Ils sont élus par les «contribuables habiles à voter».

COURS D'ÉTUDES. Le programme de 1888 remplace celui de 1873 et comporte huit années distribuées en trois cours : élémentaire (4 ans), modèle (2 ans), académique (2 ans). Cette division du cours d'études sera en vigueur jusqu'en 1923. Voir p. 150, note 6.

DIRECTEUR D'ÉCOLE. Lorsqu'une école comporte deux classes ou plus, les commissaires doivent désigner l'un des professeurs qui en sera le directeur.

INSPECTORAT DES ÉCOLES. L'inspection des écoles fut instituée en 1831, mais c'est en 1851 qu'une nouvelle loi donnera aux inspecteurs un statut officiel. La nomination des vingt-trois premiers d'entre eux aura lieu en 1852. Représentants du gouvernement, leur rôle est d'assister les commissaires et de conseiller les enseignants lors de leurs visites bisannuelles.

MANUELS SCOLAIRES. Au début du siècle dernier, les manuels scolaires étaient rares. Vers 1830 paraissent les premiers manuels d'auteurs d'ici. Les FEC arrivent en 1837 avec leurs richesses écrites. À compter de 1871, le contenu des manuels scolaires doit obligatoirement s'inspirer des valeurs nationales. Chez les FIC, la période la plus féconde de l'édition scolaire ira de 1911 à 1970.

Depuis 1899, les manuels utilisés dans les classes doivent être identiques dans toutes les écoles d'une même commission scolaire.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. En 1867, le Québec se donne un premier ministère de l'instruction publique qui sera aboli en 1875.

Pendant près d'un siècle, l'autorité en éducation relèvera du Conseil de l'Instruction publique par le biais de deux comités confessionnels. Voir page 25.

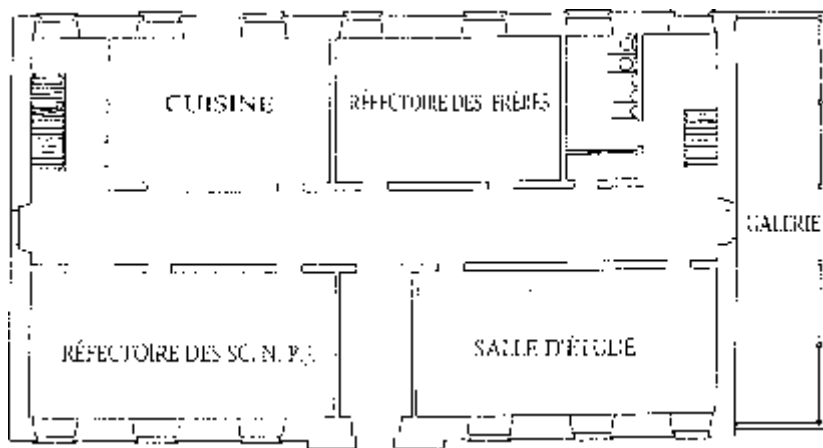
PENSIONNATS. Le vocabulaire en usage à l'époque se retrouve aux pages 181 et 185.

SCOLARITÉ (frais de —). Que les écoles soient privées ou sous contrôle des commissions scolaires, la gratuité complète n'existe pas. Selon la santé financière des organismes publics, des frais mensuels sont exigés des parents. Les enfants pauvres ou indigents sont acceptés gratuitement sur recommandation du curé. La proportion des enfants acceptés est variable d'une commission scolaire à l'autre.

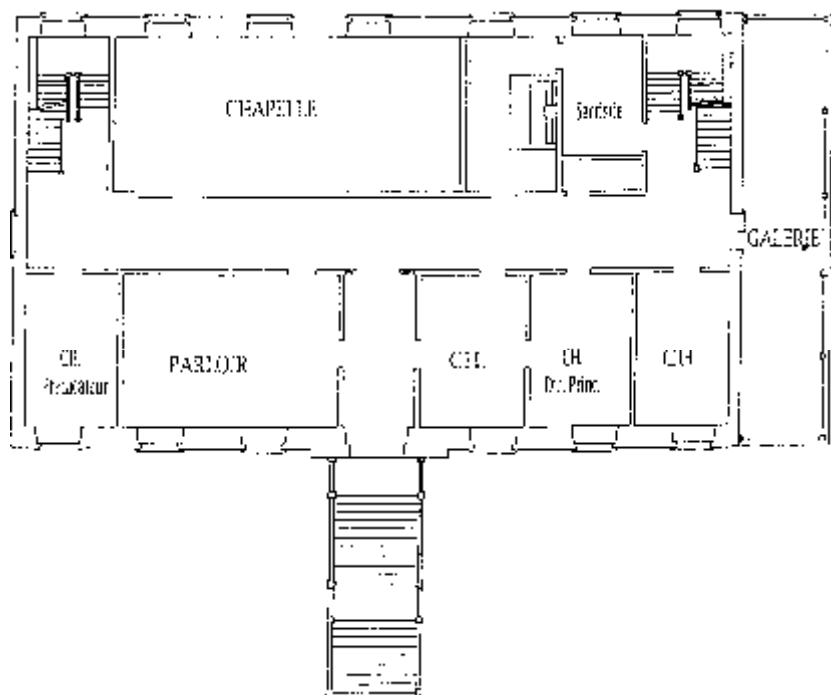
VISITEUR DES ÉCOLES. Le curé est de droit visiteur des écoles de sa paroisse. Il contrôle l'enseignement religieux et veille à la bonne atmosphère morale et religieuse de l'école. Avec le temps, on verra apparaître les visiteurs ecclésiastiques en charge de plusieurs douzaines d'écoles à l'intérieur d'une même commission scolaire. Leurs fonctions toucheront l'enseignement religieux et l'enseignement profane.

**MAISON PRINCIPALE DES FRÈRES
DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE
LA PRAIRIE, QUÉBEC, CANADA**

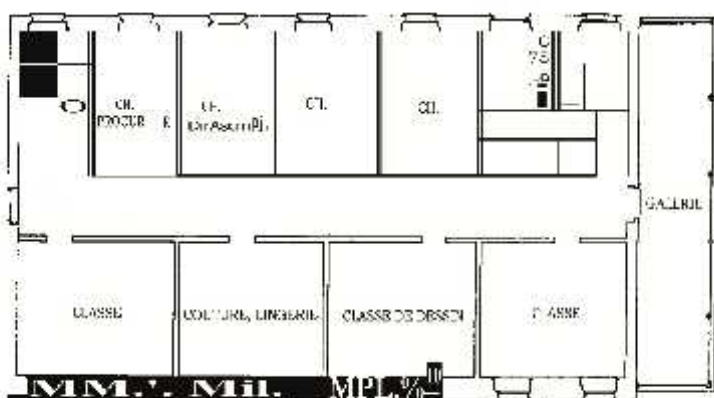
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSE



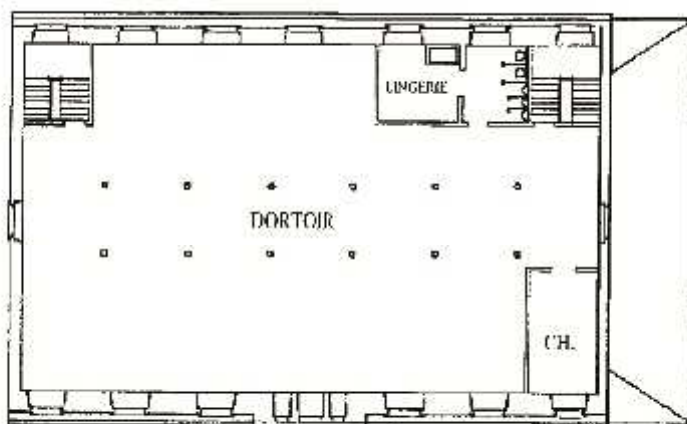
PLAN DU PREMIER ÉTAGE



PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE



PLAN DE LA MANSARDE



Reconstitution : E Ambroise-Étienne - 1954

Reconstitution : E Ambroise-Étienne - 1954

SOMMAIRE DU N° 21

Présentation	1
Chapitre 1- Pour mieux comprendre la suite	3
L'Église du Québec	3
L'éducation au Québec	10
Les frères enseignants au Québec	17
Chapitre 2' La congrégation s'implante	25
Ça bouge à Saint-Pierre-et-Miquelon	26
Le Conseil général accepte	29
Impressions et réflexions	34
Premiers établissements	44
Vite, un noviciat	54
Chapitre 3' Un choix difficile	59
Construire à Chambly ⁹	59
Ou choisir La Prairie ⁷	62
Des frères donnent leur opinion	64
Rôle unique du E Jean-Baptiste de la Salle	'64
Don d'un terrain	72
Les devis	74
La nouvelle propriété et la construction	76
La maison de formation	85
Les premiers temps à La Prairie	86
Une dispute qui n'en finit plus	88
Chapitre 4' Premières impressions	103

Annexes

A.	Quelques versions historiques	110
B.	Demandes de fondations avant 1886	111
C.	Les congrégations religieuses au Québec	112
D.	Les congrégations religieuses au Québec : ressemblances et différences	114
E.	Jargon scolaire	118
E	Plan de la construction de La Prairie, d'après les croquis du E Ambroise-Étienne	120

SIGLES :

ACAM : Archives de la Chancellerie de l'archevêché de Montréal.
AFICLP : Archives des Frères de l'Instruction chrétienne (La Prairie)
AFICR : Archives des Frères de l'Instruction chrétienne (Rome)
ASHLP : Archives de la Société historique de La Prairie de la Magdeleine.
ASJCF : Archives de la Compagnie de Jésus du Canada français.
ANQ : Archives nationales du Québec.
AVLP : Archives de la ville de La Prairie.

Impression : Imprimerie LNG
Dépôt légal imprimeur
Le Directeur : Philippe Friot (Rome)
Le Gérant : Félix Le Gallo (Saint-Brieuc)